

MAI 2013



MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu

Marché unique:
pour une économie dynamique et ouverte



■ FLASH

2030.lu – Ambition pour le futur:
deuxième atelier thématique



■ FORMATION

Programme «LSC Progress»:
548 lauréats reçoivent leurs
certificats de réussite

Exclusivité BCEE

CUMULEZ DES MILES! SUR TERRE ET DANS LES AIRS.

Cumulez des Miles de prime à chacun de vos achats. Et profitez-en deux fois plus chez Luxair* et tous les autres partenaires Miles & More!



MASTERCARD MILES & MORE LUXAIR

- 1 Mile de prime pour chaque euro dépensé avec la carte
- jusqu'à 5 000 Miles de prime comme bonus de bienvenue
- services d'assurance attrayants
- et bien plus encore**

MASTERCARD BUSINESS MILES & MORE LUXAIR

- réservée aux voyageurs d'affaires
- 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte
- 10 000 Miles de prime comme bonus de bienvenue
- services d'assurance exclusifs
- et bien plus encore**

Souscrivez dès maintenant et bénéficiez d'avantages attrayants!

Infos sur www.miles.lu, souscription dans votre agence BCEE

Décision rapide récompensée : jusqu'à 250€ de remise sur votre prochain vol Luxair*



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Réforme du dialogue social en entreprise: de nouvelles contraintes inutiles pour les entreprises et néfastes pour l'investissement étranger

Au lieu de moderniser et de simplifier la structure et le fonctionnement des organes de représentation du personnel, le projet de loi portant réforme du dialogue social au sein des entreprises créera un déséquilibre au profit des représentants du personnel et du pouvoir syndical et ajoutera des nouvelles obligations à la charge des employeurs. C'est exactement le signal politique à ne pas envoyer aux entreprises luxembourgeoises et aux investisseurs étrangers en période de crise et de concurrence internationale exacerbée.

Dans sa mouture actuelle, le projet de loi visant à réformer le dialogue social à l'intérieur des entreprises, et donc le fonctionnement actuel des délégations du personnel et des comités mixtes d'entreprise, ne trouve pas l'aval de la Chambre de Commerce qui rappelle dans son avis commun avec la Chambre des Métiers la proposition qui avait été faite aux employeurs au cours de la tripartite par le précédent Gouvernement – dont la composition était similaire à l'actuel Gouvernement – d'opter soit pour une réforme du dialogue social à l'intérieur des entreprises (DSIE), soit pour l'introduction du statut unique. Il est fort déplorable que quelques années seulement après l'introduction du statut unique et faisant fi de ce choix, une réforme du DSIE soit à présent imposée aux employeurs par le biais d'un projet de loi.

Celui-ci vise à réformer le dialogue social à l'intérieur des entreprises, spécialement les modalités de mise en place et de fonctionnement des représentations du personnel que sont, dans toutes les entreprises occupant au moins 15 salariés, les «délégations du personnel» et dans les entreprises de plus de 150 salariés, les «comités mixtes d'entreprise».

Si la Chambre de Commerce comprend qu'une réforme en la matière est utile au vu des changements importants intervenus aux niveaux économique et social depuis l'adoption des lois du 6 mai 1974 et du 18 mai 1979 ayant institué ces différents organes de représentation du personnel, il est primordial à ses yeux que le dialogue social soit conçu dans le respect du principe de la simplification administrative et qu'il n'entrave pas la bonne marche de l'entreprise. Pourtant et en dépit de la volonté affichée par les auteurs du projet de loi de rendre le dialogue social plus efficace et rationnel et d'en améliorer la qualité, ni la structure, ni le fonctionnement des organes de représentation du personnel, ne sont modernisés et simplifiés par les nouvelles dispositions proposées.

Quant à la suppression du «comité mixte d'entreprise» (existant actuellement dans les entreprises de plus de 150 salariés), elle ne constitue pas une simplification de la structure du dialogue social dans la mesure où le projet de loi prévoit de transférer l'ensemble de ses compétences, y compris les compétences de codécision, à la «délégation du personnel». Or, la nouvelle procédure de codécision envisagée par le projet de loi compliquera davantage, voire paralysera, la prise de décision étant donné que le nombre d'interlocuteurs au sein de la «délégation du personnel» sera plus important qu'au sein du «comité mixte d'entreprise», que la possibilité d'une codécision avec le «bureau de la délégation du personnel» (plutôt que la délégation elle-même) est inutilement compliquée, et qu'enfin la médiation ne permettra pas de résoudre tous les cas de désaccord entre la «délégation du personnel» et le chef d'entreprise.

La Chambre de Commerce s'oppose aussi formellement à l'extension de la codécision aux questions ayant trait à la formation professionnelle continue, au motif qu'elle constitue une ingérence inacceptable de la «délégation du personnel» dans la gestion des ressources humaines, et donc dans la stratégie même de l'entreprise. A cela s'ajoutent de nouvelles obligations à la charge des employeurs qui contribueront à surenchérir le coût du dialogue social de manière considérable et injustifiable: augmentation du temps libre rémunéré à accorder aux délégués pour leur permettre d'exercer leur activité, augmentation des moyens humains (conseillers, experts, secrétariat) et matériels (local et moyen de transport appropriés, modes de communication) devant être mis à leur disposition, supplément d'heures de formation au profit des délégués et suppléants élus pour la première fois, maintien automatique du salaire en cas de licenciement pour faute grave d'un délégué du personnel ...

Finalement, il faut reprocher aux auteurs du projet de loi d'avoir privilégié une approche qu'on doit qualifier de «quantitative» et non qualitative, créant ainsi un déséquilibre au profit des représentants du personnel et du pouvoir syndical, à la fois injustifié et inapproprié. Bref, le projet de loi constitue un mauvais signal politique non seulement à l'intention des entreprises luxembourgeoises, mais aussi pour l'attractivité future du Luxembourg à l'égard des investisseurs étrangers. Le texte intégral de l'avis commun est disponible sur les sites de la Chambre de Commerce (www.cc.lu) et de la Chambre des Métiers (www.cdm.lu). ■



DOSSIER

- 4 Union européenne:
Un marché unique pour une
économie dynamique et ouverte**

DOSSIER

- 4 Un marché unique pour une
économie dynamique et ouverte**

FLASH

- 18** Deuxième atelier thématique:
Quelles solutions pour préparer le
territoire pour les générations
futures?
- 22** Passeport pour l'export avec le label
«Made in Luxembourg»
- 24** The new Taipei Representative
welcomed by Pierre Gramegna
- 24** A delegation from China visits the
Chamber of Commerce

INTERNATIONAL

- 26** 80 Vertreter luxemburgischer Unter-
nehmen und Forschungseinrichtun-
gen in Wien und Linz
- 26** Calendrier juin – octobre 2013
- 28** Erfahrungsberichte –
Wirtschaftsmission nach Österreich
- 30** Save the date: Turkey-Luxembourg
Business Seminar
- 30** Responding to the Economic Crisis
- 32** 9^e édition des rencontres d'affaires
b2fair lors de la «Hannover Messe»
- 34** REACH&CLP: êtes-vous un utilisateur
en aval de produits chimiques?
- 34** BOA – Bourse d'Opportunités
d'Affaires

FORMATION

- 36** Cérémonie de remise des certificats
de réussite des Travailleurs Désignés



FLASH

- 22 Foire de Printemps 2013 – Passeport pour l'export avec le label
«Made in Luxembourg»**

- 38** Combiner le savoir au savoir-faire
pour mieux comprendre l'économie
- 38** Praxisnahes Studium neben dem
Beruf: eufom University stärkt
Bildungsstandort Luxemburg
- 44** La promotion de l'apprentissage
à travers des films d'orientation
- 44** Salon «Etudes et Carrières Benelux»
- 46** ILNAS: Formation continue en
normalisation technique
- 46** «Full time MBA with internship»

INNOVATION

- 48** «La vente, c'est un métier!»
- 50** Business Initiative A.s.b.l. –
Des entrepreneurs aident des
entrepreneurs!
- 50** Les Matinées de la création
d'entreprise: sensibiliser les lycéens à
l'entrepreneuriat
- 51** Mieux comprendre le processus
de création au Grand-Duché de
Luxembourg
- 52** Yves Lahaye: «contribuer au
développement de jeunes
entrepreneurs»
- 54** Le pouvoir de l'innovation –
quand entreprises et recherche
se rencontrent
- 56** Tudor prend ses quartiers à la
Cité des Sciences
- 57** Innovation Camp de l'A.s.b.l. Jonk
Entrepreneuren Luxembourg:
50 élèves relèvent le défi!
- 58** Clever akafen: du matériel de bureau
écologique

- 60** Un partenariat Business Support
G.I.E – Technoport S.A. pour
augmenter les chances de succès
des «jeunes entrepreneurs»

ECONOMIE

- 62** Le gouvernement présente son
programme de stabilité et de
croissance pour 2013-2016
- 64** Panorama de la charge fiscale et
des taux d'imposition en Europe
- 66** Les économies de petit espace face
aux mutations du monde à l'étude
- 68** Photo mensuelle de l'économie
luxembourgeoise
- 74** Logistique: Près de 250 participants
au Logistics Business Forum 2013
- 78** Logistique: BVL gründet Regional-
gruppe Luxemburg
- 78** Logistique: Logistikstandort Europa:
Ergänzende Partnerschaften
zwischen Luxemburg und
Nordrhein-Westfalen
- 79** Logistique: Nouveau site Internet
pour renforcer la promotion du
secteur logistique à l'étranger

LEGISLATION & AVIS

- 80** Projets soumis pour avis à la
Chambre de Commerce
- 82** Embauche d'un étudiant: quand
conclure un contrat d'étudiant, un
contrat de travail, une convention
de stage?

FEDERATIONS/U.E.L.

- 84** Le permis à points



INTERNATIONAL

26 80 Vertreter luxemburgischer Unternehmen und Forschungseinrichtungen in Wien und Linz



LOGISTIQUE

74 Près de 250 participants au Logistics Business Forum 2013

- 85** L'UEL plaide pour une réforme de l'économie luxembourgeoise en 2013
- 86** Une cinquantaine d'élèves célèbrent la clôture du 4^e Job Shadow Day
- 86** Le blog www.futurabold.lu est en ligne
- 87** Introduction du contrôle technique périodique des voitures dans les garages
- 88** Prix de l'environnement de la Fedil – Promotion 2013

RSE

- 89** En matière de RSE, ING ne manque pas de «best practices»!
- 89** The benefits of being a Socially Responsible Enterprise

GRAND ENTRETIEN

- 90** "I was fortunate to be in the right place at the right time"

INFO ENTREPRISES

- 92** Une première édition couronnée de succès
- 92** En bref
- 93** 8 CEOs du Groupe BNP Paribas prennent un engagement fort
- 94** L'assistance médicale déploie ses ailes ...
- 95** Cactus a choisi Telindus Telecom pour ses datacenters

LES 100 VISAGES DE LA CDC 96

Editeur:
Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: www.cc.lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 35.000 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.
Copie à l'éditeur
Rédaction:
Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Corinne Briault, Edouard Lehr

Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.
Conception graphique:
rose de claire, design.
Couverture:
lola
Crédit photographique:
MEV Verlag, EU, SIP,
ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

Publicité:
Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Union européenne

Un marché unique pour une économie dynamique et ouverte

L'objectif qui a présidé à la création du Marché unique en 1993 était d'éliminer les obstacles entre les Etats membres et de créer un grand espace économique européen. Les piliers fondateurs du Traité de l'Union européenne se basent sur «4 libertés»: la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Grâce à ces libertés, l'UE a pu poursuivre son intégration, obtenir des économies d'échelle, peser d'un poids plus important en matière d'ouverture des marchés ... ouverture des marchés, défendre ses intérêts et améliorer les possibilités offertes aux citoyens.

I. Le marché unique au cours de l'histoire

Le Luxembourg est par nature un supporter inconditionnel du marché unique. Tel en témoignent son historique, son parcours européen, son rayonnement interrégional et son économie ouverte à l'échelle internationale.

Les dates historiques de la construction européenne

- **1951:** Signature du traité instaurant la Communauté européenne

du charbon et de l'acier établie par la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

- **1957:** la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas ratifient le traité de Rome qui institue la Communauté économique européenne.
- **1985:** Signature de l'accord de Schengen qui marque le début du processus devant conduire à la suppression des contrôles aux

frontières intérieures de l'UE; l'espace Schengen compte aujourd'hui **26 pays avec plus de 400 millions d'Européens** pouvant voyager sans passeport et comptabilise **près de 1,25 milliards de déplacements** par an.

- **1986:** l'Union européenne adopte l'Acte unique.
- **1986-1992:** l'Union européenne (12 Etats membres) adopte près de 280 actes législatifs en vue de remplacer dans de nombreux domaines

Le «Zollverein»

Une union douanière et commerciale entre Etats allemands – Acte fondateur signé le 22 mars 1833 et **entré en vigueur le 1^{er} janvier 1834**.

1842: adhésion du Luxembourg au Zollverein»

1918: dénonciation du Zollverein: le Grand-duché doit rechercher d'autres partenaires économiques.

L'UEBL

6 mars 1922: signature de l'Union économique belgo-luxembourgeoise pour une durée de 50 ans (UEBL) avec comme objectif de libérer les échanges entre la Belgique et le Luxembourg

Contributions principales: l'unité de son territoire douanier, une législation douanière identique et une communauté des droits d'accise, une liberté de commerce pleine et entière; une égalité de traitement des deux économies, l'unité des accords de commerce. En 2002, entrée dans l'euro sur la base d'une parité commune entre le franc belge.

Extension de la convention initiale pour 10 ans en 1982 et 1992. Complétée par des accords de coopération entre les instances luxembourgeoises et l'Office Belge du Commerce Extérieur (OBCE) en 1995 (ACE) et en 2005.

La CECA

1951: signature du Traité CECA entre la Belgique, la France, **le Luxembourg**, l'Italie, les Pays-Bas et la République Fédérale d'Allemagne (RFA). Entré en vigueur le 23 juillet 1952. La CECA a cessé d'exister depuis le 22 juillet 2002.

Objectif: faciliter le rapprochement politique des Six en instituant un marché commun du charbon et de l'acier et en éliminant les entraves à la libre circulation de ces marchandises.

Le Traité de Rome

Le Marché commun est né avec le Traité de Rome de 1957. Le «Traité», acte fondateur de la Communauté économique européenne («la CEE») reposait alors sur une union douanière permettant la libre circulation des produits dans le cadre de la CEE. Sa mission: promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans la Communauté.

les législations nationales par une réglementation commune.

- **1993:** le marché unique devient une réalité pour 12 pays européens.
- **1999:** cette année voit la **création de l'euro** et l'entrée en circulation des billets et pièces en euro, 3 années plus tard. La monnaie unique est utilisée aujourd'hui dans 17 Etats membres.

De 1993 à 2013, le Marché unique s'élargit et accueille successivement l'Autriche, la Finlande et la Suède – en **1995**: l'Europe des 15 – en **2004**: l'Europe des 25 avec Chypre, la Tchéquie, puis la Slovaquie, la Hongrie, l'Estonie, la Lettonie,

la Lituanie, Malte, la Pologne et la Slovaquie – en **2007**: l'Union européenne des 27, avec la Bulgarie et la Roumanie – en **2013**, l'Union européenne des 28 avec la Croatie.

Outre l'Union européenne des 28, le Marché unique inclut les **pays de l'Espace économique européen (EEE)** à savoir, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

II. Le marché unique, le Luxembourg et la Grande Région

Le Marché intérieur, une réalité quotidienne au Grand-Duché de

Luxembourg. En effet, la quote-part de ressortissants étrangers est de l'ordre de 44 %. Autre caractéristique: 71 % des salariés n'ont pas la nationalité luxembourgeoise (près de 350.000) et sont essentiellement originaires des pays limitrophes (France: 76.300/49,5 %, Belgique: 39.000 (25,3 %) et Allemagne: 39.000 (25,2 %).

Une autre donnée intéressante réside dans le fait que près de 3/4 des créateurs d'entreprises sont également d'origine étrangère: [France (25 %), Belgique (22 %), Allemagne (10 %) et Portugal (6 %)]. Petit pays, le Luxembourg présente une balance commerciale défici-

■ Quelques statistiques-clés

En 1992	Aujourd'hui
12 millions de PME	23 millions de PME employant plus de 90 millions de personnes, 99 % des entreprises européennes étant des PME (23.000 PME au Luxembourg)
345 millions de citoyens/consommateurs	500 millions de citoyens/consommateurs
Commerce intra-UE (CIUE): 800 milliards EUR, soit 12 % du PIB	2.800 milliards d'EUR en 2011 (22 % du PIB): une progression fulgurante
Valeur des exportations de l'UE vers les pays tiers: 500 milliards d'EUR, soit (8 % du PIB de l'UE).	Valeur des exportations de l'UE vers les pays tiers: 1.500 milliards EUR en 2011, soit 12 % du PIB de l'UE
Flux d'investissements directs étrangers (IDE) entre les pays de l'UE: 64 milliards EUR	Flux d'investissements directs étrangers (IDE) entre les pays de l'UE: 260 milliards d'EUR en 2010 (et à 730 milliards d'EUR avant le ralentissement économique)

taire, et une économie largement tournée vers les marchés étrangers puisque le pays exporte plus de 85 % de sa production. Au niveau des échanges intra-communautaires, les principaux partenaires du Luxembourg pour les importations et exportations de marchandises demeurent les pays limitrophes – la Belgique, l'Allemagne et la France. Ainsi, en 2011 la part des importations représentait: 74,86 % et les exportations: 56,08 %.

Microcosme économique unique, la **Grande Région**, avec en son cœur le Grand-Duché de Luxembourg, **abrite 11,3 millions d'habitants, 375.000 entreprises, 37 universités (15) et grandes écoles (22) et 370.000 étudiants**. Territoire traversé par des flux permanents transfrontaliers de travailleurs et de consommateurs, soit plus de **200.000 travailleurs** se rendant quotidiennement dans un pays autre que le leur, **dont plus de 150.000 transitant vers le seul Luxembourg**, l'espace économique de la Grande Région est caractérisé par une population cosmopolite. **La Grande Région représente un prototype pour l'Union européenne,**

c'est-à-dire un espace où le fait transfrontalier est la normalité et où les flux transfrontières, de personnes, de biens, de services et de capitaux sont vécus au quotidien.

Elle est de fait l'expression et l'illustration d'un marché européen sans frontières, riche en coopérations économiques. **En 2010, son PIB était de 304,12 milliards d'EUR, soit environ 2,3 % du PIB de l'UE. Sa balance commerciale se chiffrait à 22.302 millions d'EUR. Tout comme le Luxembourg, la Grande Région constitue une économie ouverte se situant avec 48,40 % au-dessus de la moyenne de l'UE (36,80 %).**

III. Le marché unique et l'euro: un couple indissociable

Avec une économie largement ouverte vers l'extérieur, le Luxembourg a été un fervent défenseur de l'introduction de l'euro. L'introduction de la monnaie unique en 1999 a marqué une étape décisive dans l'intégration européenne. Elle représente aussi l'un de ses succès majeurs: quelque 330 millions de citoyens de 17 Etats membres

de l'Union Européenne l'utilisent à présent et profitent de ses avantages, qui se diffuseront encore plus largement au fur et à mesure que d'autres pays européens adopteront l'euro. Très largement utilisée dans les paiements internationaux, la monnaie unique constitue, à côté du dollar américain et du yen japonais, l'une des monnaies de réserve les plus importantes du monde.

Ses avantages:

- la suppression des coûts de transaction liés à la conversion des monnaies;
- l'assurance de la transparence des prix et la stimulation de la concurrence;
- la facilité des transactions grâce à un marché plus étendu et sans entraves dans le cadre des échanges internationaux avec les pays tiers;
- la suppression des risques de change;
- une meilleure protection contre les chocs économiques externes (hausse inattendue des prix pétroliers, perturbations des marchés, ...).

Ensemble ces différents leviers ont généré un PIB supplémentaire estimé à 330 milliards EUR en 2010. D'après une étude récente (Etude McKinsey, 01/2012), les échanges entre les membres de la zone euro ont augmenté de 15 % depuis l'introduction de la monnaie unique.

IV. L'Acte pour le marché unique I – 12 leviers pour une nouvelle croissance

En avril 2011, la Commission européenne adopte l'**acte pour le Marché Unique I**. Cet acte vise à ouvrir 12 chantiers à réaliser à court terme afin de relancer le marché unique pour 2012. **Ces 12 leviers d'action concernent essentiellement la croissance, la compétitivité et le progrès social, la mobilité des travailleurs, l'accès par les PME aux financements, la protection des consommateurs, le contenu numérique, la fiscalité et les réseaux transeuropéens.**

Son but: faciliter la vie de tous les acteurs – les entreprises, les citoyens, les consommateurs et les travailleurs – dans le cadre du marché unique.

L'acte pour marché unique I dont la clôture des chantiers s'est faite pressante à la fin de l'exercice 2012, a eu pour ambition de redonner une impulsion



L'Acte pour le marché unique I – Les 12 leviers

1. **L'accès au financement des PME** / créer un statut commun de fonds de capital à risque soutenant l'investissement de fonds déjà établis – fournir aux PME innovantes des fonds accompagnés de l'expertise nécessaire, à un prix attractif.
2. **La mobilité des travailleurs au sein du marché unique** / simplifier les procédures et réexaminer le champ des professions réglementées, notamment grâce à la délivrance d'une carte professionnelle européenne – favoriser davantage la mobilité d'une main d'œuvre qualifiée – mettre en place une économie européenne plus compétitive (le Luxembourg, agissant comme laboratoire dans ce domaine).
3. **Le droit de propriété intellectuelle** / instaurer un environnement sécurisé pour les inventions, notamment grâce à la mise en place du brevet unitaire: le Parlement européen a approuvé le 11 décembre 2012 la réglementation sur le brevet unitaire.
4. **Les consommateurs** / développer des modes de règlement alternatifs des différends – mise en place des outils de règlement extra – judiciaires mesures indispensables dans le cadre du commerce en ligne transfrontalier. Grâce à ces nouveaux outils, la confiance du consommateur pourrait se traduire par un gain économique évalué à 2,5 milliards d'EUR!
5. **Les services – renforcer la normalisation** / extension du système européen de normalisation, aux services (les services constituent un moteur de création d'emplois en Europe) – rendre les procédures de normalisation plus efficaces.
6. **Les réseaux européens plus forts** / adoption de législations relatives aux infrastructures énergétiques et de transport afin d'identifier des projets stratégiques d'intérêt européen.
7. **Le marché unique numérique** / mettre en place une législation assurant la reconnaissance mutuelle de l'identification et de l'authentification électroniques – permettre une interaction par voie électronique sûre et sans entrave: révision de la directive «signature électronique».
8. **L'entrepreneuriat social** / encourager un cadre européen pour les fonds d'investissement solidaires afin d'amplifier l'effet des initiatives nationales existantes.
9. **La fiscalité** / réviser la fiscalité sur l'énergie afin d'assurer un traitement cohérent des diverses sources d'énergies (adapter la réglementation fiscale aux réalités du 21ème siècle).
10. **Plus de cohésion sociale** / proposition législative de la Commission destinée à renforcer l'application de la directive «détachement des travailleurs» afin de prévenir et sanctionner tout abus ou détournement des règles existantes.
11. **L'environnement réglementaire des entreprises** / simplifier les directives sur les normes comptables en ce qui concerne les obligations d'information financière.
12. **Les marchés publics** / proposition de modernisation du cadre législatif existant afin d'aboutir à une politique équilibrée soutenant une demande pour des biens et services respectueux de l'environnement, socialement responsables et innovants, offrant des procédures plus simples et flexibles aux pouvoirs adjudicateurs et assurant un accès plus facile aux PME.

décisive à l'Europe sur la scène internationale. L'Europe se montre plus déterminée et désireuse d'apporter une réponse cohérente et rapide venant combler les failles d'un marché intérieur fragilisé et plus vulnérable.

«**Pour un modèle de croissance durable et inclusive**»: chacun des 12 leviers est accompagné d'une initiative-phare par laquelle la Commission européenne s'est engagée à faire des propositions concrètes ayant pour objectif de garantir un accord final au Parlement européen et du Conseil avant la fin de 2012.

Fin 2012, la Commission dresse un bilan de l'état d'avancement de son parcours et continue à dégager de nouveaux leviers pour la croissance. Ce bilan donne naissance à **l'Acte pour le marché unique II** qui représente un nouveau chapitre du processus d'appro-

fondissement et d'intégration du marché intérieur et qui **coïncide avec la célébration du 20^e Anniversaire du marché unique de l'UE** qui s'est tenue du 15 au 20 octobre 2012.

Octobre 2012: La Commission européenne présente l'Acte pour le marché unique II, les résultats atteints grâce aux 12 premiers leviers sont déjà remarquables. Le message de l'Europe vise à **instiller plus de compétitivité et de dynamisme**: *«un marché unique fort, bien établi et intégré est source de croissance et d'emplois et offre aux citoyens de l'Union des possibilités qui n'existaient pas il y a encore vingt ans».*

V. Succès et faiblesses du marché unique vus du Luxembourg

En termes de valeur ajoutée, **l'Union européenne représente la plus grande économie du monde. Force est de**

constater que et le marché unique y a contribué de manière significative. Le marché unique n'est cependant pas parfait. **Une grande partie de son potentiel reste encore inutilisé.** Il s'agit d'un des défis majeurs à relever rapidement et pragmatiquement, dans un futur proche.

A. Le marché unique et le marché mondial

L'UE des 27: regards croisés sur les autres continents

Le développement de l'économie européenne est bien sûr à mettre en parallèle avec l'évolution des autres marchés mondiaux. Il convient à ce titre d'accorder une attention particulière aux marchés des Etats-Unis et aux BRIC (faisant référence au Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, et l'Afrique du Sud).

L'Acte pour le marché unique II – 4 moteurs de croissance

Les 12 actions prioritaires présentées dans l'Acte II s'articulent autour de **4 grands vecteurs de croissance, de création d'emplois et de confiance**:

Des réseaux intégrés

- ouvrir le marché des services nationaux de transport ferroviaire de passagers à la concurrence intra-communautaire;
- améliorer les transports maritimes (adoption de mesures accélérant la réalisation du «ciel unique européen»);
- actions en faveur d'une application effective de la législation communautaire dans le domaine de l'énergie.

La mobilité des citoyens et des entreprises entre les Etats Membres

- faire évoluer le portail EURES en un véritable outil de placement et de recrutement transfrontières afin de diminuer les obstacles pratiques et juridiques;
- mobiliser des fonds d'investissement à long terme en faveur d'entreprises privées et de projets de longue durée;
- moderniser les procédures d'insolvabilité (en priorité dans le cadre transfrontalier);
- promouvoir un environnement octroyant aux entrepreneurs en faillite une seconde chance.

L'Economie numérique

- encourager le commerce électronique grâce à des services de paiement plus faciles d'emploi, plus sûrs et compétitifs;
- réduire les coûts pour l'accès des citoyens et des entreprises à des infrastructures de communication à grande vitesse à travers des connexions à haut débit;
- généraliser la facturation électronique dans le cadre des marchés publics (permettre aux administrations et aux entreprises de faire des économies et de réduire les retards de paiement).

Des actions pour renforcer la cohésion et les avantages pour les consommateurs

- améliorer la sécurité des produits en Europe;
- garantir l'accès des citoyens à un compte bancaire, rendre les frais bancaires plus transparents;
- faciliter le changement d'établissement bancaire.

Par ailleurs, l'UE27 est également beaucoup plus fortement réglementée que le reste des pays tiers. A titre d'exemple, il convient de rappeler que la politique environnementale et énergétique était absente du Traité de Rome de 1957. Celle-ci est devenue progressivement un des objectifs de l'Union Européenne. En effet, la politique de l'environnement repose sur **les principes de précaution et d'action préventive**, sur le principe de la correction des atteintes à l'environnement et sur le **principe du pollueur-payeur** (émissions CO₂, absence du gaz de schiste..).

Comme d'autres politiques communautaires, la politique de l'environnement, vise une approche qualitative de développement économique, tant au niveau des produits, des procédés industriels que des services. Elle implique la mise en place d'un cadre législatif contraignant unilatéral pour l'industrie européenne ce qui, en général et surtout dans en période de crise généralisée, ralentit le développement et la compétitivité des entreprises.

Dans ce contexte, il convient de souligner des tendances inverses entre la politique commerciale de l'Union européenne devenue de plus en plus libérale et celles des Etats-Unis devenues au contraire plus protectionnistes.

Le marché unique c'est bien entendu un ensemble de droits et d'obligations pour les Etats membres, mais bien davantage, **une combinaison d'opportunités, de contraintes et de compromis tendus vers la poursuite de l'engagement collectif de la construction européenne.**

Il convient donc de tenir compte de l'exigüité du territoire luxembourgeois, de son économie dynamique largement tournée vers l'extérieur, mais également des effets néfastes qui, en période de crise pourraient résulter de réflexes nationalistes. L'intérêt du Luxembourg est, par conséquent, d'œuvrer en faveur du fonctionnement le plus efficace possible du marché unique. Le Luxembourg pourra à ces conditions continuer de s'imposer comme plaque tournante dans les échanges internatio-

naux, ceci non seulement dans le domaine financier, mais également au niveau des activités industrielles, des échanges de marchandises et des prestations de services.

B. Le marché unique et le marché national

Quels sont les domaines dans lesquels le marché unique a eu un impact favorable, moyen ou contreproductif?

Le marché unique a stimulé les facilitations en faveur du commerce

Le développement du marché intérieur ces dernières années a consacré le principe d'une facilitation pour les commerçants de prester leurs services et d'offrir leurs marchandises au sein de l'Union européenne. Toutes les réglementations adoptées s'inscrivent dans le contexte d'un allègement des charges et des procédures et visent à rendre plus aisées les démarches transfrontalières grâce à la reconnaissance mutuelle des procédures de contrôle national et au recours au critère du pays d'origine.

Le marché intérieur favorable au consommateur, mais exigeant à l'égard du professionnel

Parallèlement à la facilitation du commerce, le marché intérieur a incontestablement amélioré la situation des consommateurs en leur garantissant un traitement équivalent quel que soit l'Etat dans lequel ils concluent des contrats d'achat ou de services. En contrepartie, les professionnels doivent mettre en place des mesures administratives et avoir une bonne connaissance de la législation de l'Etat de résidence du consommateur. Concrètement, le professionnel luxembourgeois doit s'informer sur les législations des 26 autres Etats membres afin de traiter le consommateur conformément aux règles qui lui sont habituellement applicables. En effet, un consommateur confiant et protégé consommera davantage qu'un consommateur non averti et non protégé.

Les limites du marché unique face à la crise financière

Ces dernières années ont démontré la difficulté pour les Etats membres de se concerter et d'harmoniser leurs points de vue sur des thèmes liés la gouvernance des risques macro-économiques ou affectant le budget national des Etats membres. Face à ce constat et lorsque l'unanimité n'est pas atteinte, on assiste à une tendance en faveur du recours à la coopération renforcée entre Etats membres (cela a été nécessaire en vue de l'adoption du brevet unitaire européen et de la l'imposition de la taxe sur les transactions financières) ou de limiter certains sujets à des zones (l'Euro). Il en découle nécessairement une fragmentation du marché intérieur et une Europe à deux vitesses. Cette absence de cohésion nuit à l'unité de l'Europe marché. Elle aboutit à des distorsions de la compétitivité des entreprises, selon leur implantation.

L'impact de la crise économique et financière sur le marché unique

Avec l'arrivée de la crise entre 2008-2009, l'économie européenne voit son PIB diminuer de 700 milliards d'EUR.

- Près de 5 millions de personnes perdent leur emploi entre 2008 – 2010.
- Le déficit public de l'UE passe de 0,9 % du PIB en 2007 à 6,6 % en 2010.

- La valeur des marchandises entre les pays de l'UE baisse de 415 milliards d'EUR (15 %) en 2009 par rapport à 2008.
- Sur la même période, la valeur des exportations de l'UE vers les pays tiers enregistre une diminution de 160 milliards (12 %).
- Les flux des investissements directs étrangers (IDE) entre les pays de l'UE chutent de 730 milliards d'EUR en 2007 à 200 milliards d'EUR en 2009.
- Les flux des investissements directs étrangers en dehors de l'UE chutent de 560 milliards en 2007 à 140 milliards en 2010.

La crise économique et financière a fait apparaître des faiblesses structurelles dans plusieurs pays européens et mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination entre les politiques économiques nationales, de réfléchir à une meilleure gouvernance du marché unique ainsi qu'à établir de nouvelles règles européennes pour renforcer la surveillance du secteur financier.

La surveillance bancaire

A l'instar des autres pays de l'Union européenne, le Luxembourg a été frappé par la crise de 2008. Celle-ci s'est traduite par des turbulences financières qui n'ont pas épargné sa place financière. Notre pays a soutenu les initiatives de l'UE afin de répondre à la crise, tout en gardant à l'esprit que la zone euro doit rester compétitive.

A cet égard, il convient de saluer les avancées réalisées à l'intérieur de la zone euro, à travers le **Mécanisme Européen de Stabilité (MES)**, lequel constitue la règle d'or pour les comptes nationaux ainsi que l'accord trouvé en 2012 relatif à la supervision bancaire. Ce dernier accord a permis d'atteindre l'objectif complexe d'assurer une supervision européenne sur les banques susceptibles de présenter des risques systémiques et un rôle supplétif pour les autorités de contrôle nationales. Cette supervision a constitué une des conditions pour que le Luxembourg conserve les attributs essentiels qui vont de paire avec l'octroi d'autorisations en faveur des banques ainsi que certaines fonctions de supervision. Ceci est d'autant plus vital que les activités de la place financière sont par essence transfrontalières et internationales.

Enfin, des mesures de rationalisation du **budget européen ont été concrétisées** par la signature par les chefs d'Etats et de gouvernement de 25 des 27 Etats membres de l'Union européenne le 2 mars 2012 du **traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) ou Pacte Budgétaire** à Bruxelles dont la mise en œuvre a été engagée le **1^{er} janvier 2013**. Son objectif «*est de renforcer le pilier économique de l'union économique monétaire ... la coordination de leurs politiques économiques et la gouvernance de la zone euro*». L'article 3 affirme le principe selon lequel les dépenses de fonctionnement d'un Etat doivent être financées par ses recettes et ne peuvent pas l'être par l'endettement. Le Pacte de stabilité prévoit de **limiter le déficit au niveau du solde annuel structurel des administrations publiques à 0,5 % du PIB. En outre, le déficit structurel peut s'élever à 1 % du PIB si l'endettement de l'Etat membre est inférieur à 60 % du PIB, c'est-à-dire si le déficit n'accroît pas sa dette.**

VI. Plus de croissance grâce à une meilleure gouvernance du marché intérieur

Le marché unique est un puissant moteur de la croissance économique, mais pour qu'il y ait croissance et création d'emplois, il est essentiel de mieux mettre en oeuvre et optimiser les règles existantes. C'est la raison pour laquelle la Commission euro-



péenne a adopté en juin 2012 un programme d'action pour améliorer le fonctionnement des règles du marché unique dans la pratique, tout en concentrant ses efforts sur les secteurs à fort potentiel de croissance, dont notamment les secteurs des services et des industries des réseaux.

A ce titre, la Commission invite, notamment, les Etats membres à ne tolérer aucun retard ou défaut de transposition des directives dans ces domaines. En outre, elle liste les mesures devant être entreprises pour améliorer la manière dont les règles du marché unique sont conçues, mises en œuvre et appliquées. Pour ce faire, la Commission suggère notamment aux Etats membres de renforcer les outils de résolution des problèmes et de créer des «centres du marché unique» pour assurer un meilleur suivi du fonctionnement des règles du marché unique.

Depuis le lancement du Marché intérieur, **deux développements majeurs ont affecté le cycle de gouvernance du marché unique:**

- a. **L'évolution d'une approche principalement juridique vers une approche plus pragmatique.** Il y a 20 ans l'Europe était essentiellement dédiée à la construction juridique avec l'adoption de nouvelles législations et la mise en place de procédures d'infractions. Aujourd'hui, l'approche actuelle connaît un impact beaucoup plus fort et ambitieux qui se doit d'apporter des avantages concrets tant pour les entreprises que pour les consommateurs.
- b. **Les outils informatiques et l'internet** ont révolutionné l'accès aux informations communautaires et la possibilité de recueillir les avis des utilisateurs.

Les principales réalisations au niveau de la gouvernance:

- **Le réseau SOLVIT:** mis en place en 2002, il ne compte pas moins de 30 centres agréés par des administrations nationales. Leurs missions consistent à aider les entreprises et les citoyens à trouver des solutions rapides et pragmatiques dans le contexte de dysfonctionnements du marché intérieur, notamment en cas d'application incorrecte

de la législation de l'UE par les autorités publiques.

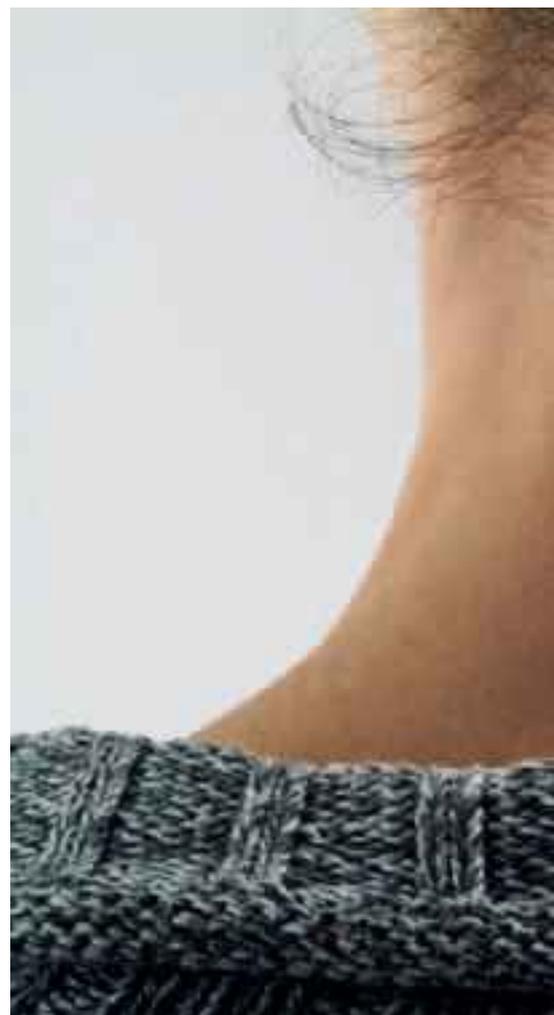
Au Luxembourg: le centre SOLVIT auprès du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur enregistre de très bons résultats.

- **Le réseau Entreprise Europe Network (EEN)**

1. **Le réseau de référence pour le soutien des PME:** créé pour combler les lacunes auxquelles sont confrontées les PME, à savoir un degré insuffisant d'internationalisation; le manque d'esprit d'innovation; les faibles investissements accordés à la R&D; un accès limité aux technologies de pointe ainsi que la méconnaissance des programmes communautaires élaborés en leur faveur. L'Entreprise Europe Network est le **plus grand réseau européen de soutien aux entreprises, offrant une vaste gamme de services personnalisés pour les PME** dans l'UE et au-delà.

Il compte à ce jour, plus de 600 antennes disséminées dans plus de 50 pays différents. Le réseau EEN offre une expertise concrète et efficace sous forme d'un guichet unique aux entrepreneurs, mais également un service offre un service **personnalisé et adapté aux besoins des entreprises**. Au rang de ses missions principales, le réseau EEN a pour **vocation principale d'aider les PME à développer leurs capacités d'internationalisation et d'innovation et leur faciliter l'accès aux projets et aux financements de l'Union européenne**.

Une autre facette importante du réseau est **consolider les relations entre la CE et les entreprises**. Les représentants du réseau fournissent à la Commission un feedback régulier sur la qualité des initiatives européennes, les difficultés que les entreprises rencontrent sur le terrain et sur l'efficacité des programmes européens. Les entreprises sont, dès lors, impliquées en amont dans le processus d'élaboration des politiques communautaires; tout ceci dans le but ultime d'améliorer la législation européenne et de la rendre plus accessible et transparente.



Dans le cadre de ce mécanisme de feedback, le réseau EEN participe également aux consultations publiques et contribue aux autres panels de discussion initiés par la Commission.

*Au Luxembourg: L'Entreprise Europe Network-Luxembourg est coordonné par la Chambre de Commerce et constitue la concrétisation d'un partenariat stratégique avec la Chambre des Métiers et Luxinnovation. Compte tenu de son économie de petite taille et largement ouverte sur l'extérieur, les entreprises du Grand-Duché de Luxembourg sont encore plus confrontées à l'internationalisation, ce qui contribue à faire de ce réseau, un **point de contact unique pour les entreprises vers l'Europe**¹.*

- **Le portail «L'Europe est à vous»:** Le portail «Your Europe» vise à fournir des informations et des conseils pratiques aux particuliers et aux entreprises afin de les aider à mieux comprendre leurs droits dans l'UE.

¹ Coordonnées de l'Entreprise Europe Network – Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce: Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax.: (+352) 43 83 26 – E-mail: een@cc.lu



Au Luxembourg: ce portail est également coordonné par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur. A noter la coexistence au Luxembourg du portail «guichet.public.lu» qui répond en quelque sorte aux mêmes besoins.

- **Le traitement de plaintes/initiative EU Pilot:** s'inscrivant dans le cadre d'une Europe des résultats, ayant pour objectif principal de veiller à une bonne application du droit communautaire, ce projet lancé en 2008 vise à renforcer la coopération entre Etats membres et la Commission à un moment où les procédures formelles d'infraction peuvent encore être évitées.

VII. Les attentes du Luxembourg en matière de marché unique

Le marché unique et la directive «Services»

L'enjeu du marché unique pour le secteur des services est énorme. Ce marché étant essentiellement dominé par les PME, ce sont elles qui se

trouvent le plus souvent exposées et affectées de manière disproportionnée en raison d'exigences administratives et légales souvent complexes qui ont pour effet de freiner, voire de les décourager davantage à s'engager dans des activités transfrontalières.

Il ressort de la Communication intitulée «**Un partenariat pour une meilleure croissance dans les services, 2012-2015**» que, pour doper la croissance, la directive «Services» doit être mise en œuvre de manière plus efficace. En dépit d'avancées majeures qui ont suivi, son adoption en décembre 2006 s'agissant de supprimer les obstacles au commerce des services (facilité d'établissement d'entreprises dans un autre Etat Membre, prestations transfrontières de services, simplification des formalités administratives, progression de l'administration en ligne et, d'une manière générale, simplification de l'environnement opérationnel, en particulier pour les entreprises réalisant des opérations transfrontalières), des progrès restent encore à faire. Il

s'agit en effet de concentrer les efforts là où le potentiel de croissance est jugé le plus important. La directive «Services» couvrant des services générant plus de 45 % du PIB de l'UE, elle a, par conséquent, un rôle stratégique à jouer à l'avenir dans la promotion de la croissance économique européenne. Ainsi, il ressort qu'une mise en œuvre plus ambitieuse de la directive «Services» pourrait générer des recettes supplémentaires estimées à 1,8 % du PIB de l'UE.

Au Luxembourg, l'économie est fortement basée sur les services. En 2011, les services représentaient 86,4 % du PIB, soit 77,6 % de l'emploi. Dans cette configuration, les services financiers se taillent une place de choix avec (57,5 %), le centre financier représentant à lui seul 38 % du PIB et 17 % de l'emploi.

Au niveau des échanges internationaux en 2010, les services, y compris les services financiers, ont représenté près de 23 milliards d'EUR et se sont soldés par un excédent record se chiffant à 16,7 milliards d'EUR. Cette évolution très favorable s'explique en grande partie par celle des commissions imputées aux investisseurs non-résidents de parts d'organismes de placement collectifs (OPC) et de fonds d'investissement spécialisés (FIS).

Le marché unique dans les services électroniques

L'économie numérique a modifié en profondeur le marché unique. Innovante, rapide et sans frontières, cette économie peut apporter une toute nouvelle dimension à l'intégration du marché unique. Des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires pour atteindre rapidement les objectifs annoncés dans l'initiative-phare «**Une stratégie numérique pour l'Europe**» et qui figure dans la communication sur le commerce électronique et les services en ligne. Au titre des priorités d'action, on peut citer les défis à relever afin de mettre fin à la fragmentation de l'offre de services en ligne, par pays, l'investissement dans le réseau à haut débit et la possibilité pour une administration publique de produire sans papier.

De nos jours, la **qualité de connexion** est devenue un **facteur essentiel au développement de l'économie d'un pays**. Le Luxembourg figure aujourd'hui parmi les

L'essentiel de la législation européenne pour les entreprises en bref¹

■ Exemples de réglementations européennes significatives adoptées au cours des 5 dernières années

Propriété intellectuelle

Le Système européen des Brevets ou le «**Paquet Brevet**» s'est traduit en **décembre 2012** par l'adoption de *deux règlements* visant à autoriser la mise en place et l'obtention d'un brevet européen à effet unitaire. Le brevet européen doit assurer une protection uniforme pour une invention dans 25 Etats membres sur la base d'un «Guichet unique», comportant d'importants avantages économiques et une réduction des charges administratives. La signature et la ratification de l'*Accord sur la juridiction unifiée du brevet* (3^e et dernier élément du «Paquet Brevet»), a abouti à la création de **la juridiction et de la Cour d'appel prévues de siéger à Luxembourg**.

Transactions commerciales

La Directive 2011/7/UE du 16 février 2011 sur les retards de paiement renforce la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales entre entreprises d'une part, et entre entreprises et pouvoirs publics, d'autre part. *Transposée au Luxembourg par la loi du 29 mars 2013* concernant le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Services de paiement

La Directive 2007/64/CE relative aux services de paiement dans le marché intérieur a permis de renforcer la concurrence sur les marchés nationaux, de garantir l'égalité des conditions de concurrence, de renforcer la transparence du marché et d'harmoniser les droits et devoirs des prestataires et des utilisateurs des services de paiement en rendant les paiements transfrontaliers aussi sûrs, efficaces et aisés que les paiements effectués à l'intérieur d'un EM.

Services financiers

Marchés d'instruments financiers – Régimes du «Passeport européen»

La Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et modifiant les directives 2003 (Directive «AIFM») vise à créer en Europe un cadre légal harmonisé régissant l'agrément et la surveillance des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, encadrer la gestion de véhicules d'investissement qui se qualifient comme des fonds d'investissement alternatifs au sens de ladite directive. Sont visés les organismes de placement collectif autres que les OPCVM actuellement réglementés par la directive UCITS 2009/65/CE. Le secteur des fonds d'investissement alternatifs, regroupe des acteurs et des produits très différents, tels que les fonds de type private equity, les hedge funds ou encore les fonds immobiliers.

La directive AIFM implique **l'introduction d'un passeport européen pour les gestionnaires de fonds d'investissement qui souhaitent accéder à l'ensemble du marché européen**. Elle devrait permettre de créer le premier environnement réglementé pour les fonds d'investissement alternatifs dans le monde. Pour l'Europe, il s'agit d'une opportunité de créer une marque sur le marché de la gestion alternative, similaire à la marque mondiale.

Au Luxembourg, **la transposition de la directive AIFM a été réalisée par la loi du 23 février 2012 modifiant la loi du 13 février 2007 relative aux Fonds d'investissement spécialisés (FIS)**. Elle a permis la mise en place de **procédures d'agrément et d'information propres à ces véhicules qui en ont fait des instruments d'investissement particulièrement flexibles**.

¹ La présente liste concernant la réglementation européenne en vigueur ou en cours d'élaboration est limitative et non exhaustive. En cas de besoin d'information spécifique concernant un dispositif réglementaire européen ou sa transposition en droit national ne figurant pas dans la présente liste, l'Enterprise Europe Network-Luxembourg se tient à votre disposition pour vous renseigner par téléphone au 42 39 39 337/333 ou par email: een@cc.lu

Droit européen des contrats

Adoption par la CE en **2009 du Cadre Commun de référence utilisé** comme «boîte à outils» en vue de soumettre ses propositions pour l'amélioration de la qualité et de la cohérence de l'acquis existant et futur dans le domaine du droit des contrats.

Litiges transfrontaliers

Directive 2008/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale

La directive s'applique aux litiges transfrontaliers en matière civile et commerciale, à l'exception des matières fiscale, douanière ou administrative et de la responsabilité de l'Etat pour des actes ou omissions dans l'exercice de sa puissance publique. Elle ne s'applique pas au Danemark. La directive prévoit ainsi que les États membres autorisent les tribunaux à suggérer aux parties le recours à cette méthode, sans toutefois les y obliger.

Marché unique des Services

La directive 2006/123/CE du 12 décembre 2006 sur les services dans le Marché intérieur «**Directive Services**» simplifie les procédures et les formalités imposées aux prestataires de services. Les États membres sont tenus de supprimer les obligations non justifiées et disproportionnées et de faciliter:

- **l'établissement d'une entreprise** (une personne physique ou morale souhaitant créer un établissement stable dans un État membre) et
- **la prestation de services transfrontaliers** (une entreprise souhaitant fournir des services transfrontaliers dans un autre État membre, sans pour autant s'y établir).

Concrètement, ces mesures ont pu être mises en œuvre grâce à la création de «*guichets uniques*» d'information nationaux, accessibles à distance et par voie électronique auprès desquels les prestataires de services peuvent obtenir toutes les informations utiles et s'acquitter des formalités administratives sans devoir contacter plusieurs autorités.

■ Exemples de réglementations en cours d'élaboration ou d'adoption

Marché unique numérique

Publication par la CE d'un **rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action e-commerce 2012-2015**, présenté en janvier 2012. Vise à accélérer le développement de services en ligne et en particulier de l'e-commerce. Un marché unique du numérique promet une Europe plus prospère et plus compétitif. Mesures importantes déjà lancées dans les domaines du renforcement de la protection des consommateurs, de l'amélioration de la livraison de colis et des paiements; la lutte contre les abus et l'intégration des développements technologiques. En 2013, la Commission a l'intention de présenter **de nouvelles propositions** pour éliminer davantage les obstacles au marché unique numérique: les paiements, la livraison et l'enlèvement des contenus illicites seront les 3 prochains sujets clés abordés.

Droit européen des contrats

Adoption en **juillet 2011 du Livre vert de la CE**: vise à renforcer la protection européenne des consommateurs l'harmonisation du droit de la consommation au sein de l'Union européenne et la sécurisation des conventions transfrontalières signées par les PME. Le «**28^e régime**» en droit européen des **contrats** est une des propositions contenues dans le Livre Vert que les contractants seraient libres de choisir pour régir tel ou tel contrat. Le 28^e régime une des alternatives au droit national serait disponible dans toutes les langues de l'UE sur Internet.

Réflexions suscitées autour de la **Proposition de règlement de Commission européenne COM (2011) 635 relatif à un droit commun européen de la vente («DCEV» octobre 2011)**. Instrument qui devrait coexister avec les règles et les usages des droits nationaux, du droit communautaire et du droit international et à apporter une véritable simplification pour les transactions transfrontières.

Litiges transfrontaliers

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation et portant modification du règlement (CE) no 2006/2004 et de la directive 2009/22/CE du 29 novembre 2011 (directive relative au RELC)

Tous les Etats membres veillent à ce que tous les litiges survenant entre un consommateur et un professionnel à la suite de la vente de biens ou de la prestation de services puissent être soumis à un organe de Règlement extrajudiciaire des litiges (REL), y compris par des moyens électroniques. Ces modes de règlement peuvent être assurés par des organismes nationaux existants, par de nouveaux organismes ou par un organe transsectoriel supplétif.

Protection des consommateurs

Directive sur la protection des consommateurs, adoptée le 10 octobre 2011. *Au Luxembourg, le projet de loi n° 6478 a été déposé le 17 septembre 2012.* Vise à apporter de nouvelles améliorations à la loi du 8 avril 2011 portant introduction d'un Code de la consommation. Implique à terme l'obligation pour le législateur luxembourgeois de moderniser la loi du 16 juillet 1987 concernant le colportage, la vente ambulante, l'étalage de marchandises et la sollicitation de commandes, en clair tous les contrats conclus par des professionnels rencontrant des consommateurs en dehors des établissements commerciaux. La directive a créé de nouveaux droits et plus de sécurité pour les consommateurs ainsi que de nouvelles opportunités commerciales et plus de sécurité aux entreprises.

Protection des données

Réforme du régime de la protection européenne des données en cours: vise à renforcer la confiance des consommateurs, condition sine qua non de la viabilité numérique et de la croissance des entreprises: Proposition de texte de la CE soumis au PE en janvier 2013.

Marchés d'instruments financiers – Fonds d'investissement – Passeport européen

Proposition de la CE «UCITS V» en vue de modifier la Directive 2009/65/EU en ce qui concerne les fonctions du dépositaire, les politiques de rémunération et les sanctions (juillet 2012). Elle prévoit notamment la désignation d'un seul dépositaire par UCITS.

Marchés publics

Nouvelles propositions de la CE en vue de la modernisation des règles de la commande publique dans l'Union européenne (**décembre 2011**) – **Révision de la directive 2004/17/CE** relative aux procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux **et de la directive 2004/18/CE** relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Fiscalité des entreprises

Les services de la DG Fiscalité et Union douanière de la CE travaillent actuellement sur **deux grandes approches globales** visant à supprimer les entraves fiscales que connaissent les entreprises dans le marché intérieur (**Consolidation des directives relatives à l'instauration et au fonctionnement du système commun de TVA/6^e Directive TVA**)

- **L'assiette d'imposition commune consolidée (CCCTB)**

Proposition de la CE en date du 16 mars 2011 en vue d'instaurer un système commun destiné à calculer l'assiette de l'impôt des sociétés actives dans l'Union européenne. Les sociétés bénéficieraient d'un système de «guichet unique» pour déposer leur déclaration fiscale et pourraient consolider tous les bénéfices et toutes les pertes enregistrés dans l'ensemble de l'UE. Les Etats membres garderaient leur droit souverain de fixer le taux d'imposition des sociétés.

- **Un système pilote d'imposition selon les règles de l'Etat de résidence, applicable aux PME**

Adoption en 2005 par la CE d'une communication (COM/2005 702) relative à la lutte contre les obstacles liée à la fiscalité des sociétés qui affectent les PME dans le Marché intérieur: une solution envisageable pour lutter contre les coûts de mise en conformité et autres difficultés liés à l'imposition des sociétés que rencontrées par les PME dans le cadre de leurs activités transfrontalières. La Commission propose aux EM de donner la possibilité aux PME de calculer leurs bénéfices imposables selon les règles fiscales de l'Etat de résidence de la société mère ou du siège social.

Basé sur l'idée d'une reconnaissance mutuelle volontaire des règles fiscales par les EM de l'UE, ce système signifie que les bénéfices d'un groupe de sociétés actif dans plus d'un EM seraient calculés selon les règles d'un seul régime d'imposition des sociétés, celui de l'Etat de résidence de la société mère ou du siège social du groupe. Ainsi, une PME souhaitant créer une filiale ou un établissement stable dans un autre EM aurait la possibilité d'utiliser uniquement les règles fiscales qui lui sont déjà familières.

- **Investissements de capital-risque**

Rapport du groupe d'experts fiscaux sur la suppression des obstacles fiscaux aux investissements transfrontaliers de capital-risque, publié le 30 avril 2010. Détermine les principaux obstacles fiscaux aux investissements transfrontaliers de capital-risque dans l'UE et formule **deux mesures principales pour les surmonter.**

- l'Etat dans lequel un fonds de capital-risque investit ne devrait jamais considérer les activités du gestionnaire de ce fonds comme constituant un établissement stable du fonds en question (parce que cet Etat aurait alors des prérogatives fiscales accrues);
- pour prévenir la double imposition, tous les EM de l'UE devraient reconnaître la classification fiscale d'un fonds de capital-risque effectuée par l'EM dans lequel ce fonds est établi (transparent/non transparent, commercial/non commercial et imposable/non imposable);
- les fonds de capital-risque devraient être autorisés à faire valoir les droits d'exonération de retenue à la source de leurs investisseurs au nom de ceux-ci;
- **La nouvelle stratégie économique Europe 2020 de la Commission proposera des mesures pour trouver des solutions de financement innovantes,** notamment la création d'un marché européen efficace en matière de capital à risque. ■



QUIZ MERKUR

Chaque mois, cochez les bonnes réponses du Quiz du Merkur et participez au tirage au sort pour gagner un **iPOD nano 16 GB silver!**

LE QUIZ DU MERKUR

Chaque mois, la Chambre de Commerce vous invite à tester vos connaissances sur les thèmes économiques les plus divers en participant au quiz mensuel du Merkur. Les lecteurs attentifs trouveront toutes les réponses aux questions dans l'édition courante du magazine. Un tirage au sort sera organisé parmi tous les participants ayant trouvé les bonnes réponses. Le prix à gagner est un **iPOD nano 16 GB silver**.

Pour la cinquième fois consécutive, la Chambre de Commerce a participé à la Foire de Printemps avec un stand et plusieurs événements placés sous le thème «Passport pour l'export».

1. **Quels sont les deux labels délivrés par la Chambre de Commerce et qui permettent aux entreprises luxembourgeoises de mieux marquer l'origine grand-ducale de leurs produits et services?**

- «Promote Luxembourg», «Luxembourg 100 %»?
- «Luxembourg» et «Made in Luxembourg»?
- «Made in Luxembourg» et «LUX»?

Dans le cadre du Logistics Business Forum 2013, le Cluster for Logistics est devenu membre de la Fédération allemande de la Logistique.

2. **Quel est le nom de ce réseau professionnel allemand qui fédère quelque 10.000 membres actifs dans le secteur de la logistique au niveau national et international?**

- Bundesvereinigung Logistik?
- Logistik Deutschland?
- National und International DE_LOG?

Dans le cadre d'une visite d'Etat du 15 au 17 avril 2013, une mission économique a été organisée en Autriche par la Chambre de Commerce en collaboration avec Luxembourg for Business et l'Ambassade du Luxembourg en Autriche.

3. **Combien de participants ont pris part à cette mission?**

- 15?
- 50?
- 80?

Pour participer au tirage au sort et gagner le nouvel iPOD nano 16 GB silver, il suffit de renvoyer ce questionnaire dûment rempli par fax au (+352) 43 83 26 (Rédaction Merkur) **avant le 14 juin 2013**. Une seule réponse par foyer.



Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Téléphone	
E-mail	

Félicitations à Yuliya MAISIYONAK, la gagnante du Quiz de l'édition du Merkur 02/2013 qui a reçu un iPOD nano 16 GB silver!

Gagnante du Quiz de l'édition du Merkur 03/2013: Mme Murielle HONORE (Attert, Luxemborug)

2030.lu – Ambition pour le futur

Deuxième atelier thématique: Quelles solutions pour préparer le territoire pour les générations futures?



M. Marc Wagener, coordinateur général de l'Initiative 2030.lu, entouré des orateurs et de l'animateur du workshop (de g. à d.): Mme Pascale Junker, M. Michel Wirth, M. François Thiry, M. Gabriel Boisante, M. Patrick Bousch, M. Christian Schulz et Mme Simone Beck

Placé sous le slogan «Un territoire pensé pour les générations futures», le deuxième atelier thématique de l'initiative «2030.lu – Ambition pour le futur» a attiré samedi dernier près de 100 représentants de la société civile au «Cercle Cité» pour débattre publiquement des solutions à apporter aux problèmes et défis du Luxembourg dans les domaines de l'environnement, de l'économie verte, de l'énergie, du logement et des infrastructures. L'animateur de la matinée, M. Gabriel Boisante, a souhaité la bienvenue aux nombreux participants avant de passer la parole à M. Marc Wagener, coordinateur général de l'initiative 2030.lu, qui a brièvement exposé les enjeux des thèmes abordés et a rappelé que l'objectif du débat thématique était de trouver des pistes de solutions. M. Wagener a ensuite présenté la nouvelle plateforme d'échange, de discussion et de débat sur Internet que l'initiative a récemment lancée pour améliorer la transparence et faciliter l'accès aux pistes proposées jusqu'à présent dans le cadre de la campagne. Ce nouvel outil inédit, accessible via le site www.2030.lu,

permet également de soumettre les idées au vote du public de manière à ce que celles qui récoltent le plus de suffrages apparaissent en tête de liste.



Christian Schulz, Géographe (Université de Luxembourg)

La collaboration intercommunale comme solution au problème de l'aménagement du territoire

Premier orateur de la matinée, M. Christian Schulz, géographe et

professeur à l'Université du Luxembourg, a présenté ses solutions dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Selon M. Schulz, la politique d'aménagement du territoire du Luxembourg, qu'il a qualifiée de jeune et ambitieuse, se caractériserait par une dynamique de développement très soutenue. Malheureusement, la concrétisation de la politique d'aménagement se heurterait trop souvent encore à la structuration administrative du territoire qui accorderait trop de pouvoir de décision aux communes, qui n'auraient qu'un intérêt très limité à participer à des concepts nationaux d'aménagement du territoire. Des prises de décisions politiques trop longues, qui seraient en plus compliquées par l'existence du double mandat des députés-maires, en seraient le résultat. Après ce bref diagnostic, le professeur Schulz a présenté quatre pistes de solutions concrètes. La première solution consisterait à décentraliser le commerce de détail pour éviter que les grandes surfaces se concentrent en périphérie des grandes agglomérations, ce qui obligerait actuellement les habitants à utiliser leur voiture pour faire leurs achats. Selon le professeur, une plus grande proximité du commerce de détail pourrait soulager le trafic dans et autour des agglomérations urbaines. La deuxième solution proposée par M. Schulz tient en un mot: intercommunalité. Par l'approfondissement des relations intercommunales le pays pourrait à ses yeux en effet gagner en compétence, expertise et capacité d'action. A cause de la petite taille de la majorité des communes, les responsables communaux ne disposeraient pas toujours des compétences techniques et humaines nécessaires en matière d'aménagement du territoire, ce qui les obligerait à recourir à des prestataires externes, qui n'agiraient pas toujours dans l'intérêt global du pays. La solution préconisée par M. Schulz prévoit l'éta-

blissement d'associations d'études et de planification intercommunales pour des régions regroupant au moins 10.000 habitants.

Comme 3^e solution, M. Schulz a proposé d'élaborer, toujours par le biais d'une collaboration interrégionale renforcée, un concept de transport transfrontalier commun. Celui-ci proposerait des grilles horaires optimisées, des tarifs uniques au niveau interrégional et un système d'information multilingue pour tous les clients. Comme dernière piste, le professeur a proposé que le Luxembourg se positionne davantage comme pionnier en matière de solutions innovantes dans le domaine de l'aménagement du territoire, au lieu de se contenter d'adapter des projets innovants qui ont déjà fait leurs preuves à l'étranger. Pour 2030, le professeur a souhaité que le Luxembourg se donne l'ambition de développer au moins un projet durable qui puisse servir de modèle aux pays voisins.



Pascale Junker, économiste de l'environnement (LuxDevelopment)

Rétablir une relation saine et respectueuse avec la nature

Sous le titre «Ignorer les limites écologiques de la planète ne les fera pas disparaître» Mme Pascale Junker, économiste de l'environnement chez LuxDevelopment, s'est intéressée principalement au comportement quotidien des résidents au Luxembourg. Mme Junker a souligné que le Luxembourg présentait un flagrant déficit écologique et énergétique. En effet, le pays afficherait des taux de consommations record pour un territoire aussi exigü.

Si tous les pays du monde consommaient autant que le Luxembourg, il faudrait 6 planètes pour subvenir aux besoins de consommation. Mme Junker a expliqué qu'en même temps le processus de raréfaction des ressources ne facilitait guère les choses. Pour faire face aux menaces écologiques et énergétiques, l'experte a présenté plusieurs propositions en les classant selon des «seuils de douleur», donc selon les niveaux de sacrifices à consentir pour leur mise en œuvre. Parmi les mesures ne provoquant pas ou peu de douleur, elle a notamment cité en exemple des gestes basiques comme l'élimination des gaspillages, fuites et pertes évitables. Selon Mme Junker ces gestes simples ne suffiraient cependant pas à modifier fondamentalement la donne. Pour cela il faudrait prendre des mesures bien plus douloureuses, qui exigent un changement profond de nos habitudes et mentalités. L'homme devrait notamment rétablir une relation plus saine avec la nature, dont il se serait trop éloigné pour ne plus la considérer que comme une ressource à exploiter. L'homme devrait donc faire preuve de plus de respect et d'humilité dans son comportement quotidien. Sur la même lignée, Mme Junker a proposé de développer l'«urban mining», qui consiste à transformer systématiquement les déchets urbains en ressources, ou encore la densification de l'habitat et le partage ou la mise en commun d'équipements. Si ceci ne suffisait pas, il faudrait probablement recourir à des méthodes encore plus douloureuses comme le rationnement des ressources ou l'implémentation de quotas de m² habités ou d'émission de gaz à effet de serre; toutes des mesures qui iraient de pair avec un renchérissement des ressources et des aliments. Au niveau gouvernemental, elle a proposé que les autorités mettent en place, avec une partie des recettes tirées de la vente de carburants, une réserve monétaire pour parer aux crises écologiques et/ou énergétiques futures, fixe des plafonds de consommation/émission ou encore exige des durées de vie minimum pour certains produits. Elle a estimé par ailleurs qu'il faudrait réfléchir à taxer davantage les ressources, les déchets et les émissions plutôt que le travail, qui est créateur de valeur ajoutée.



Patrick Bousch, directeur administratif (CEPS/Instead)

Un besoin de 130.000 nouveaux logements d'ici 2030

M. Patrick Bousch, directeur administratif chez CEPS/Instead, a ouvert son intervention par un diagnostic du marché du logement, dans lequel le chercheur s'est surtout intéressé à l'évolution des prix. La tendance peu réjouissante des prix de logement serait attribuable à plusieurs facteurs, à savoir un solde migratoire et naturel positif, une transformation sociologique des structures des ménages et une augmentation de la surface moyenne habitée. En se basant sur les statistiques du CEPS/Instead, le chercheur a estimé que le Luxembourg aurait besoin de 130.000 logements d'ici 2030, ce qui représente en moyenne 7.500 nouveaux logements par an. Avec l'évolution actuelle du marché immobilier (2.500 à 3.000 logements sont mis sur le marché tous les ans en moyenne, avec toutefois une tendance haussière sur les dernières années), le Luxembourg serait «loin du compte». Pourtant des solutions existeraient: M. Bousch a ainsi plaidé pour une plus grande densification des zones urbaines et pour une promotion renforcée des logements sociaux, sachant que le Luxembourg n'en dispose que de 3.000 (un des taux les plus faibles en UE). Pour combattre cette pénurie, l'intervention des pouvoirs publics dans le marché de logements abordables ne suffirait pas et il faudrait par conséquent élargir le champ d'intervention des promoteurs privés. Une autre solution serait de mettre en place des opérateurs fonciers publics opérant à l'échelle

régionale pour rendre la mobilisation des terrains constructibles plus facile et abordable. Pour cela, il faudrait fixer des zones de constructions prioritaires pour les logements sociaux, qui seraient déclarées en partie d'utilité publique (par le biais de plans d'aménagement généraux communaux). M. Bousch a finalement déclaré être en faveur d'une taxation des logements vides et de mesures pour soutenir, voire forcer, davantage l'aménagement des terrains vacants («Baulücken»).



François Thiry, associé
(Polaris Architects)

Promouvoir des quartiers d'un type nouveau

Le dernier orateur de la matinée, M. François Thiry, associé de Polaris Architects, a abordé les thèmes du logement et des modes de vie. D'emblée, l'architecte a estimé que l'atten-

tion qu'on accordait actuellement à la seule efficacité énergétique des bâtiments ne suffisait pas, mais qu'il fallait analyser et agir davantage sur le comportement des habitants. L'objectif devrait être de former des citoyens experts avec un sens aigu pour leur environnement. En citant un projet d'éco-quartier à Hollerich en exemple, M. Thiry a énuméré une dizaine de comportements qui pourraient refléter les modes de vie de demain. Des modes de vie qui ne consommeraient pas d'énergie fossile, qui utiliseraient des matériaux sains et durables, qui entretiendraient un contact direct avec la nature, qui préserveraient le jardinage dans les zones urbaines et qui assureraient un réseau de transport public efficace et attrayant. Ces quartiers d'un type nouveau seraient animés par des équipes formées qui seraient à l'écoute des habitants et seraient habilitées à proposer des solutions aux problèmes qui pourraient éventuellement surgir dans le quartier. Il serait tout aussi important que ces quartiers intègrent des entreprises et emplois afin d'éviter qu'ils ne se transforment en cités dortoirs.

Après les interventions des orateurs, deux vidéos «best practice» ont été projetées. La première a porté sur le quartier Vauban à Freiburg (Allemagne) et a illustré comment les urbanistes ont réussi à instaurer un mode de vie plus sain et écologique. La deuxième vidéo a retracé l'histoire de l'exploitation des énergies fossiles et a proposé de s'affranchir de la dépendance coûteuse à ces énergies en promouvant des modes de vie plus résilients.



Simone Beck, Professeur d'Histoire
(Athénée de Luxembourg)

La deuxième partie de la matinée a été entièrement consacrée au débat et le public a été invité à partager pendant plus d'une heure ses idées et pistes de réflexions sur les sujets évoqués. Il a finalement appartenu à Mme Beck, professeur d'histoire à l'Athénée du Luxembourg, et à Michel Wirth, membre du Parlement des jeunes, de tirer un premier bilan de la matinée. Les nombreuses interventions du public et les idées exprimées avec beaucoup d'engagement et de verve ont été enregistrées et seront publiées, tout comme les exposés des orateurs, sur le portail 2030.lu.



Prochain workshop le samedi 15 juin

Le troisième atelier programmé dans le cadre de l'initiative «2030.lu-Ambition pour le futur» aura lieu le samedi 15 juin de 9h15 à 12h30 et portera sur les thèmes de l'indépendance financière, de la productivité et de la création de richesse. Cet atelier se déroulera en première partie sous forme de «hearing». Les noms des intervenants seront communiqués sous peu sur le site **2030.lu**. Une large partie de la matinée sera à nouveau réservée au débat et échanges avec le public qui seront animés par Gabriel Boisante. Informations et inscriptions sur **www.2030.lu**. ■



Malgré le week-end de l'Ascension une centaine de personnes a suivi l'invitation des organisateurs pour discuter de l'avenir du pays



L'AVENIR DU LUXEMBOURG
NOUS CONCERNE TOUS
ALORS DISCUTONS-EN!

2030.LU
AMBITION POUR LE FUTUR

»»» Discussions, inscriptions et informations sur www.2030.lu

ENERGIE,
ENVIRONNEMENT,
ÉCONOMIE VERTE

INFRASTRUCTURE,
LOGEMENT

EDUCATION,
INNOVATION,
ENTREPRENEURIAT

INTÉGRATION,
SOLIDARITÉ

INDÉPENDANCE
FINANCIÈRE,
PRODUCTIVITÉ,
CRÉATION DE
RICHESSE

POSITION
INTERNATIONALE
ET EUROPÉENNE
DU LUXEMBOURG

Foire de Printemps 2013

Passeport pour l'export avec le label «Made in Luxembourg»



Dans le cadre de la cérémonie d'ouverture de la Foire de printemps 2013, le couple grand-ducal s'est rendu sur le stand de la Chambre de Commerce et a accordé une attention particulière aux entreprises et aux produits luxembourgeois

Pour la cinquième fois consécutive, la Chambre de Commerce a participé à la Foire de Printemps à la LuxExpo. Placée sous le thème «Passeport pour l'export», la présence de la Chambre de Commerce à cet important salon a été, cette année,

entièrement vouée au formidable savoir-faire des entreprises luxembourgeoises. Sur une surface de 150 m², les visiteurs ont pu découvrir les plus belles réussites à l'export des entreprises luxembourgeoises, qui pour mieux marquer l'origine grand-ducale de leurs produits et

services, ont toutes décidé d'utiliser le label «Made in Luxembourg» dans leurs actions de promotion. La qualité des produits de notre terroir a fait d'ailleurs l'objet d'une démonstration en direct, puisque la Chambre de Commerce – et c'est une autre nouveauté – s'est associée cette année aux Euro-Toques pour préparer avec l'aide de chefs étoilés du Luxembourg un «show-cooking» quotidien utilisant des ingrédients typiquement luxembourgeois produits au Grand-Duché.

Cette participation s'est traduite par la mise en application d'un nouveau concept visant à exposer les produits et services de huit d'entreprises luxembourgeoises sélectionnées parmi celles qui ont reçu de la part de la Chambre de Commerce le label «Luxembourg» (100 entreprises) ou «Made in Luxembourg» (220 entreprises). L'idée était de «délivrer un passeport pour l'exportation» et d'expliquer l'histoire ainsi que le succès de ces entreprises, dans la conquête de nouveaux marchés à l'étranger. Le nouveau concept a donné aux visiteurs un aperçu concret des multiples facettes de l'économie luxembourgeoise, ainsi que des services de la Chambre de Com-



La Chambre de Commerce s'est associée cette année aux Euro-Toques pour préparer un «show-cooking» quotidien

merce et de l'offre de formation de la Luxembourg School for Commerce. En collaboration avec Euro-Toques, des plats composés sur base de produits luxembourgeois ont été préparés sur le stand et ont été proposés en dégustation aux visiteurs. Deux fois par jour, RTL Radio Lëtzebuerg a assuré une couverture de quelques minutes en direct du stand de la Chambre de Commerce/LSC.

Face à un public nombreux, une permanence des collaborateurs de la Chambre de Commerce et de la LSC sur le stand a été organisée pendant toute la durée du salon pour renseigner les visiteurs sur ses divers services. Retrouvez les moments forts du salon sur www.cc-tv.lu.



Placée sous le thème «Passeport pour l'export», la présence de la Chambre de Commerce a été dédiée au savoir-faire des entreprises luxembourgeoises et à la présentation de ses services et de son offre de formation

■ La Chambre de Commerce a choisi de mettre à l'honneur et de présenter 8 entreprises luxembourgeoises labellisées sur son stand



Lindab



Codipro



Hitec



Vinsmoselle



Luxlait



la Moutarderie de Luxembourg



Bofferding



Köhl

 April 19, 2013

The new Taipei Representative welcomed by Pierre Gramegna



Mr Kuoyu Tung, the new Taipei Representative visited the Chamber of Commerce

Having only recently arrived in Brussels, the new Representative of the Taipei representative Office in the EU and Belgium, Mr Kuoyu Tung, was welcomed by Pierre Gramegna, Director General of the Chamber of Commerce for an exchange of views and ideas.

During the meeting, Mr Tung and Mr Gramegna discussed various busi-

ness opportunities in Taipei and Luxembourg. Mr Tung spoke about the progress made in EU-Taiwan relations in numerous fields over the past years and said he was willing to push ahead for a more far-reaching relationship. Taiwan is a country which has gone through a rapid transition in the 80's and 90's to become the world largest producer of electronic and IT products. Nowadays

75% of all laptops and 80% of all scanners sold worldwide are products made in Taiwan. Initially Taiwan's exports were very dependent on the U.S.A and over 50% of their exports went to the United States. Taiwan managed to diversify its export destinations and today Taiwan's first customer is Mainland China (37%) and Europe has caught up with the U.S.A (15% each). Taiwan being a country with strong financial reserves allowed its companies to multiply their investments in China.

Mr. Tung and Mr Gramegna also mentioned the next edition of the Taiwan-Luxembourg Joint Business Council (TLJBC) that is due to take place in Taipei in November 2013. The Luxembourg Chamber of Commerce will lead a business delegation to Taiwan on that occasion. During the TLJBC, companies will have the opportunity to discuss issues of economic and commercial interest. Since its establishment in 2007, the TLJBC incites to further strengthen existing business contacts and to explore new opportunities between Taiwan and Luxembourg. ■

 May 15, 2013

A delegation from China visits the Chamber of Commerce

The Luxembourg Chamber of Commerce welcomed an Official Delegation from Jilin Province (China) and hosted a round table

on that occasion. During the meeting, Chinese companies and Luxembourg counterparts presented their businesses and discussed various opportunities in

Jilin and Luxembourg. The guests also extended an invitation to Luxembourg companies to participate in the upcoming Euro-China Business Meeting Jilin 2013, organized by the Luxembourg Chamber's long term partner, the Macro Euro-China Entrepreneurs Club. The event will take place from September 7 to September 11, 2013. Chinese and European companies will have the possibility to get selected B2B contacts in different sectors such as Automotive Industry, Equipment Manufacturing, New Energy, Services and Logistics. Interested Luxembourg companies can contact the International Affairs team of the Chamber of Commerce (e-mail: international@cc.lu, tel.: (+352) 42 39 39 -360/310). ■



During a joint meeting, Chinese companies and Luxembourg counterparts presented their businesses and discussed various opportunities in Jilin and Luxembourg

Vous ne ferez plus jamais vos affaires de la même façon !



12/13.06.

2013

2^{ème} édition

LUXEMBOURG

Le salon b2b de référence destiné aux PME et start-ups innovantes à ne pas manquer !



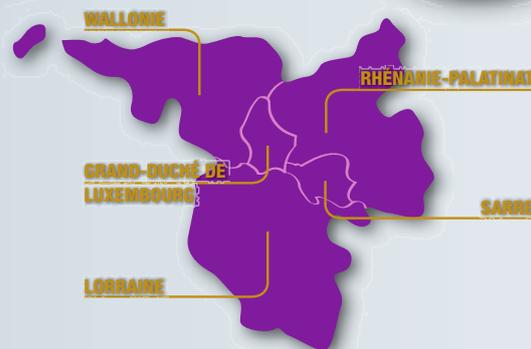
Un nouveau format événementiel pour faire vos affaires autrement !

Nouveau Moderne Rafraîchissant Innovant

Grand service à petit prix

Dynamique Interactif Concentré

INSCRIPTION en ligne possible!



Organisateur:



Partenaires du salon:



Sponsors:



BGL
BNP PARIBAS



Avec le soutien de:



Partenaires stratégiques:



EUROPAGES

Partenaire print:



Partenaires médias:



Tageblatt

Journal

LE JEUDI

Le Quotidien

paperJam



Triertischer Volksfreund

Le Républicain Lorrain

www.gr-businessdays.com

CALENDRIER JUIN – OCTOBRE 2013

Juin

4-7	Stand collectif au salon Project Lebanon à Beyrouth, Liban
4-7	Stand collectif et visite accompagnée au salon Transport Logistic Munich (D)
12-13	Salon GR Business Days à Luxembourg
13-14	Mission officielle en Suisse (Bâle & Zurich)
17-19	Mission officielle en France (Paris & Lyon)
24-28	Mission économique en Afrique du Sud (Johannesbourg, Cape Town & Durban)

Juillet

1 ^{er}	Visite officielle d'une délégation de la région de Tambov (Russie)
-----------------	--

Août

29.8-8.9	Stand collectif à la Foire Internationale d'Izmir (TR)
----------	--

Septembre

24-25	Visite accompagnée au salon Match4-Industry Turkey (Industrial Organised Zone)
25-28	Stand collectif au Monaco Yacht Show

Octobre

1	Stand collectif et événement de matchmaking au salon Digiwal à Louvain-la-Neuve (B)
5-9	Stand collectif au salon ANUGA à Cologne (D)
7-9	Stand collectif au salon EXPO REAL à Munich (D)
9	Conférence Fit4Business – Choisir la formule idéale de vos partenariats
21-26	Mission économique en Colombie et Pérou

Anlässlich des Staatsbesuches Ihrer Königlichen Hoheiten dem Großherzog Henri



Österreichisch-Luxemburgisches Wirtschaftsforum in Anwesenheit I.I.K.K.H.H. dem Großherzog und der Großherzogin von Luxemburg, S.E. Herrn Heinz Fischer, Bundespräsident und Wirtschaftsminister Etienne Schneider

15. – 17. April 2013

80 Vertreter luxemburgischer Unternehmen und Forschungseinrichtungen in Wien und Linz



Arbeitsgespräch in der Wirtschaftskammer Österreich, Wien (von links nach rechts): Dr. Christoph Leitl, Präsident der Wirtschaftskammer Österreich; Etienne Schneider, Minister für Wirtschaft und Aussenhandel; Dr. Mitterlehner, Bundesminister für Wirtschaft, Familie und Jugend; Pierre Gramegna, Hauptgeschäftsführer der Handelskammer Luxemburg

und der Großherzogin Maria Theresa in Österreich, hat die Handelskammer Luxemburg, in Zusammenarbeit mit Luxembourg for Business und der luxemburgischen Botschaft in Österreich, eine Wirtschaftsmission in Wien und Linz organisiert, an der rund 80 Vertreter luxemburgischer Unterneh-

men und Forschungseinrichtungen teilgenommen haben.

Am 16. April bot das Österreichisch-Luxemburgisches Wirtschaftsforum, in Anwesenheit I.I.K.K.H.H. dem Großherzog und der Großherzogin von Luxemburg, S.E. Herrn Heinz Fischer, Präsident der Bundesrepub-



lik Österreich und Wirtschaftsminister Etti Schneider, eine Gelegenheit bei der sich die Unternehmen über bilaterale Geschäftschancen informieren konnten. Anschließend organisierte die Wirtschaftskammer Österreich bilaterale Geschäftskontakte mit dem Ziel potentielle Partnerunternehmen zusammenzuführen.

Die Bundesrepublik Österreich stellt den 12. wichtigsten Handelspartner Luxemburgs dar und zeigt, neben der Finanzwirtschaft, interessante und dynamische Entwicklungen in den Bereichen Erneuerbare Energien, Logistik und Forschung & Medizin auf, alles Sektoren die auch für die Luxemburgische Wirtschaft eine zentrale Rolle spielen. Daher hat die Handelskammer, zusammen mit dem Ministerium für Wirtschaft und Außenhandel, Luxinnovation, Fedil-Business Federation und dem Cluster for Logistics, Programme mit sektoriellen Schwerpunkten in diesen Bereichen zusammengestellt, bei denen sich die luxemburgischen Unternehmen über die letzten Entwicklungen, sowie den aktuellen Technologie- und Forschungsstand in Österreich und Luxemburg austauschen und Kontakte in ihren Tätigkeitsfeldern knüpfen konnten.

Ein Logistik Workshop führte 30 Vertreter der Logistikbranche der beiden Länder zusammen und erlaubte ihnen, Kooperationschancen in diesem Bereich zu identifizieren.

Österreichs Potential geht in der Tat weit über die Grenzen des Inlandmarktes hinaus und bietet interessante Chancen für luxemburgische Unternehmen, welche die Nähe zu den ost- und südeuropäischen Ländern nutzen können, um ihre Geschäfte in dieser Region auszubauen. Von dieser Brückenfunktion profitiert insbesondere die Logistikbranche, wobei Wien die Hauptlogistikdrehscheibe darstellt. Diverse Infrastrukturprojekte, sowie der geplante Ausbau des Hafens Wien bis 2015 veranschaulichen die zunehmende Wichtigkeit dieser Branche im Rahmen der fortschrittlichen Entwicklung der österreichischen Wirtschaft.

Auch erneuerbare Energien und Energieeffizienz werden in Österreich gefördert, wobei bislang Bio-



Die Vertreter aus dem Bereich Erneuerbaren Energien und Nachhaltiges Bauen besuchen das Wirtschaftszentrum St. Pölten, Niederösterreich

masse, Wasserkraft und Solarenergie im Vordergrund stehen. Die Umwelttechnikbranche insgesamt wächst durchschnittlich 7 % jährlich und expandiert damit deutlich stärker als das BIP. Um über die EU-Ziele für erneuerbare Energien und die Möglichkeiten einer Zusammenarbeit zu beraten kamen Vertreter der Fedil-Business Federation, des Wirtschaftsministeriums, der Handelskammer, der SEO und ENOVOS in Anwesenheit des Wirtschaftsministers Schneider in der Industriellenvereinigung zusammen. Die Arbeitssitzung hatte ebenfalls zum Ziel die Umsetzung der EU-Richtlinie zur Steigerung der Energieeffizienz zu besprechen.

Die Vertreter aus dem Bereich Erneuerbare Energien und Nachhaltiges Bauen hatten in Wien, Niederösterreich und Linz die Gelegenheit die Forschungsaktivitäten des Technoport Tulln und des Wirtschaftszentrums St Pölten zu besichtigen, sich über Smart Grids auszutauschen, sowie Projektbesuche des Passivbaus der TECHbase Wien und des Power Tower in Linz anzutreten um sich über die Erfahrungen mit Passivenergiehäuser und der einhergehenden Haustechnik zu befassen.

Die Vertreter aus Forschung und Medizin hatten Gelegenheit die Forschungseinrichtungen des *Research Centre for Molecular Medicine*, der Medizinischen Universität Wien und des Campus Vienna Biocenter zu besuchen, sowie kleine und mittelständige

Biotechfirmen die in der Pharmaforschung tätig sind und in gewissen Forschungsnischen federführend sind.

Ein weiteres Programm bestehend aus Betriebsbesichtigungen und einem Workshop wurde mit der Handelskammer Luxemburg für den Bereich Lebensmittelgewerbe in Wien gestaltet. Ein besonderes Interesse galt der Wirtschaftskammerorganisation in Österreich mit Bezug auf die Interessensvertretung der gewerblichen Lebensmittelhersteller, sowie dem Marketing im Lebensmittelgewerbe (AMA Handwerksiegel) und der Berufsausbildung.

Auch die Tourismusbranche hat den Termin des Staatsbesuches wahrgenommen, um die Vorzüge Luxemburgs als vielseitige Freizeitdestination und interessante Business- und Kongressdestination während eines Workshops anschaulich zu machen. Anschließend an die Präsentationen des Landesverkehrsamtes konnten sich die Vertreter der luxemburgischen Tourismusindustrie mit den österreichischen Teilnehmern austauschen.

In der Wirtschaftskammer Oberösterreich in Linz konnten sich die Teilnehmer am 17. April über den Wirtschaftsstandort Oberösterreich informieren und B2B Termine mit österreichischen Unternehmen wahrnehmen. Oberösterreich verzeichnet einen Anteil von 17 % am nationalen BIP und verbucht 25 % der Industrieproduktion, wobei Maschinen- und Metallwaren, Fahrzeuge,

Chemieindustrie, Holzindustrie und Bauindustrie die wichtigsten Industriezweige darstellen. Die Cluster- und Technologiepolitik in Ober-

österreich, sowie die Themen der Energieeffizienz und des Nachhaltigen Bauens standen im Vordergrund des weiteren Programmes in

Linz und stießen auf großes Interesse seitens der Luxemburgischen Teilnehmer. ■

Erfahrungsberichte – Wirtschaftsmission nach Österreich



**Rita Knott – Coaching
Mentoring Consulting**

„Rita Knott – Coaching Mentoring Consulting“ ist eine international ausgerichtete Beraterfirma, die sich auf die Führungskräfteentwicklung und die strategische Geschäftsentwicklung spezialisiert hat.

Die Firma bietet Executive- und Teamcoaching sowie auf Maß geschneiderte Mentoringprogramme für international aufgestellte Firmen an.

Weitere Services sind die Beratung für Unternehmensgründer und die Unterstützung bei der strategischen Entwicklung von Firmen aller Branchen, die ihre Geschäftsbereiche europäisch und international ausweiten möchten, insbesondere auch ausländischer Firmen, die ihren Markt auf Luxemburg ausweiten möchten und hier Geschäftskontakte suchen.

Rita Knott hat an der Wirtschaftsmission nach Österreich teilgenommen, da sie für europäische und internationale Projekte professionelle Führungskräfte-Coaches in Österreich sucht. Während ihrer B2B Gespräche konnte Rita Knott mit drei österreichischen Coaches, die auch in den angrenzenden Ländern tätig sind, Kontakt aufnehmen, den sie in der Zukunft weiter vertiefen möchte.

Seit der Gründung ihrer Firma im Jahr 2008 hat Rita Knott bereits an 5 Wirtschaftsmissionen teilgenommen: nach Schweden, Kasachstan sowie an zwei Wirtschaftsmissionen nach Israel. Rita Knott gibt an, dass sich die Kontaktaufnahme mit potentiellen Geschäftspartnern vor Ort viel einfacher gestaltet als Teil einer Wirtschaftsdelegation, und das Rahmenprogramm sowie der Austausch mit den anderen Teilnehmern der Wirtschaftsdelegation äußerst hilfreich sind, um den Markt besser und schneller kennen zu lernen.



**Johannes Roos –
Tuomi S.A.**

TUOMI S.A. ist ein etabliertes Systemhaus für IT-Anwendungen, Netzwerktechnologie und IT-Sicherheit in Mertert, Luxemburg. Die Firma ist seit über 25 Jahren auf dem Gebiet der IT-Technologie unterwegs. Seit 1995 bis heute entwickelte Tuomi sich vom IT-Dienstleister zum Spezialisten für Cloud-Computing und zum Experten für die Konzeption und Realisierung von Anwendungen im Umfeld der NFC-Technologie.

Johannes Roos entschied sich an der Wirtschaftsmission in Österreich teilzunehmen, da NFC (Near Field Communication) in Österreich einen höheren Bekanntheitsgrad hat. Obwohl bereits Kontakte in Wien bestanden, konnte Johannes Roos den Rahmen der Wirtschaftsmission nutzen um neue Kontakte aufzubauen mit dem Ziel neue Kunden zu gewinnen. Johannes Roos ist mit seiner ersten Teilnahme an einer Wirtschaftsmission sehr zufrieden und gesteht, dass dieser offizielle Rahmen den Zugang zu den Märkten vereinfacht. Auch innerhalb der Wirtschaftsdelegation haben sich interessante Kontakte und Synergien für Tuomi ergeben, die Johannes Roos weiter vertiefen möchte.



**Juergen Burgard –
IAS Fiduciaire**

Als unabhängige Treuhand- und Beratungsgesellschaft hat sich IAS Fiduciaire auf die Bereiche Beratung, Buchführung, Gründung und Verwaltung von Gesellschaften im Großherzogtum Luxemburg spezialisiert.

Dabei konzentriert sich IAS Fiduciaire auf lokale Gesellschaften sowie ausländische Investoren aus den Bereichen Private Equity und Real Estate, die in ihre Finanzierungsstrukturen den Standort Luxemburg einbeziehen.

Jürgen Burgard schloss sich der Wirtschaftsmission nach Österreich an um in einem von mittelständigen Unternehmen geprägten, deutschsprachigen Wirtschaftsumfeld neue Kontakte zu knüpfen. Seine Erwartungen an die Wirtschaftsmission wurden erfüllt und er möchte weiterhin mit den getroffenen Firmen in Kontakt bleiben.

Geschäfte machen wie nie zuvor !



12/13.06.

2013

2. Auflage

LUXEMBURG

palantdesign.com

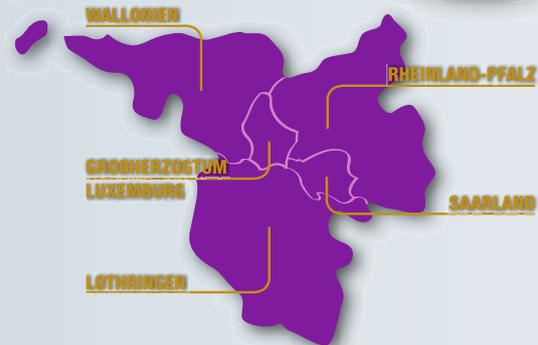
Die b2b Referenz-Fachmesse für KMU und innovative Start-Ups die nicht zu verpassen ist!



Ein neues Event-Format um auf andere Weise ins Geschäft zu kommen!

neu modern lebhaft innovativ
Großer Service zu kleinem Preis
dynamisch interaktiv konzentriert

ANMELDUNG
online
möglich!



Veranstalter:



Eventpartner:



Sponsoren:



BNP PARIBAS



Mit der Unterstützung von:



Strategische Partner:



EUROPAGES

Druckpartner:



Medienpartner:



Tageblatt

Journal

LE JEUDI

Quotidien

paperJam



Trierischer Volksfreund

Le Républicain Lorrain

www.gr-businessdays.com

June 25, 2013

Save the date: Turkey-Luxembourg Business Seminar



In the framework of the official mission to Turkey that will take place in November, the Chamber of Commerce will host on Tuesday, 25 June 2013 a Turkey-Luxembourg Business Seminar. During this event, the existing economic cooperation between Turkish and Luxembourg companies will be highlighted. The seminar will offer the opportunity to discuss in depth the cooperation with the participants of the Turkish delegation in the following sectors: Transport & Logistics; Information, Communication and Satellite Technologies; Construction; Finance and Tourism.

The seminar will be followed by a walking dinner offering excellent networking opportunities for companies to meet interesting potential business partners.

At the opening of the seminar, a Joint Economic and Trade Committee Treaty (JETCO) will be signed by Minister Zafer Çağlayan and Minister Etienne Schneider.

If you are interested to participate in this event, kindly register with Louise Akerblom (Tel: (+352) 42 39 39 – 384, E-mail: louise.akerblom@cc.lu) or Violaine Mathurin (Tel: (+352) 27 20 21-359, E-mail: violaine.mathurin@lff.lu) ■

June 20, 2013

Responding to the Economic Crisis

As the economic crisis in Europe has deepened, two main responses have been advanced: follow the socially harsh and politically difficult path of austerity, or chase growth by borrowing ever more to invest in the economy. In facing the crisis, every country has its legacy issues and sacred cows, as well as its typical cultural positions. For Luxembourg and Ireland – two small, open economies, entirely dependent on an ability to trade, and to do so competitively – this has potentially devastating consequences.

Luxembourg has fared better in this crisis than most: unemployment remains one of the lowest in the EU, and its fiscal deficit and borrowing requirements are modest when compared to those most affected. For its

part, following the bursting of its massive property bubble and subsequent banking crisis, Ireland was one of the first in the Eurozone to ask for financial assistance from partners. Forced to enter a bailout programme under the scrutiny of the so-called Troika of the ECB, the European Commission and the IMF, the impact has been significant across all of society, including in the public sector.

Against this background, the Ireland Luxembourg Chamber of Commerce, in cooperation with Chambre de Commerce Luxembourg and the

American Chamber of Commerce in Luxembourg is pleased to announce an Irish EU Presidency event designed to discuss responses to the crisis in two countries faced with the similar challenge of how to remain a location that both attracts and retains FDI over the long term. The keynote speaker will be Mr Brian Hayes T.D. Minister of State for Public Service Reform and the Office of Public Works. After his speech there will be a tour de table from a panel of business figures and economists, which in turn will be followed by an open discussion. ■

Responding to the Economic Crisis, June 20, 2013 – 6pm
Chambre de Commerce – 7, rue Alcide de Gasperi – Luxembourg.

editus
BUSINESS day

Salon B2B / Networking

3^{ème} édition

JEUDI 3 OCT. 2013 • TRAMSSCHAPP

49, rue Ermesinde

L-1469 Luxembourg/Limpertsberg

www.editusbusinessday.lu



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE STAND

stand 6m² - All in one

Mobilier + Wifi - Formule RDV
Petit déjeuner / Apéro - Cocktail

 megaram

 Networking.lu

 faber[®]
Print services & solutions

 P&T
LUXEMBOURG

Organisé par:

 Paulus
TRAITEUR

 reachthefirst
Innovation - Commitment - Performance



 Davini

 CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

 editus[®]
Hei & Elo!

9-11 avril 2013

9^e édition des rencontres d'affaires *b2fair* lors de la «Hannover Messe»



Depuis 2004, la Chambre de Commerce organise lors de la Hannover Messe l'événement de matchmaking international *b2fair*. Cette année, près de 150 entreprises et quelque 200 chefs d'entreprises en provenance de 26 pays ont participé à l'événement et près de 1.250 rendez-vous d'affaires ont été organisés lors de la plus grande foire industrielle du monde.

Avec 6.550 exposants de 62 pays différents et près de 190.000 visiteurs, la Hannover Messe s'est une fois de plus confirmée comme étant la plus grande foire industrielle du monde. Cette année, la foire a accueilli la Russie comme «pays invité d'honneur». A cette occasion, plus de 100 entreprises russes ont fait le déplacement à Hanovre. Jamais auparavant

un nombre aussi important de sociétés russes avaient participé à une foire industrielle hors de leur pays. Le 7 avril dernier, la foire a été inaugurée par la chancelière allemande Angela Merkel et par le président russe Vladimir Poutine, la Russie ayant ainsi montré sa volonté de compter parmi les partenaires d'affaires de l'UE à l'aide d'une large série de solutions pour le futur.

Par ailleurs, lors de cette manifestation, 14 entreprises luxembourgeoises ont fait le déplacement à Hanovre pour visiter la foire, soit un taux de participation beaucoup plus élevé que les années précédentes. Dans le cadre de la plate-forme de rencontres *b2fair*, les entreprises luxembourgeoises ont également participé à une centaine de rendez-vous d'affaires.

■ *b2fair*: un concept concentré, toujours plus central et encore plus performant!

Pour optimiser davantage la pertinence et la qualité des rendez-vous organisés, l'événement *b2fair* s'est concentré sur trois jours, du 9 au 11 avril 2013. 54 organisations partenaires européennes et internationales se sont associées à la promotion de cet événement de rencontres lors duquel la Malaisie a été mise à l'honneur avec la venue d'une délégation de 12 entreprises qui ont pu profiter des rencontres d'affaires.

A l'instar de l'édition précédente, cette manifestation s'est déroulée au centre du site de la foire permettant ainsi aux visiteurs de réduire les distances entre les différents lieux de rendez-vous. Cet emplacement a également permis d'organiser les rendez-vous dans une zone «Lounge» offrant un endroit de discussion calme et bien équipé. Entre les rendez-vous, les participants ont pu se renseigner sur les différents pays auprès des petits stands d'information mis en place, ou encore prolonger leurs discussions dans la «VIP Lounge».

Le mardi 9 avril a eu lieu la 10^e édition de la Journée du Commerce Extérieur du Land de Basse-Saxe en présence de M. Günther H. Oettinger, Commissaire européen en charge de l'énergie, qui a mis en avant le Benelux avec comme thématique «Le pays du Benelux: Développements actuels dans le secteur de l'énergie», permettant



ainsi de renforcer les relations entre le Benelux et ses pays voisins.

Nouveauté cette année avec la mise en place d'un plateau TV mettant notamment à l'honneur les personnalités économiques et politiques représentées lors de cette 10^e édition de la Journée du Commerce Extérieur du Land de Basse-Saxe. Le plateau TV a également vu défiler les organisations partenaires et certaines PME qui y ont présenté leurs produits et technologies.

Enfin, la traditionnelle soirée de networking *b2fair* a eu lieu le 10 avril en présence de Dr. Gunter Dunkel, Chairman du Mananagement Board de la NORD/LB, de Dr. David Lohmann, consul honoraire du Luxembourg à Hanovre, de M. Ralf Othmer, directeur de NGlobal ainsi que de l'ambassadeur de Malaisie S.E.M Dato'Ibrahim Abdullah. Cette soirée a permis de clôturer une journée de rendez-vous d'affaires fructueux dans un cadre plus détendu et convivial. ■



A vos agendas!

La prochaine édition de la Hannover Messe aura lieu du 7 au 11 avril 2014

L'événement de matchmaking se déroulera les 9 et 10 avril

Pour de plus amples informations:

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg – Affaires Internationales

Enterprise Europe Network – Luxembourg

7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Sabrina Sagramola/Niels Dickens/Amrita Singh

Tél.: (+352) 42 39 39 370 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: b2fair@cc.lu

MEET IN LUXEMBOURG!

luxembourg
convention bureau

Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean
P. H. R. Architects Design
Photo: Carlo Pommi



www.lcb.lu

ENJOY BREATHTAKING MEETING FACILITIES AND TAKE YOUR EVENT
TO A NEW LEVEL OF EXCELLENCE!

Your partner on site
Luxembourg Convention Bureau
Tel.: (+352) 22 75 65
convention.bureau@lcb.lu

REACH&CLP: êtes-vous un utilisateur en aval de produits chimiques?



Si vous utilisez, dans le cadre de votre activité professionnelle, des produits chimiques tels que des solvants, détergents ou si vous incorporez des substances chimiques dans des mélanges ou des articles, alors vous êtes un utilisateur en aval dans le cadre des règlements REACH et CLP.

REACH et CLP visent à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement tout en favorisant la compétitivité et l'innovation.

Dans la pratique, vous devez connaître vos obligations mais également anticiper les impacts potentiels sur vos activités.

Les obligations principales des utilisateurs en aval sont liées à la communication du risque chimique (étiquette et Fiche de Données de Sécurité – FDS), mais également à la mise en œuvre des mesures de gestion des risques décrites dans les scénarios d'exposition des FDS.

De plus, la procédure d'autorisation de REACH identifie des substances comme très dangereuses dont certaines nécessiteront une autorisation pour être utilisées. Il est important de connaître cette procédure qui peut impacter la compétitivité de votre entreprise: enjeux marketing, substitution de substances ...

Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg organise, le 20 juin 2013 de 13h30 à 17h, à Luxembourg Kirchberg, une conférence sur le thème «REACH&CLP: obligations pour les utilisateurs de produits chimiques?». Gratuit sur inscription préalable, programme détaillé sur www.reach.lu (Agenda). ■

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

- Le partenariat commercial;
- Le partenariat industriel;
- Le partenariat technologique;
- Les formes participatives de partenariat.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable

sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres

de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté. Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

Enterprise Europe Network – Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333

Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu ■

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société finlandaise, active dans la représentation commerciale de produits high-tech (électroniques, semi-conducteurs, télécommunications, etc.) propose ses services en tant qu'intermédiaire commercial (agent, représentant ou distributeur). La société offre également ses services de consultance en matière de marketing. (EEN 20130502022)
- 2 Société allemande, spécialisée dans la fabrication d'enseignes publicitaires lumineuses (avec lettres en 3D, logos et emblèmes sur fond lumineux avec LED) propose ses services de sous-traitance. (EEN 20130502042)
- 3 Société norvégienne, spécialisée dans le moulage par injection, recherche des distributeurs pour ses activités tout récemment développées au Benelux et au Royaume-Uni. (EEN 20130501005)
- 4 Société britannique, spécialisée dans l'industrie textile et la transformation de la laine, propose ses services en tant que sous-traitant. (EEN 20130503040)
- 5 Société hongroise, active dans la fabrication de produits en métal ainsi que dans le travail du métal en général, offre ses services de sous-traitance et de logistique en Europe et au-delà. (EEN 20130502013)
- 6 Société irlandaise, spécialisée dans les systèmes de réfrigération pour usages commerciaux et industriels, recherche des distributeurs ou agents commerciaux en Europe. (EEN 20130429067)
- 7 Société britannique, agissant en tant que représentant spécialisé dans divers secteurs, à savoir le transport, la logistique et la construction, offre ses services d'intermédiaire commercial à tout partenaire potentiellement intéressé. (EEN 20130501002)
- 8 Société roumaine, active dans la fabrication de moteurs électriques, générateurs et transformateurs, offre ses services de sous-traitance en Europe. (EEN 20130430046)
- 9 Société roumaine, active dans la vente en gros d'articles pour bébé et enfant, est intéressée à développer sa gamme de produits par le biais d'une collaboration avec des fabricants étrangers ou des sociétés actives dans ce même secteur en vue de distribuer leurs produits sur le marché roumain. (EEN 20130430041)
- 10 Société polonaise, spécialisée dans les services de sous-traitance de logiciels (conception de site web, e-commerce, animations, jeux flash, etc.) propose ses services de sous-traitance. (EEN 20130430030)
- 11 Société polonaise, spécialisée dans la fabrication d'articles de décoration en cuir et bois faits à la main, ainsi que des articles promotionnels, recherche des représentants commerciaux et offre des services de sous-traitance dans le design et la fabrication d'articles promotionnels. (EEN 20130505002)
- 12 Société suédoise, spécialisée dans la fabrication de systèmes de marquage de câble et de plaquette à graver, recherche des distributeurs et des sous-traitants. (EEN 20130429061)

BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Mai 2013 • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____

Numéro au RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

1 2 3 4 5 6

7 8 9 10 11 12

Date: _____

Signature: _____

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Affaires Internationales

Services européens et Grande Région

Enterprise Europe Network – Luxembourg

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

Cérémonie de remise des certificats de réussite des Travailleurs Désignés



380 lauréats ont été honorés en présence des ministres Mars di Bartolomeo et Nicolas Schmit pour avoir participé à la «Formation pour travailleurs désignés en matière de sécurité et santé au travail»

Ce jeudi 25 avril 2013, l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB), la Luxembourg School for Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers (CDM), ont organisé conjointement une remise de certificats aux lauréats des formations en matière de sécurité et de santé au travail. La cérémonie officielle a eu lieu à la Chambre de Commerce dans le cadre du «Forum de la sécurité & de la santé au travail». Pas moins de 380 lauréats ont été honorés en présence des ministres Mars di Bartolomeo, Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale et Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans le cadre de cette deuxième remise commune aux 3 organismes de formation, les lauréats ont été honorés pour avoir participé à la «Formation pour travailleurs désignés en matière de sécurité et de santé au travail». Cette

formation transmet à leurs bénéficiaires des connaissances spécifiques et des compétences pratiques permettant de fonder une organisation et une culture de sécurité et de santé dans l'entreprise.

Lors de son mot de bienvenue, Pierre Bley, Directeur de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) a vivement félicité les lauréats, ainsi que les 3 organismes organisateurs. Il a tenu à souligner les progrès importants réalisés en matière de sécurité. En effet, en 10 ans, le nombre d'accidents de travail a été divisé par deux. Il a également précisé que le secteur de la construction faisait figure de bon élève grâce aux formations efficaces et adaptées à ce secteur.

Le ministre Mars di Bartolomeo a ensuite insisté sur l'importance de la sécurité et de la santé au travail, véritable argument de compétitivité pour les entreprises luxembourgeoises. Il a également encouragé les entreprises à continuer leurs investissements dans cette thématique malgré la crise. Il a

enfin plaidé en faveur de l'introduction de mesures concertées ainsi que d'une réelle culture de sécurité et de santé en entreprise.

Les avantages d'une gestion systématique de la sécurité et de la santé pour les PME

Marc Gross, Sous-Directeur de la Chambre des Métiers, a ensuite fait une allocution afin d'insister sur l'importance de l'introduction d'une gestion systématique de la sécurité et de la santé au travail, qui permet de prévenir la grande majorité des accidents. La prévention est en effet la pierre angulaire de cette approche systématique de la gestion des risques. Cette gestion doit être réellement inscrite dans la démarche du management et être partagée à tous les niveaux par tous les collaborateurs. Il a tenu à souligner les nombreux enjeux liés à la sécurité et la santé: humains, économiques, sociaux, image de marque ...

Enfin, il a salué deux actions allant dans le sens de cette bonne gestion: le label «Sécher & Gesond mat System» de l'Association d'assurance accident (AAA) et le coaching du projet SCIPRISC (Système de Coaching Innovant pour la Prévention des Risques professionnels dans le Secteur de la Construction) de l'IFSB.

Un outil pour la sécurité: la simulation virtuelle

Bruno Renders, Directeur de l'IFSB a ensuite présenté le nouvel outil pédagogique développé par son institut: le simulateur IMSAFE (Immersive Safety) destiné à former les salariés du secteur de la construction à la sécurité sur chantiers. La réalité virtuelle est un outil de l'avenir particulièrement par-

lant pour les salariés de demain. Ce simulateur d'immersion virtuelle est totalement innovant car il est multi-utilisateurs et multi-techniques. Cette méthode de formation très attractive permet de plonger les participants dans des situations à risques, impossibles de tester en réalité.

Monsieur le Ministre Di Bartolomeo a lui-même testé cet outil après la remise des certificats et a pu apprécier l'intérêt innovant et pédagogique de celui-ci.

Presque 20 ans de formations sécurité et santé à la Chambre de Commerce: rétrospective et perspectives

Gérard Eischen, Directeur de la LSC, a présenté une rétrospective de

la thématique au Luxembourg sur ces 20 dernières années, soulignant l'étendue des progrès et des avancées réalisées mais insistant également sur le fait que des progrès peuvent, et doivent, encore être réalisés, notamment dans l'intégration managériale de la sécurité et de la santé au travail.

Enfin, le ministre Schmit a clôturé cette cérémonie en félicitant les lauréats et en soulignant le rôle crucial que ceux-ci ont à jouer en entreprise. En effet, les Travailleurs Désignés sont aux avant-postes pour notifier les progrès nécessaires et pour faire du lieu de travail un lieu sûr. Il a également rappelé que le Luxembourg pouvait être fier de la forte mobilisation dans ce domaine, qui permet d'en faire un pays exemplaire. ■

Pour plus d'informations: www.lsc.lu, www.cdm.lu et www.ifsb.lu



Depuis toujours vous aimez la sécurité. Vous serez ravis de nos formules à taux fixe.

Pour le financement de votre logement, faites confiance à une valeur sûre. En choisissant le financement à taux fixe, c'est-à-dire des mensualités invariables, vous savez exactement et dès le départ à quoi vous vous engagez financièrement. Spécialiste de l'épargne-logement, Wüstenrot vous guide dans vos choix et vous conseille également sur les avantages fiscaux et l'aide au logement. Plus d'infos sur www.wuestenrot.lu

Nos partenaires à Luxembourg:



Relation Ecole-Entreprises

Combiner le savoir au savoir-faire pour mieux comprendre l'économie



Le rapprochement du monde scolaire avec le monde économique et ceci avec l'objectif de rendre les processus économiques plus compréhensibles et tangibles pour les élèves, est un champ d'action important pour la Chambre de Commerce et son organisme de formation, la Luxembourg School for Commerce (LSC). Pour informer davantage les enseignants des lycées secondaires et des lycées secondaires techniques sur leurs activités «Relation Ecole-Entreprises», un flyer «Mieux comprendre l'économie pour mieux comprendre le monde» vient d'être édité. Ce dernier présente deux ateliers d'introduction à l'économie pour étudiants. L'objectif de

ces ateliers est de faire comprendre aux élèves la théorie économique à travers des exemples pratiques.

Comment préparer les jeunes au mieux à la vie professionnelle? Et comment leur faire comprendre les processus économiques qui deviennent de plus en plus complexes? Ces questions sont aujourd'hui, face à la crise économique et face aux changements de société, plus d'actualité que jamais. La relève de ce défi nécessite un rapprochement du monde scolaire et du monde économique. En premier lieu, il s'agit de rendre plus compréhensibles les concepts théoriques économiques étudiés à l'école, et ceci à travers la tangibilité, l'illustration et la visualisation des sujets. La Chambre de Commerce et la Luxembourg School for Commerce, conscientes de ce besoin, s'engagent depuis des années dans l'éducation à travers la présentation de sujets économiques dans les lycées du Luxembourg.

Pour informer davantage sur cette activité, un flyer d'information s'adressant aux directeurs et enseignants des lycées secondaires et secondaires techniques a été édité. Ce flyer propose deux ateliers destinés aux élèves et présentés par les experts de la Chambre de Commerce. Pour assurer un développement positif et cohérent de ces activités, ces ateliers ont été mis au point en partenariat avec les «Jonk Entrepreneuren

Lëtzebuerg» (JEL), la «Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprise» (FJD), la Commission nationale pour les programmes en sciences économiques et sociales (CNP-ES) et la Conférence nationale des professeurs de sciences économiques et sociales (CNPSES).

Le premier atelier macroéconomique «Les développements de l'économie luxembourgeoise» est consacré à l'histoire, à l'état des lieux actuel et aux développements futurs de l'économie luxembourgeoise. Le deuxième atelier microéconomique «Les perspectives de l'entrepreneuriat» sensibilise à l'entrepreneuriat et à l'esprit d'entreprendre. A travers la présentation et l'analyse des sujets, les élèves seront rendus attentifs aux besoins réels du marché du travail. A l'aide de ces ateliers la Chambre de Commerce espère soutenir les élèves dans leur orientation et leur insertion professionnelle ainsi qu'éveiller leur intérêt pour le secteur privé et l'entrepreneuriat.

Les ateliers, d'une durée de 1h30 chacun, ciblent le cycle supérieur de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique. Les experts de la Chambre de Commerce adapteront le contenu et la présentation de leurs exposés en fonction de leur public. L'initiative a trouvé l'entière approbation de la ministre Mady Delvaux-Stehres. ■

Contact: Mme Muriel Morbé, conseillère en formation,
Tél: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: muriel.morbe@lsc.lu

eufom University

Praxisnahes Studium neben dem Beruf: eufom University stärkt Bildungsstandort Luxemburg

Mit der eufom European University for Economics & Management ist in

Luxemburg eine neue Universität am den Start gegangen, die ausbildungs- und berufsbegleitende Studiengänge

aus dem wirtschaftswissenschaftlichen Bereich anbietet. Sie wurde 2012 durch die luxemburgische Regierung

anerkannt und hat ihren Studienbetrieb zum Wintersemester 2012/13 aufgenommen. „Mein Ziel ist es, die eufom in das soziale und wirtschaftliche Umfeld des Landes und der Großregion zu integrieren. Zudem will ich sie nachhaltig einer berufsbezogenen Forschung und Lehre verpflichten, die höchsten internationalen Standards genügt“, betont Gründungsrektor der eufom European University for Economics & Management Luxemburg, Prof. Dr. André Reuter.

Der akademischen Weiterbildung neben dem Beruf wird in Luxemburg große Bedeutung beigemessen. Durch die inhaltliche Verknüpfung von Wirtschaft und Wissenschaft erhöht die neue Hochschule daher die Attraktivität des Bildungsstandorts Luxemburg. Sie wurde in enger Zusammenarbeit mit der Chambre de Commerce ins Leben gerufen, in deren Räumlichkeiten heute der Kooperationsvertrag zwischen der Luxembourg School for Commerce (LSC), der Bildungseinrichtung der Chambre de Commerce, und der eufom University unterzeichnet wurde. Pierre Gramagna, Generaldirektor der Chambre de Commerce: „Das duale Prinzip ist ein Markenzeichen moderner Studiensysteme. Studenten und Absolventen können ihre Kenntnisse unmittelbar anwenden und stärken so die Wettbewerbsfähigkeit unserer Unternehmen im globalen wirtschaftlichen Umfeld.“

■ **Das berufsbegleitende Studium: Ein Zukunftsmodell für die Entwicklung der Unternehmen**

Das Konzept des berufs- und ausbildungsbegleitenden Studiums versteht sich nicht als Konkurrenz, sondern als Ergänzung zur staatlichen Hochschullandschaft. Gérard Eischen, Direktor der LSC: „In Gesprächen mit Unternehmensvertretern haben wir wiederholt festgestellt, dass der Wunsch nach berufsbegleitender Weiterbildung, insbesondere auf dem akademischen Sektor, in unserem Land sehr groß ist. Die Kooperation mit der eufom University soll dazu beitragen, die Luxemburger Unternehmen in ihrer Personalentwicklung nachhaltig zu unterstützen.“

Zu den gemeinsamen Studiengängen der Universität und der LSC gehören der Bachelor of Arts (B.A.) in Banking & Finance, Business Administration und International Management (je sieben Semester) sowie der 4-semestrige Master of Business Administration (MBA). Die Lehrveranstaltungen finden in deutscher und englischer Sprache statt. Einem speziellen Konzept folgt der deutschsprachige Bachelorstudiengang Wirtschaft & Management, der sich gezielt an Studierende richtet, die durch berufliche Vorqualifizierungen die Zulassung zum Studium erlangen. Hierzu zählen vor allem IHK-, BTS- und DUT-Absolventen.

Dr. Harald Beschorner, Verwaltungsdirektor der eufom University: „Berufsbegleitende Studienprogramme bedürfen einer speziellen Lehrdidaktik. Nach einem Arbeitstag um 18 Uhr noch Vorlesungen zu besuchen, ist eine Herausforderung, nicht allein für die Studierenden, sondern auch für die Dozenten. Deren Aufgabe ist es, die Themen lebendig und praxisnah zu erläutern und Studierende aktiv mit einzubinden.“

Zum Rektorat der neuen Hochschule unter der Leitung von Professor Reuter gehören Prof. Dr. Kurt Reding, Prorektor für Lehre und Qualitätsmanagement, und Prof. Dr. Franz Peter Lang, Prorektor für Forschung. Damit sind zwei Rektoratsmitglieder gebürtige Luxemburger mit internationalen Lehrerfahrungen.

Die private, staatlich anerkannte eufom European University for Economics & Management bietet wirtschaftswissenschaftliche Bachelor- und Masterstudiengänge mit europäischem Fokus für Vollzeitstudenten an. In Deutschland startet die Universität ab Wintersemester 2013 an Hochschulzentren in Hamburg, Essen, Köln, Stuttgart und München Bachelor-Vollzeitstudiengänge.

■ **Prof. Dr. André Reuter, Gründungsrektor der eufom European University for Economics & Management Luxemburg**

Merkur: Herr Reuter, die eufom European University for Economics & Management ist die erste staatlich anerkannte und akkreditierte Privatuniversität in Luxemburg. Können Sie uns bitte kurz darstellen, warum Sie Luxemburg als Standort ausgewählt haben?

André Reuter: Die eufom fühlt sich nachhaltig dem europäischen Gedanken verpflichtet. Was liegt also näher, als den Hauptsitz der Universität gezielt in dem Land zu etablieren, das weit über die Landesgrenzen hinweg als Wiege Europas verstanden wird?

Luxemburg liegt im Zentrum der Quattropole – einem Städtetz aus Luxemburg, Metz, Trier und Saarbrücken. Angezogen von dieser exponierten Lage haben zahlreiche internationale Organisationen und Unternehmen Niederlassungen in Luxemburg gegründet, um von hier aus ihr Europageschäft zu koordinieren. Dieses internationale Flair ist für unser europäisch ausgerichtetes Studienprogramm von grundlegender Bedeutung. Dazu kommt, dass in Luxemburg Politik, Unternehmen und Gesellschaft „Integration“ offensichtlich besser verstehen und nachhaltiger leben als im übrigen Europa. Dies schafft eine sehr positive



Grundstimmung für eine offene europäisch fundierte Aus- und Weiterbildungskultur, von der unsere Studenten wirklich profitieren.

Merkur: Der Studienbetrieb wurde zum Wintersemester 2012/2013 aufgenommen. Welche Studiengänge werden derzeit angeboten?

André Reuter: In Luxemburg bietet die eufom derzeit berufsbegleitend vier Bachelor of Arts (B.A.) und ein Master of Business Administration (MBA) Studiengänge an in den Fachrichtungen „Banking & Finance“, „Business Administration“, „International Management“ und „Wirtschaft und Management“ sowie einen MBA in „Business Administration“. Geplant ist ferner ein MBA in Logistics.

Merkur: Sie haben bereits erwähnt, dass sich das Studienangebot an Berufstätige richtet, das heißt, es handelt sich um ein duales Studium. Können Sie dieses Konzept kurz beschreiben?

André Reuter: Bei den universitären Aus- und Weiterbildungsmaßnahmen der eufom handelt es sich in der Tat um duale Studiengänge mit der speziellen Ausprägung, dass die Studenten in der Regel aus einem regulären Arbeitsverhältnis heraus berufsbegleitend Bachelor- oder Masterstudiengänge verfolgen. Ein duales Studium, so wie die eufom es versteht, muss eindeutig mehr sein als das Nebeneinander von Studium und beruflicher Tätigkeit. Um den vielfältigen und wachsenden Anforderungen der modernen Berufs- und Arbeitswelt gerecht zu werden, ist eine enge und intelligente Verzahnung der universitären Lehre und Forschung mit beruflicher Praxis und Erfahrung zwingend notwendig. Gefordert ist eine fundierte wissenschaftliche Ausbildung mit einem starken tatsächlichen Praxisbezug. Dieser reicht von dedizierten Case Studies und unternehmerischen Fallbeispielen über aufgabenspezifische Assignments bis hin zu Bachelor- bzw. Masterthesen, die gezielt Fragestellungen aufgreifen, die Unternehmen „auf den Fingern brennen“. Davon profitieren die Studenten ebenso wie die mittelständische Wirtschaft in Luxemburg wie auch in der Großregion.

Merkur: Sie bieten ihre Studiengänge gemeinsam mit der Luxembourg School for Commerce, dem Bildungsträger der luxemburgischen Handelskammer an. Wie ist es zu dieser Kooperation gekommen?

André Reuter: Eine gewollt praxisnahe universitäre Ausbildung ohne direkten Bezug zum realen Wirtschaftsgeschehen ist nicht mehr als ein Etikettenschwindel. Eine enge Kooperation mit der Chambre de Commerce liegt somit auf der Hand. Sie gewährleistet zum einen die notwendige „Bodenhaftung“ und schafft zum anderen den gewünschten Praxisbezug von Forschung und Lehre. Besonders wichtig für unser europäisch ausgerichtetes Studienangebot ist dabei, dass die CdC über die Landesgrenze hinweg die Großregion adressiert.

Mit der LSC, der Luxembourg School for Commerce, hat die Chambre de Commerce eine sehr starke und effiziente Klammer zwischen beruflicher Weiterbildung und Wirtschaft etabliert. Dazu kommt eine hervorragende Infrastruktur, die eine einmalige Lernatmosphäre schafft. Auf diesem Fundament aufbauend bieten wir zusammen mit der LSC universitäre Weiterbildungsmaßnahmen (Bachelor-, Master- und Aufbaustudien) an, die gezielt auf die Großregion ausgerichtet sind und stets den unmittelbaren Praxisbezug im Fokus haben.

Für die eufom ist die Chambre de Commerce ein starker Partner, bei dem wir uns gut aufgehoben fühlen.

■ **Jean Junck, Mitglied des comité exécutif der LSC**

Merkur: Herr Junck, worin sieht die LSC die Vorteile in berufsbegleitenden Studiengängen?

Jean Junck: Wir konnten in den letzten Jahren eine deutliche Tendenz nach vermehrter Nachfrage für diesen spezifischen Weiterbildungsweg seitens der Unternehmen und Arbeitnehmer feststellen. Die Vorteile von berufsbegleitenden Studiengängen sind offensichtlich. Der Arbeitnehmer, der im Berufsleben steht, hat bereits Erfahrungen in der Praxis gesammelt und somit ein Gespür für verschiedene Themenbereiche entwickelt. Hierdurch wird ihm während des Studiums die Verknüpfung der praktischen Anwendung des Wissens mit der Theorie erleichtert. Das im Studium erworbene Wissen kann dann wiederum auch gleich im Beruf angewendet werden. Der Arbeitgeber hingegen, der die Fähigkeiten und Kompetenzen seiner Arbeitskräfte fördert, investiert auch zeitgleich in die Weiterentwicklung seines Unternehmens. Diesen Kompetenzausbau muss man als Investition in die Zukunft des Unternehmens verstehen. Für uns ist die Weiterbildung des Personals ein unumgänglicher Aspekt, der in keiner Unternehmensstrategie, sei es nun eine KMU oder ein Großkonzern, fehlen darf.



VOUS ÊTES
RÉPUTÉ
POUR INVESTIR
DANS CE QUI
RAPPORTE

AVEC LSC PROGRESS
PROPOSEZ À VOTRE ÉQUIPE
DES FORMATIONS
EN RESSOURCES HUMAINES

Découvrez toutes nos formations sur www.lsc.lu



Luxembourg
School
for Commerce

LSC

Business Education & Training

Mercur: Warum haben Sie sich für die eufom als Partner entschieden?

Jean Junck: Die eufom ist die erste Privatuniversität, die hier in Luxemburg ansässig ist. Am Standort Luxemburg bietet sie ausschließlich berufsbegleitende Studiengänge an, desweiteren werden ab Herbst 2013 an verschiedenen Standorten in Deutschland auch Vollzeitstudiengänge das Angebot ergänzen. Durch das gute Netzwerk des Rektorats kann die eufom auf Lehrerfahrung und Kompetenz zurückgreifen. Überzeugt haben uns dabei nicht nur die Lehr- und Lernkonzepte der eufom, sondern auch das pädagogische und administrative Umfeld, das den Studenten angeboten wird. Die nötigen Rahmenbedingungen werden dem Studenten geboten, damit er sich auf sein Studium konzentrieren kann und dies in regem Austausch mit anderen Studenten und den Lehrbeauftragten. Besonders letzterer Punkt ist aus unserer Sicht sehr wichtig: gemeinsam in der Gruppe zu lernen und sich über Themen auszutauschen trägt zum Lernerfolg bei, von daher gibt es bei der eufom ausschließlich Präsenzvorlesungen.

Mit der eufom als Partner decken wir vor allem die deutschsprachige Zielgruppe ab, da die meisten Studiengänge in Deutsch und Englisch stattfinden.

Mercur: Wie muss man sich diese Kooperation vorstellen und inwiefern kann die Chambre de Commerce/LSC die Auswahl der Lehrgänge mitbestimmen?

Jean Junck: Im Herbst 2012 haben wir gemeinsam 4 Studiengänge eingeführt. Die LSC ist dabei der erste Ansprechpartner für die luxemburgischen Unternehmen. Letztere können sich mit all ihren Fragen an uns wenden. Zudem entwickeln wir ein spezifisches Modul über die Wirtschaft in der Großregion. Die LSC und die Chambre de Commerce sind für die Lerninhalte dieses Moduls zuständig, zudem unterrichten einige unserer Mitarbeiter, die Experten auf ihrem jeweiligen Gebiet sind, die Studenten. Weiterhin wollen wir natürlich verstärkt gemeinsam mit den Unternehmen die Themenfelder für Studiengänge ausarbeiten, die für den Wirtschaftsstandort Luxemburg und dessen Entwicklung richtungsweisend sind.

■ Aktiv an allen Fronten, Joana Kratz meistert Studium, Beruf, Geburt und Familie gleichzeitig

Ein Hochschulstudium neben dem Beruf zu absolvieren, erfordert allein schon gutes Zeitmanagement und jede Menge Motivation. Wenn dann noch eine Schwangerschaft hinzukommt, würden die meisten wohl auf das Studium verzichten oder es zumindest für eine Weile auf Eis legen. Nicht so Joana Kratz. „Ich will nicht sagen, dass es einfach ist, aber man muss auch kein Superheld sein, um Familie, Studium und Selbstständigkeit unter einen Hut zu bringen“, sagt die Inhaberin des Luxemburger Unternehmens Digiconcept.

Die heute 23-Jährige hatte ihr BWL-Studium im heimischen Saarland begonnen, in Vollzeit an der Universität Saarbrücken. Dann entschied sie sich – aus Liebe – zum Umzug nach Luxemburg, wollte dort ihr Studium beenden. „Schnell wurde mir klar, dass die Luxemburger Universität fast nur Studiengänge auf Französisch durchführt. Ich spreche zwar französisch, aber ein Studium in dieser Sprache traute ich mir dann doch nicht zu.“ So suchte sie nach Alternativen, denn zurück an eine staatliche deutsche Universität wollte sie nicht. „Ich kannte das dortige System ja bereits. Da sitzt man mit Hunderten Leuten in fensterlosen Sälen und lernt größtenteils verstaubte Theorien ohne wirklichen Praxisbezug.“

Auf einer Bildungsmesse wurde Joana Kratz auf die private FOM Hochschule aufmerksam, die in Deutschland berufsbegleitende Studiengänge durchführt und auch eine Dependance in Luxemburg betrieb. Ein Studium neben dem Beruf mit starkem Praxisbezug zur Wirtschaft, überschaubaren Arbeitsgruppen und direktem Kontakt zu Professoren, das hörte sich gut an. Joana Kratz schrieb sich für den Bachelorstudiengang „Business Administration“ ein und bereut ihre Entscheidung bis heute nicht. Denn zu diesem Zeitpunkt hatte sie bereits gemeinsam mit ihrem Mann die Digiconcept S.à.r.l. gegründet – und dadurch gar keine Zeit mehr für ein Studium in Vollzeit.

„Angefangen haben wir mit Webdesign und dem Vertrieb einer Software für die Verwaltung von Handwerksbetrieben. Beide Geschäftsfelder erforderten Investitionen auf Seiten unserer Kunden, die aufgrund der Krise aber eher zurückhaltend agierten“, erinnert sich Joana Kratz. Heute hilft Digiconcept kleinen Unternehmen bei der Ausarbeitung ihrer corporate identity und vernetzt sie miteinander. „Zu unserer Ausstattung zählt auch ein Raum



mit moderner Präsentationstechnik, in dem sich Beamer, Leinwand und iMacs befinden. Er wird als „training room“ an Vereine und Unternehmen vermietet. Unsere Kunden können ihre eigene Software auf die Rechner spielen und damit Schulungen durchführen.“ Darüber hinaus plant die junge Unternehmerin, zukünftig eigene Schulungen anzubieten, beispielsweise für die European Computer Licence. „Persönliche Weiterbildung spielt in der Wirtschaft wie auch für jeden Einzelnen eine große Rolle. Deshalb sind gute Angebote gesucht.“

Joana Kratz weiß es aus erster Hand – ihr berufsbegleitendes Studium zum international anerkannten Bachelor of Arts hat sie mittlerweile fast geschafft. Nur noch die Abschlussarbeit und eine letzte mündliche Prüfung stehen an. „Dass ich so kurz vor dem Abschluss ein Baby bekomme, war zwar nicht unbedingt geplant. Aber geklappt hat trotzdem alles und unsere Tochter ist unser ganzer Stolz“, berichtet die junge Mutter. Ihrer Hochschule ist sie dankbar für den offenen Dialog und die Flexibilität. „An einer normalen Uni wäre es sicher nicht so problemlos möglich gewesen, wegen schwangerschaftsbedingter Übelkeit um eine Verlegung eines Abgabetermins zu bitten. An der FOM war das im direkten Gespräch mit dem betroffenen Dozenten nie ein Problem.“

Aus der deutschen FOM Hochschule wurde mittlerweile eine luxemburgische Universität. Wer sich für ein ausbildungs- bzw. berufsbegleitendes Studium in Luxemburg interessiert, kann sich an der privaten eufom European University for Economics & Management einschreiben. Die eufom University wurde 2012 vom luxemburgischen Ministerium für Hochschulwesen und Forschung staatlich anerkannt und akkreditiert. Zum Wintersemester 2012/13 nahm das Studienzentrum in Luxemburg den Universitätsbetrieb auf. Geleitet wird die eufom durch ein Dreier-Rektorat, in dem mit Prof. Dr. André Reuter (Rektor) und Prof. Dr. Kurt Reding (Prorektor Lehre und Qualitätsmanagement) gleich zwei Luxemburger Professoren mit Universitätserfahrung in Deutschland, den USA und Frankreich tätig sind. Der Dritte im Bunde ist Prof. Dr. Dr. Franz-Peter Lang (Prorektor Forschung), ein ausgewiesener Experte für Neue Institutionen- Ökonomik.



Labélisez vos produits et services d'origine luxembourgeoise !

Dans un monde globalisé, l'information sur l'origine d'un produit ou d'une offre de services devient un élément déterminant des choix en matière de consommation. Affichez l'origine de votre savoir-faire. Demandez les labels !

Renseignements : +352 42 39 39 - 310 international@cc.lu www.cc.lu
Une initiative du Ministère des Affaires étrangères, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers

LSC

La promotion de l'apprentissage à travers des films d'orientation

La Luxembourg School for Commerce, en collaboration avec le Centre de technologies de l'éducation et les responsables de l'HORESCA, a réalisé des films d'orientation sur les professions de cuisinier et de serveur. Ces deux premiers films sont le début d'une longue série, la LSC ayant prévu de réaliser des films d'orientation, ainsi que des fiches d'information pour chaque profession se trouvant sous sa responsabilité.

Chaque film met en scène de jeunes apprenti(e)s, ainsi que leurs tuteurs

en entreprise et permettra aux jeunes intéressés de visualiser comment l'apprentissage se déroule concrètement au quotidien.

Les fiches d'information quant à elles, détaillent les principales tâches des différentes formations, leur domaine d'activité et informent sur les conditions d'accès, les lycées proposant ces formations, les indemnités d'apprentissage, ainsi que la répartition des heures entre les cours à l'école la répartition des heures entre les cours à l'école et le travail en entreprise.

Le choix d'une profession n'étant pas une tâche facile, ces films d'orientation et les fiches d'information permettront à un jeune de se faire une meilleure idée des différentes professions et l'aidera à faire un choix éclairé pour une meilleure orientation dans sa vie professionnelle. Ces deux premiers films d'orientation ainsi que toutes les fiches d'information peuvent être téléchargés sur www.lsc.lu/tuteurs.

7 juin 2013

Salon «Etudes et Carrières Benelux»

L'Institut français du Luxembourg/Ambassade de France au Luxembourg, l'Agence Campus France, la Chambre de Commerce du Luxembourg, avec le soutien de la Chambre française de Commerce et d'Industrie et du Cedies, organisent le Salon «Etudes et Carrières Benelux», qui se tiendra le vendredi 7 juin 2013, de 10h30 à 18h00, à la Chambre de Commerce du Luxembourg, dans le cadre de la Caravane Campus France. La Caravane Campus France offre la possibilité aux établissements d'enseignement supérieur français participant à cette opération de promouvoir leurs offres de formation et de rencontrer les entreprises lors de 3 salons organisés successivement à Amsterdam, Bruxelles et Luxembourg durant la semaine du 3 au 7 juin 2013.

Forum d'information et de recrutement, ce Salon permettra aux lycéens et étudiants de rencontrer le fleuron de l'enseignement supérieur français aux côtés des principaux acteurs du marché de l'emploi au Luxembourg. Son objectif est de développer les échanges entre les établissements d'enseignement supérieur français et les entreprises installées au Luxembourg afin de proposer aux étudiants des formations adaptées au marché luxembourgeois de l'emploi. Ces derniers se verront offrir

des conseils précis et personnalisés tant sur leur choix d'orientation universitaire que sur leur projet professionnel en relation avec la France.

Le Salon «Etudes et Carrières Benelux» se décline en trois espaces ouverts de rencontre:

- un espace «études»: des Universités et des Grandes Ecoles françaises accompagneront les étudiants sur les parcours en France, les doubles diplômes, les modalités d'inscription et les débouchés professionnels.
- un espace «carrières»: des entreprises installées au Luxembourg accueilleront les étudiants dans un cadre personnalisé pour présenter leur offre de stages et d'emplois au Luxembourg et en France.

- un espace «conférences»: des spécialistes des études supérieures en France et au Luxembourg auront à cœur d'échanger leur savoir-faire et leurs connaissances avec le public présent.

Les étudiants ont la possibilité de déposer leur CV en ligne sur le site spécialement dédié à cet événement dans l'optique d'un ou plusieurs rendez-vous avec les entreprises participantes. Ce salon est l'occasion de mieux connaître l'offre française de formation supérieure, de comprendre les activités des entreprises, leurs besoins en matière de recrutement, de décrocher un stage, voire un premier emploi et d'étoffer son réseau professionnel.

Salon «Etudes et Carrières Benelux»

Entrée libre, de 10h30 à 18h00.

Accès aux conférences dans la limite des places disponibles.

Inscriptions et informations:

<http://institutfrancais-luxembourg.lu/luxembourg/salon-etudes-et-carrieres-benelux/>

Contact: Marina Daniel, Attachée de coopération scientifique et universitaire, e-mail: marina.daniel@diplomatie.gouv.fr, tél.: (+352) 46 21 66 33 ■

Salon Etudes et Carrières Benelux

Luxembourg - 7 juin 2013

Chambre de Commerce du
Luxembourg



Caravane Campus France Benelux

INSTITUT
FRANÇAIS
LUXEMBOURG



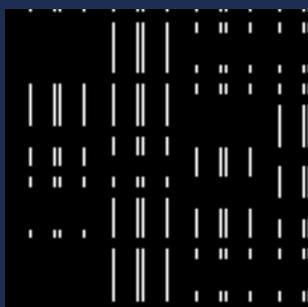
CAMPUS
FRANCE
BENELUX



cedies



Vous êtes à la recherche d'une formation universitaire, d'un
stage, voire d'un premier emploi ?
Alors inscrivez-vous et déposez votre CV !



Pour vous inscrire, flashez ce code ou rendez vous sur le lien
suivant :

[www.institutfrancais-luxembourg.lu/luxembourg/salon-
etudes-et-carrieres-benelux/](http://www.institutfrancais-luxembourg.lu/luxembourg/salon-etudes-et-carrieres-benelux/)



Find us on:
facebook. Institut français Luxembourg

Nouvelle publication

ILNAS: Formation continue en normalisation technique



L'ILNAS vient de publier son catalogue de formation continue dans le domaine de la normalisation technique pour l'année 2013. Divisé en deux parties, ce catalogue offre à la fois des modules de sensibilisation destinés à présenter des notions essentielles, et des formations

plus détaillées permettant de saisir les enjeux de la normalisation tout en développant ses compétences. Pour faciliter l'accessibilité au plus grand nombre, tous les cours proposés dans ce catalogue sont gratuits et peuvent être dispensés dans les locaux de l'ILNAS ou, à la demande, dans un autre lieu. ■

Plus d'informations sur: www.ilnas.public.lu ou contacter l'Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance (ANEC) par e-mail à: anec@ilnas.etat.lu

Sacred Heart University Luxembourg

«Full time MBA with internship»



Les étudiants termineront le nouveau programme MBA en décembre 2013 et selon la tradition anglo-saxonne ils pourront lancer leurs mortiers dans l'air

En 2012, le Business College de la Sacred Heart University a lancé un MBA à plein temps couplé avec un stage en entreprise. Ce dispositif complète l'offre traditionnelle des formations professionnelles à temps

partiel. Le nouveau MBA permet à l'étudiant d'accomplir son cursus en 16 mois et d'acquérir, en même temps, une expérience professionnelle, par le biais d'un stage rémunéré de 9 mois. Toutes les formations de la Sacred Heart University se déroulent en anglais. Les diplômes sont américains, délivrés par le campus principal de la Sacred Heart University qui se trouve à Fairfield dans le Connecticut, USA. Ils sont reconnus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Luxembourg.

Cette formation s'adresse à des jeunes diplômés sans ou avec peu d'expérience professionnelle ou à des personnes désireuses de faire une reconversion professionnelle.

Afin d'orienter chaque étudiant vers un stage qui convienne à ses besoins et ses aspirations, l'université a constitué une liste d'entreprises qui participent à ce nouveau programme MBA. Cette liste évolue et accueille régulièrement de nouveaux partenaires. Si l'entreprise est satisfaite de l'étudiant, elle peut lui offrir un travail, et ce, sans devoir se

soumettre à la procédure de demande de travail, pour les étudiants extra-Communautaires. En effet, s'ils terminent leurs études au Luxembourg, ces étudiants jouissent de la possibilité d'obtenir un permis de travail de 2 ans.

Actuellement, les premiers étudiants de ce programme, effectuent leur stage pendant la journée et suivent environ deux fois par semaine des cours en soirée. Ils participent aux mêmes cours que leurs camarades qui suivent un MBA à temps partiel, qui préparent un certificat professionnel et qui ont souvent une plus longue expérience professionnelle. Ces étudiants termineront le nouveau programme MBA en décembre 2013. La deuxième session du «full-time MBA with internship» débutera mi-août 2013. Le coût du programme s'élève à 29,000 EUR. Pour les résidents du Luxembourg, il est possible de solliciter auprès du CEDIES une aide financière allant jusqu'à 13,000 EUR par an. La date limite pour s'inscrire est fixée au 15 juin 2013. ■

Contact: Anemone Thomas, international MBA Manager: Tél.: (+352) 22 76 13 30 – E-mail: athomas@shu.lu

PRÉPAREZ VOTRE CARRIÈRE À L'INTERNATIONAL AU SEIN DE LA GRANDE RÉGION !

ICN MASTER OF SCIENCE IN INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT



- 1^{ère} année à la Luxembourg School for Commerce à Luxembourg
- 2^{ème} année à ICN Business School à Nancy
- Séjour académique de 4 mois en Chine

Contact :
admissions@icn-groupe.fr
+33 (0)3 54 50 25 38

Inscrivez-vous avant le 31 mai 2013

**Journées de sélection le 6 juin 2013 à Nancy
et les 13 et 26 juin 2013 à Luxembourg**

2^{ème} session le 5 septembre - Date limite d'inscription le 26 août 2013



**Creative thinking
makes the difference**

"La créativité fait la différence"



www.icn-groupe.fr

En partenariat avec



Luxembourg
School
for Commerce

LSC



Business Plan Booster et conférence 1,2,3 GO

«La vente, c'est un métier!»

Le 14 mai 2013 a eu lieu le 2^e événement interrégional du parcours de plan d'affaires 1,2,3 GO à l'École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy, l'ESSTIN¹. L'événement, qui était organisé en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle (l'un des relais 1,2,3 GO en Lorraine) et tenu sous le patronage du Conseil Régional de Lorraine, était composé de trois parties: le Business Plan Booster en après-midi, visant à soutenir les futurs créateurs d'entreprises innovantes dans la finalisation de leurs business plans, la soirée-conférence avec un exposé ayant pour sujet «La vente, c'est un métier!» de Nicolas Buck et le témoignage de Dorine Olejnik de la start-up WizzVet, ancienne porteuse de projet 1,2,3 GO qui a développé une plateforme de télémédecine dédiée aux vétérinaires généralistes et spécialistes.

La 13^e édition du parcours de business plans 1,2,3 GO touche bientôt à sa fin: en effet, il reste moins d'un mois aux porteurs de projets pour finaliser leurs plans d'affaires, la date limite de remise étant fixée au 12 juin 2013. Pour soutenir les futurs créateurs d'entreprises innovantes

dans cette tâche, 1,2,3 GO a organisé sa séance de Business Plan Booster annuelle. Le concept est simple: lors de rendez-vous individuels de trois fois une heure, les porteurs de projets innovants ont pu présenter leurs business plans à des experts du réseau 1,2,3 GO. Ces coaches – des entrepreneurs confirmés et

spécialistes dans différents domaines – ont alors donné leurs avis, conseils et suggestions sur l'ébauche des business plans présentés.

La soirée s'est ouverte sur le mot d'accueil du directeur de l'ESSTIN et par des allocutions de représentants de la Chambre de Commerce et d'Indus-

¹ Composante de l'Université de Lorraine, l'ESSTIN est une Ecole citoyenne et innovante qui forme des Ingénieurs responsables pour l'entreprise et la société. Elle a formé et diplômé depuis 1960 plus de 4 400 Ingénieurs généralistes qui travaillent dans tous les secteurs et occupent des fonctions très variées

trie Meurthe-et-Moselle et du Conseil Régional de Lorraine. Nicolas Buck, entrepreneur et CEO de la société Sequoia, a enchaîné avec une conférence sur le sujet «La vente, c'est un métier!», au cours de laquelle il a mis en avant l'importance de la vente dans la réussite d'une entreprise et donné des conseils issus de ses propres expériences d'entrepreneur. Enfin, Dorine Olejnik de la start-up WizzVet qui propose une plateforme de télémédecine dédiée aux vétérinaires généralistes et spécialistes, a témoigné de son expérience de jeune entrepreneuse. WizzVet a été sélectionné comme Coup de Cœur des Sponsors du parcours 1,2,3 GO en 2012 et a participé au Forum transfrontalier du capital-risque Seed4Start, édition 2012-2013.

L'événement a été clôturé par un cocktail-networking, rassemblant experts du réseau 1,2,3 GO, porteurs de projets innovants, partenaires et personnalités du monde économique et politique de la Grande Région.

Jusqu'à présent, 127 projets innovants ont soumis leurs candidatures



au parcours 1,2,3 GO depuis le début de l'édition 2012-2013. 62 projets ont été acceptés pour un accompagnement (20 de Belgique, 16 d'Allemagne, 13 de

France et 13 de Luxembourg), couvrant des secteurs aussi variés que les NTIC, les énergies renouvelables, le commerce, la médecine ou les loisirs. ■

FORUM TRANSFRONTALIER DU CAPITAL RISQUE
WALLONIE, LUXEMBOURG, LORRAINE, SARRE, RHÉNANIE-PALATINAT

seed 4 start

ENTREPRENEURS
 UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR RÉUSSIR VOTRE LEVÉE DE FONDS

INVESTISSEURS
 UNE SÉLECTION DES MEILLEURES START-UPS DE LA GRANDE RÉGION

Mise en relation de start-ups innovantes avec des investisseurs privés en Grande Région

À vos agendas:
SEED4START PITCHING DAY
 12-13 DÉCEMBRE 2013,
 Chambre de Commerce Luxembourg
 Infos et inscriptions: Seed4Start@cc.lu

WWW.SEED4START.ORG

CONSEILS
 LE JEU DE LA
 TagerMat

Partenaires
 Rivot Sabine, Gust, CMC, pwc, Fedil, CCI

Partenaires officiels
 LE JEU DE LA, TagerMat, papeterie, Kofax

Business Initiative A.s.b.l.

Des entrepreneurs aident des entrepreneurs!

Créée en 2000 par la Chambre de Commerce Luxembourg, la Fedil - Business Federation et Luxinnovation, Business Initiative A.s.b.l. a pour mission de diversifier l'économie et de **stimuler la création d'entreprises innovantes** en **Grande Région**, ainsi que la création d'entreprises à **finalités sociales et solidaires** au Grand-duché de **Luxembourg**.

Son activité comporte 3 volets:

- **1,2,3 GO**, le parcours annuel de business plans pour créateurs d'entreprises innovantes en Grande Région et son réseau interrégional de près de 400 experts, actif depuis 2000. En fin de parcours, les meilleurs business plans sont récompensés par un soutien financier et une visibilité médiatique accrue.
- **1,2,3 GO Social**, le parcours pour créateurs d'entreprises à finalité sociale et solidaire au Grand-Duché de Luxembourg lancé en 2011.
- **Seed4Start**, le Forum transfrontalier du capital risque lancé en 2012 et mettant en relation des start-ups innovantes en Grande Région avec des investisseurs privés – projet financé par l'Union européenne et que Business Initiative pilote en collaboration avec ses partenaires.

SAVE THE DATE: 25 SEPTEMBRE 2013

Grande Soirée de Clôture 1,2,3 GO à Kaiserslautern, Allemagne

Découvrez les meilleurs projets d'entreprises innovantes en Grande Région qui ont participé à l'édition 2012-2013 du Parcours de Business Plans 1,2,3 GO !

Projet «Relation Ecole-Entreprise»

Les Matinées de la création d'entreprise: sensibiliser les lycéens à l'entrepreneuriat



Dans le cadre du projet «Relation Ecole-Entreprise» mis en place par la Luxembourg School for Commerce (LSC) – projet visant à encourager et favoriser le rap-

prochement entre le monde scolaire et le monde économique au Luxembourg – l'Espace Entreprises a mis sur pied deux sessions interactives dédiées à l'entrepreneuriat et à l'esprit d'entreprise, qui

se sont tenues les 9 et 23 avril derniers à la Chambre de Commerce.

Au cours de ces «Matinées de la création d'entreprise», les lycéens des établissements Aline Mayrisch et Nic Bieber

ont ainsi pu participer à trois workshops thématiques, portant sur le marketing stratégique, le management financier et le droit des sociétés et d'établissement.

Chaque matinée a débuté par une présentation des Guichets physique et virtuel, dispensée par Robert Kummer, en charge du volet «Guichet unique» au sein de l'Espace Entreprises. Cette session introductive a été prolongée par un premier atelier intitulé «de l'idée au projet», animé par Laurent Koener, conseiller en création, développement et transmission d'entreprises. Un deuxième workshop, axé sur «le financement d'une entreprise» a été animé par Lucien Bechtold, gérant de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, et par Vincent Hieff,



(de g. à d.) Les conseillers de l'Espace Entreprise Laurent Koener, Vincent Hieff, Blazenka Bartolovic, Lucien Bechtold et Robert Kummert avec les lycéens des établissements Aline Mayrisch et Nic Biever

gérant du Luxembourg Business Angel Network. Enfin, Blazenka Bartolovic, conseillère en création et développement d'entreprises, est intervenue sur

«les aspects et astuces juridiques d'une création d'entreprise», au cours d'un troisième et dernier atelier. ■

Séminaire de formation CRD EURES Lorraine

Mieux comprendre le processus de création au Grand-Duché de Luxembourg

Le CRD EURES Lorraine (Centre de Ressources et de Documentation) – association mise en place par le Conseil Régional de Lorraine, visant à faciliter la mobilité professionnelle en Grande Région – a organisé un séminaire de formation à destination de ses conseillers au Parc-Hôtel Alvisse, les 11 et 12 avril derniers.

Les conseillers EURES ont pour mission d'informer les travailleurs frontaliers souhaitant connaître leurs droits, les étudiants à la recherche de stages ou

d'emplois, les entrepreneurs qui envisagent de démarrer une activité au-delà de la frontière, mais aussi les personnes désireuses de préparer une période de mobilité professionnelle quant aux différentes législations en vigueur au sein de la Grande Région, sur des thèmes aussi variés que la fiscalité, la protection sociale ou le droit du travail.

A l'occasion de ce séminaire, deux conseillers de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce sont revenus plus en détails sur le processus de

création d'entreprise au Grand-Duché de Luxembourg. Une première présentation portant sur les «aides et financements publics en faveur de la création d'entreprise au Luxembourg» a ainsi été effectuée par Lucien Bechtold, gérant de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants. Le volet «démarches administratives liées à la création d'entreprise au Grand-Duché» a quant à lui été couvert par Blazenka Bartolovic, conseillère en création et développement d'entreprises. ■

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTE
FORDERUNGSEINZUG**

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/d depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

BusinessMentoring: paroles de mentors

Yves Lahaye: «contribuer au développement de jeunes entrepreneurs»



Yves Lahaye

Aujourd'hui General Manager de l'entité luxembourgeoise de RBC Investor Services, Yves Lahaye a rejoint le programme BusinessMentoring, en tant que mentor, en décembre 2011. Une occasion pour lui de transmettre sa vaste expérience en matière de management d'équipes intercontinentales et de conduite du changement. Rencontre ...

Merkur: M. Lahaye, vous avez aujourd'hui 25 ans d'expérience dans le domaine bancaire. Pouvez-vous nous en dire plus sur votre parcours professionnel?

Yves Lahaye: J'ai à l'origine une formation d'économiste à l'Université de Namur, que j'ai complétée tout au long de ma carrière par des programmes d'Executive Education dont l'INSEAD (Advanced Management Program & Managing Global Virtual Team), Harvard Business School (M&A) & PROSCI (Change Management). Ma carrière a démarré en 1985 à l'ambassade de Belgique à Yaoundé (Cameroun) où, en tant que Lauréat du Prix du Commerce Extérieur, j'ai pu soutenir les entreprises belges exportant vers le Cameroun.

En 1986, j'ai rejoint la présidence de la Région Wallonne au sein de la cellule des Relations Extérieures où j'ai pu contri-

buer à la mise en œuvre de programmes de soutien à l'exportation aux Petites et Moyennes Entreprises de la Région Wallonne.

J'ai ensuite rejoint le monde bancaire et le Luxembourg en 1988, et ai eu le privilège de faire une carrière très diversifiée au sein de la Banque Internationale à Luxembourg, depuis le corporate banking jusqu'aux private et online banking, et pour finir, en tant que directeur des services opérationnels. En 2007, j'ai rejoint RBC Dexia Investor Services Banque en tant que membre du comité de direction, en charge des fonctions de business support. De 2009 à fin 2012, je suis devenu membre du Global Operations Leadership Team en charge du département Operations Control et de la Qualité, avec quelque 250 collaborateurs basés dans plus de 12 pays. Depuis janvier 2013, j'ai le plaisir d'être General Manager de l'entité luxembourgeoise.

Merkur: Après autant d'années passées dans le secteur bancaire, on ne peut que constater que vous êtes toujours aussi passionné par votre métier ... une passion que vous transmettez à vos étudiants, puisque vous êtes chargé d'enseignement dans le cadre du cours «Change and Effectiveness» à l'École de Management de Strasbourg, depuis 2010. Dans ce contexte, quels enseignements managériaux ou quels messages essayez-vous de faire passer à ces futurs managers ou entrepreneurs en herbe?

Yves Lahaye: De nombreuses recherches nous indiquent que 50 à 70 % des initiatives de changement échouent. Le rythme des changements ne fait que s'accroître, la prévisibilité diminuant et l'ambiguïté grandissant. Malheureusement les parties prenantes, à commencer par leurs sponsors, ne sont pas toujours dotées des compétences et boîte à outils adéquates.

La conduite du changement, ou «change management», qui ne se limite pas à un bon plan de communication ou de formation, a pour but de faciliter l'acceptation des changements liés à la mise en place d'un nouveau projet. Conduire le changement c'est à la fois anticiper, définir et mettre en place cette démarche.

Dans ce contexte, mon objectif est de doter mes étudiants des méthodologies

et compétences devant leur permettre, à terme, de participer voire de diriger au mieux leurs projets de changement – je pense à des réflexes méthodologiques tels que la courbe du changement, la gestion de la résistance ou la gestion des parties prenantes. Enfin au travers des nombreux exemples et d'études de cas, je parcours en détail avec eux les trois phases (préparation, implémentation, renforcement) propres à chaque projet de changement.

Merkur: Vous êtes également engagé en tant que mentor au sein du programme BusinessMentoring, depuis fin 2011. Qu'est-ce qui vous a séduit dans le mentorat?

Yves Lahaye: Trois principales raisons m'ont conduit à m'engager dans une démarche mentorale.

D'abord, j'ai eu l'énorme opportunité de côtoyer des personnes d'exception tout au long de ma carrière et j'ai reçu beaucoup de leur part. Il m'a donc paru naturel à mon tour de partager avec «les plus jeunes». Je suis particulièrement intéressé par ce processus de transmission de savoir, tant au sein qu'en dehors de l'entreprise. Et ce processus passe à mes yeux par quelque chose de fondamental de nos jours: le don – en plus de son savoir – d'une partie de son temps.

Ensuite, dans le processus mentorale, j'estime recevoir autant – si ce n'est davantage – que ce que je donne. La richesse des échanges est très importante, c'est vraiment une relation à double sens.

Enfin, grâce au programme, j'ai pu élargir mon réseau et sortir de mon environnement professionnel immédiat. J'ai ainsi pu rencontrer des dirigeants d'entreprise tout aussi passionnés par leur métier que moi, mais issus de secteurs d'activité totalement différents.

Merkur: Vous accompagnez depuis cinq mois un chef d'entreprise dont l'entreprise a été rachetée récemment, et qui est confronté à une problématique assez similaire à celle d'une transmission/reprise. Comment aidez-vous votre mentoré à aborder cette phase de transition et quel regard portez-vous sur lui?

Yves Lahaye: Je pense pouvoir venir en aide à mon mentoré au travers d'une rela-

tion que nous avons construite sur base de trois piliers solides:

- «une nouvelle idée à chaque session», notre désir étant de faire de notre relation une relation bénéfique et éclairante. Nous avons pu ainsi échanger, par exemple, sur la façon d'aborder un changement d'actionnaire, puis sur la prise de décision etc.,
- «le mentoré est stimulé par l'action»: le but de la relation n'est pas seulement dans l'échange mais dans la mise en œuvre d'une réelle transition dans le travail, dans la réflexion ou la connaissance,
- «haut niveau de challenge positif»: mon objectif est d'aider mon mentoré à grandir à travers la confrontation de ses idées, de ses questions et de mon point de vue.

Je dois d'ailleurs avouer qu'après cinq mois, je suis extrêmement ravi de la qualité de la relation mentorale et personnelle que nous avons pu nouer.

Merkur: Quelle question avons-nous oublié de vous poser? Et quelle en serait la réponse?

Yves Lahaye: La recherche démontre, hors de tout doute, que le fait de consulter un coach professionnel ou un mentor a permis à de nombreux cadres supérieurs et à de nombreux leaders de faire des apprentissages significatifs, de se développer et d'accroître leur performance. Mais qu'en est-il de l'intérêt croissant des leaders à l'idée de devenir eux-mêmes mentors dans le contexte du rôle qu'ils occupent au sein de leur organisation?

Qu'ils œuvrent dans des rôles opérationnels, stratégiques ou au niveau de la gestion d'un projet de changement, je suis convaincu qu'une des tâches les plus importantes du leader consiste à faire évoluer ses collaborateurs, afin qu'ils soient en mesure de produire des résultats exceptionnels sur une base continue, et dans un contexte qui fasse sens dans leur vie. Selon moi, le (team) leader qui se positionne comme mentor a beaucoup à apporter à son organisation: au travers d'expériences quotidiennes il va proposer à ses collaborateurs de relever des défis ambitieux leur permettant de se remettre en question. Il va aussi connecter ses collaborateurs à d'autres leaders dans l'organisation de manière à ce qu'ils voient

plus loin, les encourageant ainsi à suivre une démarche d'apprentissage et de formation continue. En tant que guide, il partagera ses astuces-métier et servira de «sounding board», en faisant la promotion systématique du retour d'expérience. Il préparera également son collaborateur aux étapes futures de sa carrière en s'assurant de sa visibilité et en analysant régulièrement sa performance ...

Merkur: Pour finir, pourriez-vous partager avec les «jeunes» entrepreneurs une citation qui vous inspire?

Yves Lahaye: Je voudrais partager avec eux une citation d'un homme que j'admire énormément et dont l'histoire est très proche de celle de notre pays, Georges S. Patton.

Celui-ci a dit «quand on fait quelque chose on provoque des critiques chez trois catégories de personnes: celles qui font la même chose, celles qui font le contraire et surtout, celles qui ne font rien.»

Pour conclure: engagez-vous, soyez passionné(e) et sachez vous entourer ... demander de l'aide est un signe d'intelligence, pas de faiblesse. ■

Mentorat d'affaires



PLUS DE 60 ENTREPRENEURS AYANT PARTICIPÉ AU PROGRAMME...POURQUOI PAS VOUS?

- ✓ "Jeunes" entrepreneurs à la tête d'une entreprise en phase de démarrage, développement ou reprise, apprenez au contact d'un dirigeant expérimenté (mentor)!
- ✓ Dirigeants d'entreprise et cadres exécutifs chevronnés, venez partager bénévolement votre expérience avec des entrepreneurs de toutes générations et tous secteurs!

PROGRAMME D'ACCÈS GRATUIT ENCADRÉ PAR DES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE CONFIDENTIALITÉ

LES SÉLECTIONS 2013 SONT OUVERTES! DÉPÔT DE DOSSIER JUSQU'AU 15/09/13 SUR:

WWW.BUSINESSMENTORING.LU

CONTACT: RACHEL GAESSLER OU GUYLAINE HANUS

BUSINESSMENTORING@CC.LU



PARCE QUE RIEN NE PEUT REMPLACER L'EXPÉRIENCE !

Business Meets Research 2013

Le pouvoir de l'innovation – quand entreprises et recherche se rencontrent



Etienne Schneider, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur (au centre de la photo) a ouvert cette nouvelle édition en remerciant la Wallonie d'avoir accepté l'invitation de Luxinnovation à s'associer à l'événement en tant que région partenaire

Organisée par Luxinnovation, en étroite collaboration avec les organismes de recherche publics et le Fonds National de la Recherche, la sixième édition du Forum «Business Meets Research», qui s'est tenu début mai, a confirmé l'importance des collaborations public-privé en matière d'innovation. Avec près de 450 participants, le Forum Luxinnovation est devenu un lieu de rencontre incontournable pour les entreprises et organismes de recherche publics du Luxembourg mais également de la Grande Région. Etienne Schneider, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a ainsi ouvert cette nouvelle édition en remerciant la Wallonie d'avoir accepté l'invitation de Luxinnovation à s'associer à l'événement en tant que région partenaire. Des chercheurs et entrepreneurs wallons ont présenté leurs compétences aux côtés de leurs homologues luxembourgeois, l'occasion de souligner leurs résultats, leur savoir-faire et leur expertise et de favoriser le transfert de compétences au-delà des frontières.

■ Réseaux, synergies et innovation

Transformer encore plus rapidement les idées en solutions qui répondent aux

attentes du marché, tel est le défi de demain et les chercheurs et entrepreneurs l'ont bien compris. Le Forum «Business meets research» est alors une excellente opportunité chaque année pour les faire se rencontrer et démontrer à quel point s'enrichir de cette complémentarité leur serait profitable: encourager le dialogue pour favoriser les passerelles entre ces deux mondes. Depuis sa création en 2007 à l'initiative de Luxinnovation, le Forum «Business meets Research» débute traditionnellement par une séance d'ouverture officielle. Gilles Schlessler, directeur de Luxinnovation, Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, puis le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Etienne Schneider ont prononcé les premiers mots d'introduction en insistant sur l'importance de partager les savoirs, de conduire conjointement des projets de recherche, de mutualiser les ressources et les équipements ou encore de démultiplier les réseaux.

Le président d'EARTO – European Association of Research and Technology Organisations et de l'Agence néerlandaise de l'innovation TNO, J.H.J Mengelers, a également fait l'honneur de sa présence. Monsieur Mengelers a rap-

pelé que l'innovation est cruciale pour faire face à la concurrence des marchés émergents et assurer la compétitivité des entreprises d'un pays. Région partenaire de cette 6ème édition, la Wallonie a été représentée par Baudoin Jambe, directeur a.i du Département des programmes de recherche du Gouvernement wallon, qui a confirmé l'intérêt de sa région à collaborer en matière de recherche et d'innovation avec les chercheurs et entreprises du Grand-Duché.

■ La Luxembourg Cluster Initiative en workshops

Les partenariats public-privé créent de formidables synergies. Le programme «Clusters» lancé par le gouvernement luxembourgeois et animé par Luxinnovation en est la preuve concrète. Cette année de nouvelles thématiques proche des préoccupations des membres actifs des clusters innovants ont été abordées tels que les matériaux intelligents, les matériaux durables, verts et recyclables, l'e-santé ou encore les laboratoires virtuels ou la thématique «Big Data». Pas moins de 8 workshops ont été organisés et ponctués par les présentations de près de 40 intervenants luxembourgeois et wallons.

Autre moment fort de la première journée, la session «Clusters – Leveraging innovation and business potential» a débuté par une présentation de Helmut Kergel, responsable adjoint Coopérations Technologiques Internationales et Cluster de l'institut allemand de renom, VDI/VDE Innovation + Technik GmbH et directeur du Secrétariat européen pour l'analyse des clusters. Monsieur Kergel s'est penché sur la façon d'organiser efficacement un cluster pour qu'il apporte de la valeur ajoutée à ses membres et qu'il contribue au développement économique d'une région. Son intervention a été suivie d'une table ronde sur la Luxembourg Cluster Initiative animée par Helmut Kergel, Laurent Federspiel (responsable de la Luxembourg Cluster Initiative chez Luxinnovation), Mario Grotz (conseiller de gouvernement 1^{re} classe, ministère de

A community for business angels and entrepreneurs

September 2012

LOOKING FOR INVESTORS

Claudine, 28, ambitious and creative is looking for serious businessmen or businesswomen to believe in her ideas and to invest and finance her business plan.
Contact: www.lban.lu

LOOKING FOR ENTREPRENEURS

Bernard, 52, a serious businessman with a great reputation is looking for young start-ups who have promising ideas with a well-thought business plan to invest in.
Contact: www.lban.lu

DECHMANCOMMUNICATION

Do you have great business ideas, but not the means to realise them ?
Or are you an investor who has the financial background to help great business ideas become real ?

If so, join the Luxembourg Business Angel Network. LBAN is a non-profit organisation dedicated to promoting angel investing and supporting early-stage investments in Luxembourg. LBAN strives to create an ecosystem that helps support industry by bringing together private investors, early-stage funds and promising entrepreneurial ventures. With its direct links to Government, LBAN ensures that the requirements of companies seeking for early-stage investments are not only heard but acted upon. LBAN is driven by a board of high-calibre individuals from within the industry and is supported by the Luxembourg Chamber of Commerce.



LUXEMBOURG
BUSINESS ANGEL NETWORK

Luxembourg Business Angel Network
 7, rue Alcide de Gasperi
 Luxembourg-Kirchberg
 +352 42 39 39 - 346
 lban@cc.lu - www.lban.lu





l'Economie et du Commerce extérieur), Alain Krecké (Senior Cluster Manager, Cluster for Logistics Luxembourg), Dr Marc Lemmer (directeur du CRP Henri Tudor) et Dr Georges Thielen (Manager External Science and Technology Programs, Goodyear et président du Luxembourg Materials Cluster).

■ **«Innovation Matchmaking»: se rencontrer, échanger et initier des projets**

Parce que combiner workshops et networking est une formule gagnante qui n'est plus à démontrer, le Forum «Business meets Research» s'est clôturé la matinée du 8 mai par «l'Innovation Matchmaking», une session de rencontres bilatérales préprogrammées entre entreprises et

chercheurs. Planifiées en amont et sur demande des participants, ces rencontres offrent une opportunité unique pour deux partenaires potentiels de se présenter en face-à-face, d'exposer leurs compétences et de discuter des possibilités de collaborations concrètes. Cette année, le matchmaking s'est basé sur plus de 140 profils de demandes et d'offres de compétences et sur près de 250 rendez-vous pré-programmés. Des «Speed Information Sessions» se sont également tenues en parallèle de ces rencontres pour renseigner les participants sur des thèmes majeurs comme les financements nationaux, le nouveau programme cadre européen Horizon 2020, la propriété intellectuelle et la valorisation des résultats de recherche ou encore le transfert des technologies. ■

Plus d'informations sur le programme de cette 6^e édition du Forum «Business meets Research» ou sur les différentes sessions de networking sur: www.business-meets-research.lu

Esch-Belval

Tudor prend ses quartiers à la Cité des Sciences

Installées depuis de nombreuses années au Technoport Schlassgoart à Esch-sur-Alzette, les équipes de recherche du CRP Henri Tudor dédiées aux technologies environnementales prennent leurs nouveaux quartiers à Esch-Belval. Depuis le 15 avril 2013, les activités du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE), structure commune du CRP Henri Tudor et du ministère du Développe-

ment durable et des Infrastructures, sont transférées dans les anciens locaux de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), au: 6A, avenue des Hauts-Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette.

Désormais installé, le département va poursuivre ses activités de recherche et d'innovation, visant à développer et mettre en application des outils et méthodes contribuant à la protection intégrée de l'environnement mais aussi

à implémenter des politiques environnementales solides, à accroître des connaissances scientifiques sur les flux de matières et d'énergie et développer des technologies et concepts pour leur bonne gestion.

Ce déménagement constitue un pas supplémentaire vers l'installation progressive du CRP Henri Tudor au cœur de la Cité des sciences. Les équipes du CRTE rejoignent ainsi à Belval celles d'un autre département du CRP Henri Tudor, le Centre de Ressources des Technologies pour la Santé (SANTEC), installées depuis plusieurs semaines dans le bâtiment voisin. Ces deux départements de recherche sont les premiers à prendre leurs quartiers sur ces anciennes friches industrielles, dans des locaux provisoires, avant l'installation définitive du CRP Henri Tudor dans la Maison de l'Innovation. Située juste en face de leurs nouveaux bureaux, les chercheurs seront aux premières loges pour assister à la naissance de ce bâtiment dont la première pierre a été posée en janvier 2013 et dans lequel l'installation est prévue dès le 2^e semestre 2014.



En attendant l'installation définitive du CRP Henri Tudor dans la Maison de l'Innovation, ses autres équipes sont à Luxembourg Kirchberg, au 29,

avenue John F. Kennedy et au 1a, rue Albert Borschette; Esch-sur-Alzette, au 6, avenue des Hauts-Fourneaux et au 66, rue du Luxembourg; Haut-

charge, au 5, rue Bommel, Z.A.E. Robert Steichen (anciennement Z.I. Bommelscheuer). ■

Business Challenge

Innovation Camp de l'A.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg: 50 élèves relèvent le défis!

Le mercredi 08 mai 2013 l'A.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg a organisé le 5^e Innovation Camp au Luxembourg en partenariat avec RTL. Lors d'un Innovation Camp des élèves se rassemblent pendant une journée entière en vue de trouver des idées innovantes et des solutions à un «business challenge» posé par un commanditaire du monde privé. Il s'agit d'une expérience intense pour les jeunes car, en ignorant à l'avance le problème à résoudre, ils doivent proposer une solution au cours d'une seule journée.

Le business challenge pour cette cinquième édition était donné par RTL: Eldo.tv: Musek, Action, Fun! Imaginez la nouvelle chaîne des jeunes et déclinez-la sur différentes plates-formes: television, Internet, tablettes et smartphones.

Face à ce challenge, les 50 élèves inscrits, âgés entre 16 et 19 ans et issus de 16 lycées, ont été répartis en 10 équipes et disposaient de toute la journée pour préparer leur solution. En fin de journée chaque équipe devait présenter son projet à un jury. Celui-ci a décerné des prix aux 3 meilleures équipes qui ont chacune reçu jusqu'à 1.500 EUR.

Le jury était constitué de: Alain Berwick, CEO de RTL Luxembourg, Alain Berg, Production Manager Content de l'Entreprise des P&T, Christophe Goossens, Station Manager de Eldorado, Ernest Pirsch, Gérant du garage Pirsch.

Un Innovation Camp est un excellent moyen de promouvoir l'éducation entrepreneuriale et de mettre à profit la créativité et le potentiel des jeunes. Cet événement complète la formation scolaire en permettant aux jeunes d'expérimenter la compétition, le travail en équipes et le



Les participants après la remise des prix

respect de deadlines tout en laissant libre cours à leur créativité.

Les 3 gagnants de l'Innovation Camp de RTL sont les suivants:

1^{er} prix: Groupe n° 3

Nom des élèves:

- Cathy Teixeira, Ecole Privée Sainte-Anne à Ettelbrück;
- Christina Dermentzoglou, Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg;
- Andy Van Der Goot, Lycée Technique d'Ettelbrück;
- Pierre Margeat, Lycée Vauban à Luxembourg.

2^e prix: Groupe n° 2

Nom des élèves:

- Jehanne Habbar-Baylac, Lycée Vauban à Luxembourg;
- Kelly Oliveira, Ecole Privée Sainte-Anne à Ettelbrück;
- Raphaël Binda, Lycée Hubert Clément à Esch-Sur-Alzette;
- Fränk Zeimes, Lycée Technique Agricole à Ettelbrück;

- Claire Di Felice, Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg.

3^e prix: Groupe n° 4

Nom des élèves:

- Marthe Hoffmann, Ecole Européenne I à Luxembourg;
- Cindy Oliveira, Ecole Privée Sainte-Anne à Ettelbrück;
- Lancelot Da Costa, Ecole Européenne à Luxembourg/Kirchberg;
- Nora Berscheid, Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg.

Fondée en 2005, l'A.s.b.l. Jonk Entrepreneuren a pour mission d'encourager la créativité et l'esprit d'entreprise des jeunes et de les initier à la vie professionnelle par le biais de différents projets organisés à chaque niveau de l'enseignement luxembourgeois à l'aide de volontaires du monde économique. Pendant l'année scolaire 2011/2012, 7.000 jeunes et 120 volontaires ont participé aux 10 programmes proposés par l'A.s.b.l. ■

Pour de plus amples informations: www.jonk-entrepreneuren.lu

SuperDrecksKëscht

Clever akafen: du matériel de bureau écologique

La campagne «Clever akafen» de la SuperDrecksKëscht, qui promeut les produits écologiques et générant peu de déchets, actualise le marquage du matériel de bureau mis en évidence dans le commerce. L'action lancée par la SuperDrecksKëscht, dans le cadre de laquelle les produits sont distingués dans le commerce par la mention «Clever akafen – Produits recommandés par la SuperDrecksKëscht», connaît un succès grandissant depuis maintenant plus de 6 ans dans les supermarchés et magasins spécialisés au Luxembourg.

Parmi les produits examinés et marqués dans le commerce, on compte 32 groupes de produits, notamment le papier, les blocs et cahiers, les classeurs et chemises, les taille-crayons, règles et gommes, les crayons (crayons à papier, crayons couleur, feutres, stylos bille, etc.), les colles et bandes adhésives, les peintures à base d'eau, les calepettes, les étiquettes, les enveloppes et les perforateurs.

■ Critères relatifs aux produits

Les critères auxquels doivent satisfaire les différents groupes de produits sont régulièrement actualisés par les partenaires: ministère du Développement durable et des Infrastructures, ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, ministère de la Santé, l'Emweltberodung Lëtzebuerg EBL, Greenpeace et la SuperDrecksKëscht. Les critères tiennent toujours compte des principes généraux suivants:

- produits en matériaux recyclés, par ex. cahiers en papier recyclé, classeurs et chemises en carton recyclé, stylos bille et règles en plastique recyclé;
- produits peu polluants, par ex. colles sans solvants, mines de crayons sans colorant à base de métaux lourds;
- stylos rechargeables, par ex. stylos bille en plastique recyclé avec mines remplaçables;
- produits dont les matières premières sont issues d'une gestion certifiée, par ex. les crayons ou les règles en bois avec certificat FSC;

- approvisionnement énergétique autonome, par ex. calepettes en plastique recyclé avec cellules solaires.

Les produits écologiques protègent la santé du consommateur et l'environnement et répondent simultanément aux normes de qualité en vigueur.

Dans le cas du papier par exemple (feuilles, blocs-notes, cahiers, etc.), seuls sont distingués les produits composés à 100 % de papier recyclé. Le papier recyclé moderne répond aujourd'hui à tous les critères de qualité en termes d'écriture, quel que soit le type de crayon/stylo et d'imprimante utilisé. Encre brouillée, blocage de l'imprimante par l'utilisation de papier recyclé: tout ceci fait partie du passé.

Les taille-crayons et les règles écologiques sont en bois non vernis, en métal ou en plastique recyclé. Les calculatrices recommandées fonctionnent à l'aide d'énergie solaire et sont fabriquées à partir de plastique recyclé.

■ Le papier recyclé

L'exemple du papier recyclé montre très clairement que sa fabrication pollue moins l'environnement et constitue une moindre pression pour le consommateur que celle du papier fabriqué à partir de bois. La fabrication de papier recyclé à 100 % ne requiert pas de bois; on peut recourir exclusivement aux vieux papiers. Par ailleurs, la consommation d'énergie pour la fabrication de papier recyclé est 3 fois inférieure à celle nécessaire à la fabrication de papier non recyclé. Enfin, la consommation d'eau peut être fortement réduite: le papier fabriqué à partir de bois requiert environ 100 litres d'eau par kg de papier, le papier recyclé uniquement 15 litres pour la même quantité. Enfin, la pollution des eaux usées et l'émission de CO₂ sont nettement inférieures dans le cas du papier recyclé.

Les partenaires de la SuperDrecksKëscht dans le cadre de l'action «Clever akafen» sont la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce, la confédération luxembourgeoise de commerce et l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs ULC.



Vous trouverez des informations plus détaillées sur le matériel de bureau, mais aussi sur les autres produits de la campagne sur le site www.clever-akafen.lu. La liste des magasins participant à l'action, les critères auxquels doivent satisfaire les différents groupes de produits et la liste des produits ayant obtenu une évaluation positive y figurent également. N'hésitez pas à contacter la SuperDrecksKëscht pour toute question ayant trait à cette thématique. Tél.: (352) 488 216 1. ■

LES NOCTURNES de l'Espace Entreprises

**Votre conseil personnalisé gratuit
après les heures de bureau !**

Vous avez besoin de conseils pour votre projet de création, développement ou reprise d'entreprise?

Les conseillers de l'Espace Entreprises vous accueillent deux fois par mois de 17h00 à 20h00 sur rendez-vous!

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

FISCALITÉ

FINANCEMENT

CRÉATION-TRANSMISSION

ACCOMPAGNEMENT

De 17h00 à 20h00 à la Chambre de Commerce
Inscription obligatoire en ligne sur:
www.espace-entreprises.lu
(rubrique Nocturnes)

ESPACE  **ENTREPRISES**

Convention

Un partenariat Business Support G.I.E – Technoport S.A. pour augmenter les chances de succès des «jeunes entrepreneurs»

Le groupement d'intérêt économique «Business Support», qui coordonne notamment le programme de mentorat d'affaires BusinessMentoring et l'incubateur d'entreprises innovantes Technoport® S.A., vient de signer une convention de partenariat visant à apporter aux «jeunes» dirigeants de startups l'environnement le plus favorable possible à la réussite de leur entreprise. Cette convention officialise une collaboration déjà fruc-

tueuse, puisque cinq entrepreneurs issus du Technoport ont déjà été mentorés, en l'espace de deux ans et demi.

«En combinant les forces de nos deux structures, nous allons à la fois favoriser la maturation technologique du produit/service développé par la startup, mais aussi la maturation du porteur de projet lui-même, qui va apprendre à être un entrepreneur», confie Rachel Gaessler, manager du G.I.E. Business Support. «L'objectif est de permettre à l'en-

trepreneur de bien aborder le marché ciblé, en s'appuyant à la fois sur l'expertise de nos réseaux de partenaires, un coaching individualisé et un cadre de travail adapté aux besoins spécifiques des jeunes PME, mais aussi désormais sur l'expérience de terrain des Mentors», indique Diego De Biaso, directeur du Technoport S.A.

Plus concrètement, la convention de partenariat entre les deux entités se base sur l'échange de services suivants:

- les entrepreneurs hébergés au Technoport, dans le cadre du «programme startup», pourront bénéficier d'un mois gratuit de loyer (module 25m²) dès lors qu'ils auront été acceptés au sein du programme BusinessMentoring, et sous réserve qu'ils respectent le code de déontologie régissant ce dernier,
- les entrepreneurs accompagnés dans le cadre du programme BusinessMentoring (mentorés) pourront bénéficier de 3 mois d'hébergement gratuits (module 25m²) au sein du Technoport, à condition qu'ils respectent les critères d'éligibilité régissant l'accès à l'incubateur.

Les startups qui pourront bénéficier de ce «package» devront, entre autres, répondre aux critères suivants:

- caractère innovant du produit/service dans le secteur défini,
- potentiel de croissance de l'entreprise,
- qualité et complémentarité de l'équipe,
- réel besoin d'accompagnement et réceptivité au concept du mentorat.

Dans le cadre de ce partenariat, les deux entités seront également amenées à renforcer le networking entre les membres de leurs réseaux respectifs, via l'organisation d'événements communs.



Infos et contact:

Technoport S.A. – Diego de Biasio
E-mail: info@technoport.lu

BusinessMentoring – Rachel Gaessler
E-mail: businessmentoring@cc.lu



A la recherche de réponses ?

Le Portail Entreprises vous offre des informations complètes sur la création et la gestion courante des entreprises au Luxembourg, ainsi qu'un accès en ligne aux démarches administratives.





Perspectives économiques

Le gouvernement présente son programme de stabilité et de croissance pour 2013-2016

Dans le cadre de la période de coordination des politiques économiques et budgétaires des Etats membres (semestre européen), le gouvernement luxembourgeois a présenté le 24 avril son «programme de stabilité et de croissance». Ce document livre, sur la base d'un ensemble d'hypothèses, la trajectoire des finances publiques sur la période 2013-2016. La Commission européenne fera connaître son projet de recommandations concernant ce programme de stabilité le 29 mai prochain. Par la suite, le Conseil de l'UE examinera le dit projet et arrêtera des recommandations par pays, qui seront ensuite présentées au Conseil européen pour approbation.

■ La situation économique en 2013

Après la croissance endémique de 0,3 % de l'économie luxembourgeoise en 2012, le programme de stabilité retient une hypothèse de croissance de 1 % en 2013. Cette hypothèse de croissance semble résolument optimiste eu égard aux perspectives de croissance des principaux partenaires du Luxembourg (0 % pour la Belgique, -0,1 % pour la France, 0,4 % pour l'Allemagne d'après les récentes prévisions de printemps de la Commission européenne) et à l'environnement économique des premiers mois de l'année (chômage en hausse, confiance des consommateurs en dessous de sa moyenne historique, absence de dynamisme du secteur financier).

Le déficit des administrations publiques consolidées (Administration centrale, Administrations locales, Sécurité sociale) est attendu à 0,7 % du PIB (après 0,8 % en 2012) et la dette publique devrait continuer de gonfler pour atteindre 23,8 % du PIB (20,8 % en 2012). L'Administration centrale prise isolément afficherait un nouveau déficit de l'ordre de 1,0 mia en 2013 (2,2 % du PIB), confirmant de la sorte la nature structurelle du déficit de l'Etat avant même que s'annonce la disparition des recettes de TVA sur le commerce électronique.

Malgré le dynamisme du marché du travail (croissance de l'emploi total de 1,7 % en 2013), le taux de chômage continuerait d'augmenter et passerait de 6,1 %

en 2012 à 6,7 % en 2013, soulignant là aussi, la nature largement structurelle du sous-emploi résident.

■ Projections pour les années 2014-2016

La prévision à moyen terme est élaborée sous l'hypothèse d'une stabilisation de la crise de la dette souveraine en zone euro, d'une forte reprise de la demande adressée au Luxembourg (croissance des exportations) et sur la capacité de l'économie luxembourgeoise à résorber l'écart de production concomitant à la crise (voir encadré).

En conséquence de ce rattrapage, le gouvernement estime que la croissance effective dépasserait le rythme de croissance potentielle¹ dès 2014. Les taux de

croissance attendus sont ainsi de 2,2 % en 2014, 1,7 % en 2015 et 3,4 % en 2016.

Si la situation des finances publiques doit légèrement s'améliorer en 2014 (déficit public à 0,6 % du PIB), elle se détériore ensuite très largement. Le déficit public est prévu à 1,3 % du PIB en 2015 et 2016, du fait notamment de la modification du régime de taxation sur la valeur ajoutée en matière de commerce électronique² à partir du 1^{er} janvier 2015.

Le solde structurel correspondant (voir encadré) se chiffre à -1,1 % du PIB en 2016, soit un écart de 1,6 point par rapport à l'objectif budgétaire à moyen terme³ du Luxembourg.

Le ratio dette publique/PIB passerait de 25,9 % en 2014 à 27,9 % en 2016. Entre 2007 et 2016, la dette publique aura quadruplé.

Le chômage après un pic à 6,8 % en 2014 devrait commencer à refluer à partir de 2015 et revenir à 6,5 % en 2016.

Ce programme de stabilité soulève néanmoins plusieurs interrogations.

■ Scénario macro-économique associé au programme de stabilité et de croissance (2013-2016)

	2012	2013	2014	2015	2016
PIB réel (%)	0,3	1,0	2,2	1,7	3,4
IPCN (%)	2,7	1,9	1,8	2,8	2,1
IPCH (%)	2,9	2,1	1,8	2,8	1,8
Taux de chômage (%)	6,1	6,7	6,8	6,6	6,5
Solde public (% du PIB)	-0,8	-0,7	-0,6	-1,3	-1,3
dont administration centrale (% du PIB)	-2,6	-2,2	-1,8	-2,4	-2,2
Dette publique (% du PIB)	20,8	23,8	25,9	27,1	27,9

Source : ministère des Finances

- Les taux de croissance sur lesquels s'appuie le programme de stabilité ne sont-ils pas entachés d'un biais optimiste? En guise d'illustration, les prévisions de croissance à un an des précédents programmes ont été surestimées en moyenne de 0,6 %⁴.
- L'élection législative de 2014 est-elle une raison suffisante pour remettre à plus tard la présentation d'un plan d'assainissement budgétaire crédible

et ambitieux afin d'atteindre l'objectif budgétaire et stabiliser la dette dès 2015?

- 2016 serait la huitième année où les dépenses des administrations publiques seront supérieures aux recettes, ne faudrait-il pas instaurer une règle contraignante sur l'évolution des dépenses publiques dans le cadre de la réforme budgétaire à venir?

¹ La croissance potentielle de l'économie luxembourgeoise est estimée à 1,6 %.

² A partir du 1^{er} janvier 2015, les recettes TVA sur le commerce électronique ne seront plus affectées aux budgets en vertu du principe de résidence de prestataire de service, mais en vertu du principe de résidence du consommateur. L'impact négatif de cette mesure sur les finances publiques luxembourgeoises est estimé à 1,4 % du PIB par an.

³ L'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) correspond au solde structurel qui compte tenu du potentiel de croissance, des passifs implicites et du niveau de dette assure la viabilité des finances publiques. Dans le cas du Luxembourg, l'OMT est un solde structurel positif de 0,5 % du PIB.

⁴ Moyenne calculée sur les programmes de 2010, 2011 et 2012.

■ Ecart de production et solde structurel

L'**écart de production** (output gap) désigne l'écart entre la production effective d'une économie (PIB) et le niveau de production que celle-ci peut atteindre compte tenu de la main d'œuvre, du capital et de la technologie dont elle dispose, sans créer de tensions inflationnistes (PIB potentiel).

Le scénario économique à moyen terme du programme de stabilité repose sur l'idée que la croissance effective sera supérieure à la croissance potentielle entre 2014 et 2016 de telle sorte que l'écart de production ne soit que de 0,6 % en 2016. Cela résulte du fait qu'avec la crise économique, le taux de croissance potentielle de l'économie luxembourgeoise ne s'élève plus qu'à 1,6 % (contre 3,5 %-4 % au début des années 2000).

Il est en outre impérieux de relever le potentiel de croissance au risque de voir le taux de chômage structurellement s'installer au dessus des 7 %; cela suppose des investissements (éducation et en R&D ...) et des réformes structurelles (marché du travail, simplification administrative ...) afin de libérer le potentiel silencieux de l'économie luxembourgeoise.

Le **solde structurel** correspond au solde public corrigé de l'impact de la conjoncture sur la situation des finances publiques. Lorsque la croissance est faible ou négative, certaines dépenses publiques (stabilisateurs automatiques) augmentent, il en est ainsi par exemple des dépenses liées à l'indemnisation du chômage. Parallèlement, certaines recettes diminuent (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés...). L'élimination de ces effets conjoncturels permet d'évaluer la situation structurelle des finances publiques. Le déficit structurel des administrations publiques luxembourgeoises en 2016 est estimé à 1,1 % du PIB, soit un niveau supérieur aux déficits structurels estimés du Portugal, de l'Espagne ou de l'Italie ...

EUROSTAT

Panorama de la charge fiscale et des taux d'imposition en Europe



■ Poids de la charge fiscale globale

La charge fiscale globale, soit le montant total des impôts et des cotisations sociales, s'est établie à 38,8 % du PIB en 2011 dans l'UE27, contre 38,3 % en 2010. Le ratio de la charge fiscale globale a également augmenté dans la zone euro (ZE17) pour atteindre 39,5 % du PIB en 2011, contre 39,0 % en 2010.

La charge fiscale diffère fortement d'un Etat membre à l'autre, variant en 2011 de moins de 30 % en Lituanie (26,0 %), en Bulgarie (27,2 %), en Lettonie (27,6 %), en Roumanie (28,2 %), en Slovaquie (28,5 %) et en Irlande (28,9 %), à plus de 40 % au Danemark (47,7 %), en Suède (44,3 %), en Belgique (44,1 %), en France (43,9 %), en Finlande (43,4 %), en Italie (42,5 %) et en Autriche (42,0 %). Au **Luxem-**

bourg, la charge fiscale totale s'élevait à 37,2 % en 2011, soit un montant légèrement en-deçà de la moyenne européenne (38,8 %) ou encore de l'Allemagne (38,7 %).

■ Taux d'imposition implicite sur le travail et la consommation

Les taux d'imposition implicites (TII) mesurent la charge fiscale moyenne réelle sur les différents types de revenus ou d'activités économiques, c'est-à-dire sur le travail, la consommation et le capital. Les TII expriment les recettes fiscales cumulées, en pourcentage de la base d'imposition potentielle pour chaque domaine.

Les impôts sur le travail demeurent la principale source de recettes fiscales dans l'UE27, représentant près de la

moitié du total des recettes, suivis des taxes sur la consommation, comptant pour environ un tiers des recettes, et des impôts sur le capital, pour environ un cinquième de celles-ci.

Le **taux moyen d'imposition implicite sur le travail**¹, pondéré par le PIB, a augmenté dans l'UE27, passant de 35,4 % en 2010 à 35,8 % en 2011. Parmi les Etats membres, le taux d'imposition implicite sur le travail variait en 2011 de 22,7 % à Malte, 24,6 % en Bulgarie, 25,5 % au Portugal et 26,0 % au Royaume-Uni à 42,8 % en Belgique, 42,3 % en Italie et 40,8 % en Autriche. Au **Luxembourg**, le TII sur le travail s'élève à 32,8 %, soit une valeur légèrement plus favorable qu'en moyenne européenne (35,8 %). En Allemagne, le TII sur le travail s'est élevé à 37,1 %, la France atteignant un taux de 38,6 %.

Le **taux moyen d'imposition implicite sur la consommation** a progressé dans l'UE27, passant de 19,7 % en 2010 à 20,1 % en 2011. En 2011, le taux d'imposition implicite sur la consommation était le plus bas en Espagne (14,0 %), en Grèce (16,3 %), en Lettonie (17,2 %) ainsi qu'en Italie (17,4 %), et le plus élevé au Danemark (31,4 %), en Suède (27,3 %), au Luxembourg (27,2 %), en Hongrie (26,8 %) et en Finlande (26,4 %). Le TII sur la consommation étant le ratio entre les recettes des taxes sur la consommation et la dépense de consommation finale des ménages sur le territoire économique, la Chambre de Commerce note que le niveau – a priori peu favorable – atteint par notre pays est biaisé par le poids de la consommation, sur le territoire, des non-résidents.

■ Taux marginaux d'imposition

Le **taux maximal d'imposition sur les revenus des personnes physiques** s'établit dans l'UE27 à 38,7 %

¹ Le TII sur le travail est le ratio entre les impôts et les cotisations sociales payés sur le revenu du travail et le coût du travail.

■ Taux d'imposition légaux maximaux sur les revenus et taux standard de TVA, en %

	Impôts sur les revenus des personnes physiques			Impôts sur les revenus des sociétés			TVA**		
	2000	2012	2013***	2000	2012	2013***	2000	2012	2013***
UE27*	44,8	38,1	38,7	31,9	23,0	23,0	19,2	21,0	21,3
ZE17*	47,1	43,1	44,3	34,4	25,4	25,7	18,1	20,0	20,4
Belgique	60,6	53,7	53,7	40,2	34,0	34,0	21,0	21,0	21,0
Bulgarie	40,0	10,0	10,0	32,5	10,0	10,0	20,0	20,0	20,0
Rép. tchèque	32,0	15,0	22,0	31,0	19,0	19,0	22,0	20,0	21,0
Danemark	62,9	55,4	55,6	32,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Allemagne	53,8	47,5	47,5	51,6	29,8	29,8	16,0	19,0	19,0
Estonie	26,0	21,0	21,0	26,0	21,0	21,0	18,0	20,0	20,0
Irlande	44,0	41,0	41,0	24,0	12,5	12,5	21,0	23,0	23,0
Grèce	45,0	49,0	46,0	40,0	20,0	26,0	18,0	23,0	23,0
Espagne	48,0	52,0	52,0	35,0	30,0	30,0	16,0	18,0	21,0
France	59,0	46,8	50,2	37,8	36,1	36,1	19,6	19,6	19,6
Italie	45,9	47,3	43,0	41,3	31,4	27,5	20,0	21,0	22,0
Chypre	40,0	38,5	38,5	29,0	10,0	10,0	10,0	17,0	18,0
Lettonie	25,0	25,0	24,0	25,0	15,0	15,0	18,0	22,0	21,0
Lituanie	33,0	15,0	15,0	24,0	15,0	15,0	18,0	21,0	21,0
Luxembourg	47,2	41,3	43,6	37,5	28,8	29,2	15,0	15,0	15,0
Hongrie	44,0	20,3	16,0	19,6	20,6	20,6	25,0	27,0	27,0
Malte	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	15,0	18,0	18,0
Pays-Bas	60,0	52,0	52,0	35,0	25,0	25,0	17,5	19,0	21,0
Autriche	50,0	50,0	50,0	34,0	25,0	25,0	20,0	20,0	20,0
Pologne	40,0	32,0	32,0	30,0	19,0	19,0	22,0	23,0	23,0
Portugal	40,0	49,0	53,0	35,2	31,5	31,5	17,0	23,0	23,0
Roumanie	40,0	16,0	16,0	25,0	16,0	16,0	19,0	24,0	24,0
Slovénie	50,0	41,0	50,0	25,0	18,0	17,0	19,0	20,0	20,0
Slovaquie	42,0	19,0	25,0	29,0	19,0	23,0	23,0	20,0	20,0
Finlande	54,0	49,0	51,1	29,0	24,5	24,5	22,0	23,0	24,0
Suède	51,5	56,6	56,6	28,0	26,3	22,0	25,0	25,0	25,0
Royaume-Uni	40,0	50,0	45,0	30,0	24,0	23,0	17,5	20,0	20,0
Norvège	47,5	40,0	40,0	28,0	28,0	28,0	:	:	:
Islande	:	31,8	31,8	30,0	20,0	20,0	:	:	:

* Moyenne arithmétique

** Si deux taux de TVA étaient en vigueur durant l'année, celui appliqué pendant plus de 6 mois ou introduit au 1^{er} juillet est indiqué dans le tableau.

*** La date butoir pour la prise en compte des changements de taux d'imposition était le 11 mars 2013.

: Données non disponibles

en 2013, contre 38,1 % en 2012, mais reste néanmoins bien en-dessous du taux de 44,8 % enregistré en 2000. En 2013, les taux maximaux les plus élevés sur les revenus des personnes physiques sont observés en Suède (56,6 %), au Danemark (55,6 %), en Belgique (53,7 %), au Portugal (53,0 %) ainsi qu'en Espagne et aux Pays-Bas (52,0 %

chacun), et les plus faibles en Bulgarie (10,0 %), en Lituanie (15,0 %), en Hongrie et en Roumanie (16,0 % chacun). Au Luxembourg, le taux maximal sur les revenus des personnes physiques s'élève à 43,6 % en 2013 (taux marginal d'imposition y compris contribution au Fonds pour l'emploi). Cette valeur dépasse la valeur moyenne européenne

(38,7 %), mais reste légèrement en-deçà de la moyenne de la zone euro (44,3 %).

Le **taux maximal d'imposition sur les sociétés** s'établit dans l'UE27 à 23,0 % en 2013 et demeure stable par rapport à 2012. Les taux d'imposition légaux les plus élevés sur les revenus des sociétés sont enregistrés en 2013 en France (36,1 %), à Malte (35,0 %) et

en Belgique (34,0 %), et les plus faibles en Bulgarie et à Chypre (10,0 % chacun) ainsi qu'en Irlande (12,5 %). Avec un taux de 29,2 %, le Luxembourg affiche une position moins favorable que la moyenne européenne ou encore la valeur moyenne de la zone euro. Le taux demeure toutefois moins élevé que dans les trois pays voisins. Il faut par ailleurs savoir que le taux d'imposition

réel (après prise en compte de diverses bonifications ou déduction d'impôts) peut être moins élevé que le taux d'imposition à l'affiche.

Le **taux standard moyen de TVA** dans l'UE27 atteint 21,3 % en 2013, en légère hausse par rapport à 2012. En 2013, six Etats membres ont augmenté leur taux de TVA par rapport à 2012, la Lettonie étant le seul pays où

le taux de TVA a baissé. Le taux standard de TVA varie en 2013 de **15,0 % au Luxembourg** et 18,0 % à Chypre et à Malte à 27,0 % en Hongrie et 25,0 % au Danemark et en Suède.

Le tableau à la page 37 donne un aperçu des taux d'imposition maximaux en Europe.

Les informations fournies ci-avant sont issues de l'édition 2013 du rapport «Taxation trends in the European Union», publié conjointement par Eurostat et la Direction générale Fiscalité et Union douanière de la Commission. Cette publication est disponible sur le site Internet de la Commission européenne

STATEC

Les économies de petit espace face aux mutations du monde à l'étude



Une très petite économie développée est contrainte à l'ouverture. De ce fait, elle subit très directement et rapidement les effets – positifs et négatifs – des mutations de l'économie mondiale. Au cours du dernier demi-siècle les changements structurels de l'économie mondiale ont été non seulement très profonds, mais ils se sont aussi produits à un rythme sans précédent. Le processus de globalisation a bien évidemment joué un rôle fondamental et structurel d'une économie de très petit espace, comme celle du Luxembourg.

De l'internationalisation à la globalisation

Entre 1960 et 2010 les relations économiques internationalisées ont subi un changement en profondeur sans précédent tant par leur expansion en volume que par leur élargissement en termes de compartiments, catégories, domaines – par les échanges de marchandises, ces relations se sont étendues aux échanges de services. En parallèle l'on a assisté à une transnationalisation des activités des entreprises, notamment multinationales, qui ont multiplié leurs implantations à l'étranger sous forme d'investissements directs étrangers.

Ces processus d'internationalisation et de transnationalisation, voire de globalisation ne sont certes pas nouveaux, car entre 1870 et 1913 l'on avait déjà assisté à une importante vague de globalisation. Toutefois la globalisation qui est entrée au début du dernier quart du XX^e siècle se caractérise surtout par la vitesse avec laquelle elle se déploie, par la profondeur des mutations qu'elle engendre et par le nombre des acteurs (pays, entreprises et autres agents) qu'elle implique. En fait, cette globalisation est la résultante essentiellement de l'interaction entre deux mutations qui se sont produites respectivement dans le domaine technologique et dans le domaine politique.

De notables progrès techniques ont été enregistrés notamment dans le secteur des transports et dans celui de l'information et des communications. Dans le secteur des transports on a assisté à des améliorations extraordinaires en termes de qualité (avec une augmentation du confort et de la vitesse) et parallèlement à une baisse substantielle des prix. Un

phénomène similaire s'est produit dans le domaine de la communication et de l'information. Nous sommes tous témoins d'une nette augmentation de la qualité de la circulation des informations et des potentialités pour la transmission de masses considérables d'informations – et tout ceci à des prix fort intéressants. Une première caractéristique de cette double révolution est bien l'accélération. Il en résulte un raccourcissement des distances et un effacement des délais.

À cette caractéristique de l'accélération s'ajoute celle de l'ouverture des mutations. En effet, la révolution technologique dans les domaines des transports et des communications concerne tout un ensemble de domaines de la société et ne se limite pas seulement à la progression extraordinaire d'un secteur économique bien particulier, en l'occurrence celui des communications. L'ensemble de l'organisation de la société est affecté : qu'il s'agisse des domaines politiques, sociaux et culturels ou qu'il s'agisse de l'organisation de l'administration publique, de l'organisation des entreprises ou encore de l'organisation quotidienne des individus – tous sont concernés par cette mutation profonde.

Si le progrès technique est une condition nécessaire du processus de globalisation il n'est pas suffisant. Il est aussi indispensable que l'environnement politique et réglementaire y soit propice. Ainsi à partir du début des années 70, des mesures de libéralisation, de dérégulation dans le secteur financier, d'abord, dans les domaines des transports et des communications, ensuite, ont largement favorisé le processus de globalisation. L'extension de ce développement à une multitude de domaines et sa quasi-globalisation au niveau de la planète ont bien sûr été accélérées après l'effondrement du mur de Berlin et l'intégration de presque toutes les nations dans le système économique mondial. Le processus d'intégration est d'ailleurs très marqué en matière commerciale ou bon nombre de nations (y compris la Chine et le Brésil) ont rejoint la nouvelle organisation mondiale du commerce (OMC).

Selon une récente étude du Fonds monétaire international (FMI 2013), toutes les économies nationales sont devenues progressivement plus

lieu et par le nombre d'acteurs impliqués (pays, entreprises, etc.). Cette globalisation est due à deux facteurs-clés, à savoir le progrès technique (amélioration des transports, de la communication et de l'information à moindre prix) et la libéralisation de ces mêmes secteurs et de nombreux autres (comme le secteur financier).

Alors que durant les années 60 et 70, le commerce international était dominé par l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon, on assiste depuis une dizaine d'années à une multi-polarisation du commerce mondial. D'une part, on constate un déclin relatif de la triade Amérique/Europe/Japon, au profit de la Chine, en premier lieu, mais également de nombreuses puissances émergentes (Inde, Brésil et nombreux pays d'Asie).

L'économie luxembourgeoise a partiellement bénéficié de ce nouveau contexte: malgré la concentration des échanges de biens et de services sur les pays limitrophes, il apparaît que le rythme de croissance des échanges entre le Luxembourg et les pays émergents a augmenté ces dernières années, entraînant une extension des parts relatives des échanges avec ces pays. Par

exemple, la part des exportations de marchandises luxembourgeoises vers les pays BRIC est passée de 12 % en 1999 à près de 20 % en 2009. A ce niveau, seule l'Allemagne fait mieux que le Luxembourg parmi les pays voisins. Enfin, pendant cette période, le Luxembourg a continué de dominer les indicateurs internationaux mesurant le degré de globalisation et/ou d'ouverture des pays: que ce soit à travers l'indicateur de globalisation économique dit «KOF» (indice pondéré considérant pour moitié des données sur les flux de biens, de services et de capitaux et, pour autre moitié, des informations sur les restrictions au commerce et flux de capitaux), à travers la mesure du degré d'ouverture de l'OCDE (moyenne des échanges de biens et services rapprochée au PIB), ou encore à travers les mesures d'investissements directs de l'étranger (IDE) ou les parts d'exportations mondiales de services du pays telles que calculées par l'OMC.

Il n'existe pas de réel consensus sur la notion d'«économie de petit espace» – bien que le Luxembourg en soit indéniablement une, indépendamment de la définition utilisée. A ce sujet, nombre d'économistes ont thématiqué, par le

passé, les problématiques caractérisant ce type d'économies: absence de certaines ressources et problèmes d'approvisionnement, manque de diversité au niveau de la production, nécessité d'ouverture non seulement aux biens et services (achats, ventes), mais également aux facteurs de production (travail, technologie, capital), ainsi qu'une surexposition aux mutations mondiales et chocs divers.

Or, dans un monde globalisé, les facteurs d'attractivité ne se limitent pas seulement aux dotations naturelles (ressources, population), mais à une gamme de facteurs matériels et immatériels variée, tels que les infrastructures, la technologie et les institutions. Et dans ce domaine, les économies de petit espace ont leurs cartes à jouer: population réduite et donc potentiellement plus homogène et plus soudée, facilité d'opérer les ajustements sociaux nécessaires pour tirer parti des potentialités de la croissance moderne, qualité des institutions sociales et politiques

assurant une certaine capacité d'adaptation, ainsi que des structures institutionnelles réduites raccourcissant les procédures et échelons à parcourir.

En conclusion, même si certaines «niches de souveraineté» sont appelées à disparaître au Luxembourg, il est à espé-

rer que le pays pourra en faire émerger d'autres dans un monde en profonde mutation. Les efforts de diversification entrepris ces dernières années, tant dans le secteur financier qu'en dehors de celui-ci, sont un bon pas dans cette direction. ■

Les lecteurs intéressés peuvent se procurer la publication du STATEC sur le site Internet de l'Institut à l'adresse suivante:

www.statistiques.public.lu/fr/actualites/economie-finances/relation-eco-exterieures/2013/04/20130429/index.html

Un bulletin économique de la Chambre de Commerce, «Actualité & tendances», consacré à l'analyse des exportations luxembourgeoises peut être téléchargé sur ce lien:

www.cc.lu/actualites/detail/nos-exportations-selon-la-destination-tendances-et-opportunités/

Le manuel est disponible en librairie. Il peut aussi être commandé chez l'Imprimerie Centrale soit par le renvoi du talon ci-dessous, soit en envoyant les mêmes informations à l'adresse messages@ic.lu ou, soit encore, en versant la somme de EUR 125,00 (TVA comprise) plus EUR 9,50 (Grand-Duché de Luxembourg) pour frais d'envoi avec la mention «Le Salaire» et l'adresse d'envoi, si elle est différente de l'adresse du titulaire du compte bancaire.

Commande pour _____ exemplaire(s) du manuel «Le Salaire» au prix de EUR 125,00/manuel + EUR 9,50 frais d'envoi au Grand-Duché de Luxembourg (TTC)

Nom et prénom / firme : _____

Adresse d'envoi et de facturation : _____

A l'attention de (facultatif) : _____

_____, le _____

Signature(s) _____

A renvoyer à : Imprimerie Centrale S.A.

15, rue du Commerce

L-1351 Luxembourg

Compte bancaire : Code BIC BILLUL

IBAN LU65 0026 1007 7060 0000

Nouvelle publication destinée aux Services des Ressources Humaines

La fonction «Ressources humaines» regroupe les activités comme la gestion des ressources humaines, la formation, les relations sociales, le développement social, l'information et la communication, pour ne citer que celles-ci. Il y a aussi l'activité «administration du personnel». Cet aspect de la fonction englobe l'application des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles qui concernent le personnel et l'administration des rémunérations. Le manuel vise une partie de ces activités.

Titre du manuel : Le Salaire

Éléments de droit du travail, de sécurité sociale, d'impôts et de comptabilité en relation avec les salaires.

Auteur : Armand Haas,
lic. en sc. com. et fin.

Le manuel a le format 202 x 285 mm. Il comporte plus de 1 400 pages.



Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise

Par le biais de cette rubrique «Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise», la Chambre de Commerce souhaite familiariser les lecteurs du *Merkur* à l'évolution des indicateurs macro- et microéconomiques, tout en mettant en évidence le point de vue de ses ressortissants. La première partie de cette rubrique est consacrée aux principaux indicateurs macroéconomiques et aux prévisions qui s'y rattachent. L'évolution d'indicateurs conjoncturels, sur base mensuelle ou trimestrielle selon la disponibilité des données, est ensuite illustrée graphiquement dans une seconde partie. La troisième partie donne la parole à un chef d'entreprise qui présente son point de vue concernant l'environnement macroéconomique, en général, et son secteur d'activité, en particulier.

1. Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	2010	2011	2012	2013 (p)	2014 (p)
Croissance du PIB à prix constants (% de croissance en volume et montants absolus en millions EUR) ⁽¹⁾	2,9 %	1,7 %	0,3 %	1,0 %	2,3 %
	33,2	33,7	33,8	34,1	34,9
Taux de chômage	5,8 %	5,6 %	6,1 %	6,6 %	6,8 %
Emploi total intérieur (variation annuelle en %)	1,8 %	2,9 %	2,1 %	1,7 %	1,3 %
IPCN (variation annuelle en %)	2,3 %	3,4 %	2,7 %	1,9 %	1,8 %
Capacité/besoin de financement (administration publique, % du PIB)	-0,9 %	-0,2 %	-0,8 %	-0,7 %	-1,0 %

Sources: Statec, Note de conjoncture (01/2013/Calculs Chambre de Commerce).

Remarque: (1) Le PIB à prix constants, réel ou en volume est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel a l'avantage de montrer les variations à la hausse et à la baisse dans le volume (les quantités) de la production de biens et services. C'est la valeur utilisée lorsque l'on mesure la croissance du PIB. En effet, on ne peut pas savoir uniquement en observant le PIB nominal (en valeur) si la hausse de l'indicateur provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production ou dans quelles proportions ces deux variations se combinent.



LE NOUVEAU CANTER.

LE BON CHOIX POUR CHAQUE BESOIN.

Avec les exigences toujours plus nombreuses en matière de transport, il est bon de savoir qu'il existe un **Canter** pour chaque application. Grâce à l'offre de cabines et l'excellente flexibilité au niveau des différents types de construction, la famille **Canter** est plus variée, plus capable et plus confortable que jamais. Quel que

soit le besoin lié à votre activité – fourgon isolé ou fermé, camionnette, grue, benne basculante 3 côtés ou véhicule de dépannage, boîte de vitesses **DUONIC**®, tous avec traction intégrale, voire la version hybride – le **Canter** peut être configuré selon vos besoins.

www.fuso.lu

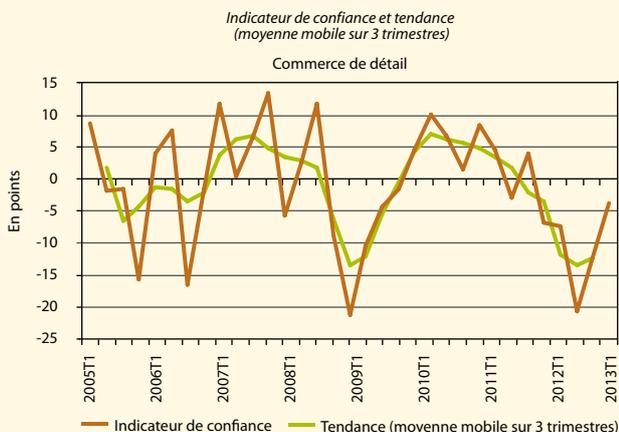
All for you



Garage Binsfeld
15, rue de Noertzange - L-3860 Schifflange
Tél. 54 50 55-1
www.garage-binsfeld.lu

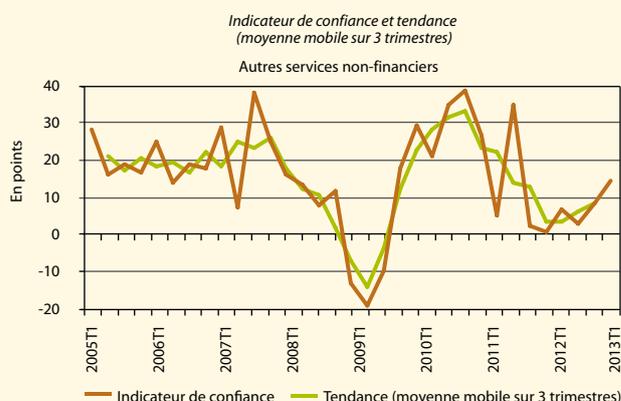
2. Repères conjoncturels pour l'économie luxembourgeoise

Graphique 1 – Enquête de conjoncture dans le secteur du commerce de détail



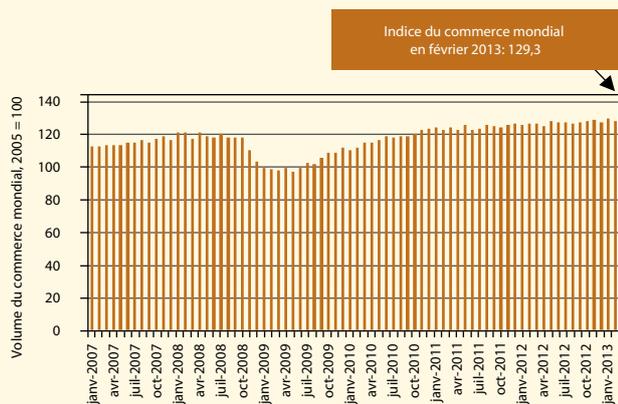
Source: Enquête de conjoncture menée par le STATEC et la Chambre de Commerce
Remarque: L'indicateur de confiance du commerce correspond à la moyenne mobile de la moyenne arithmétique des ventes du trimestre passé, de celles du trimestre en cours, diminuées de l'état du stock actuel des entreprises sondées

Graphique 2 – Enquête de conjoncture dans le secteur des services



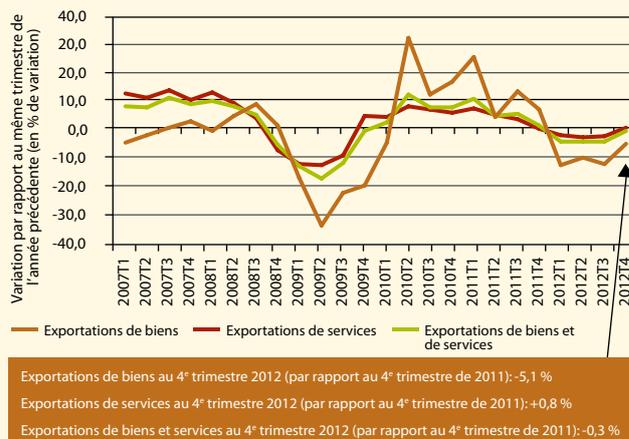
Source: Enquête de conjoncture menée par le STATEC et la Chambre de Commerce
Remarque: L'indicateur de confiance des services non financiers correspond à la moyenne mobile de la moyenne arithmétique du chiffre d'affaire passé, de celui du trimestre en cours et de l'évaluation de la situation économique globale des entreprises sondées

Graphique 3 – Evolution mensuelle du commerce mondial



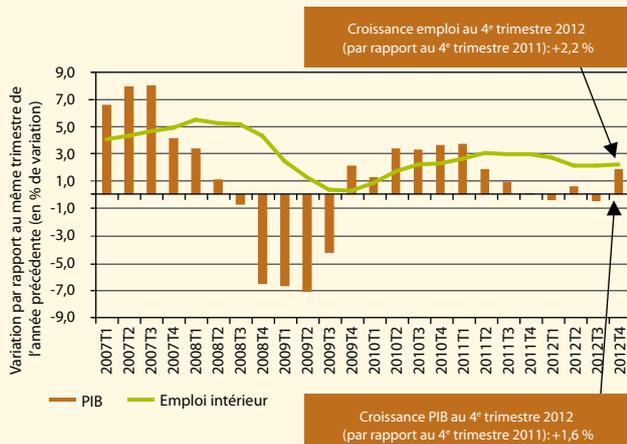
Source: Centraal Planbureau (Pays-Bas)

Graphique 4 – Evolution trimestrielle des exportations de biens et de services



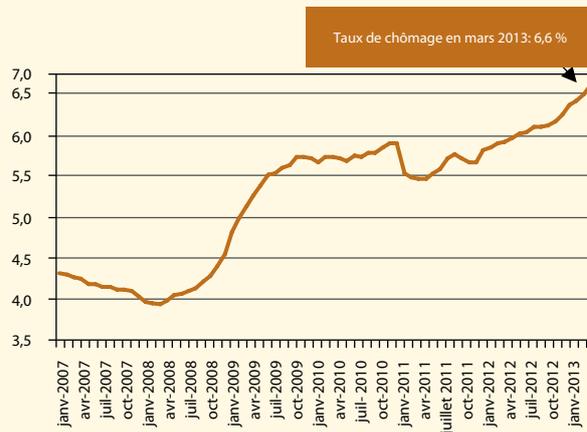
Source: STATEC

Graphique 5 – Evolution trimestrielle du PIB et de l'emploi intérieur



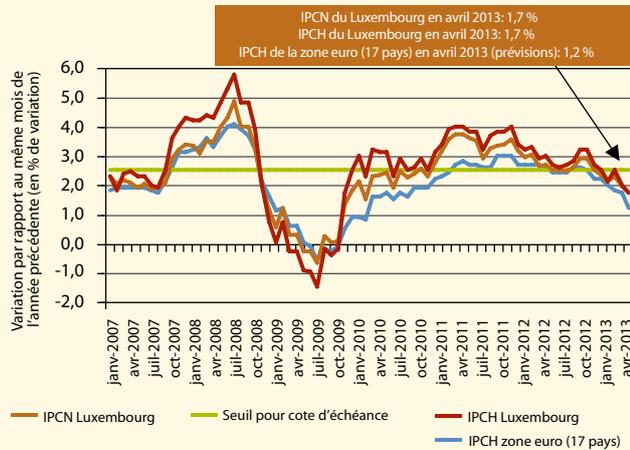
Source: STATEC

Graphique 6 – Evolution mensuelle du taux de chômage (au sens strict désaisonnalisé)



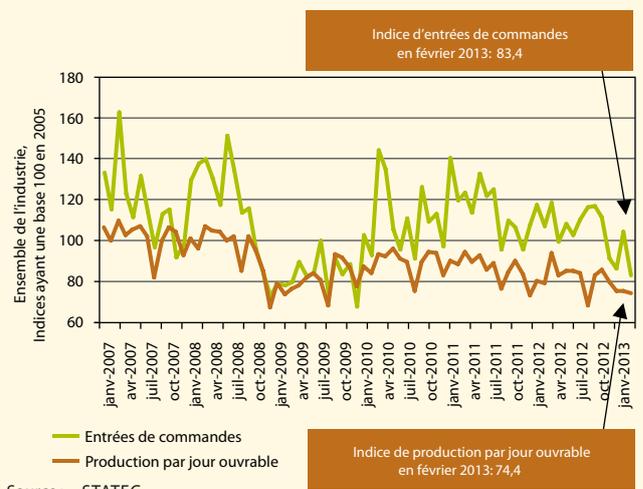
Source: STATEC

Graphique 7 – Evolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

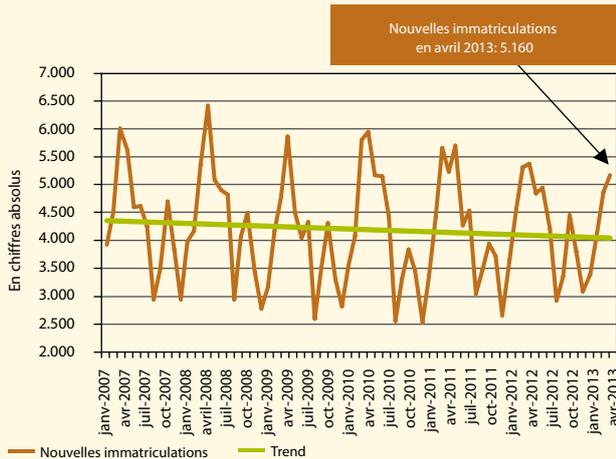


Sources : STATEC, Eurostat

Graphique 8 – Evolution mensuelle de la production industrielle par jour ouvrable et des entrées de commandes

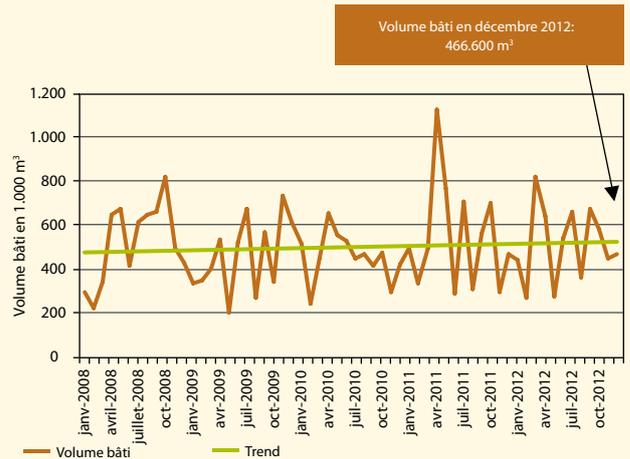


Graphique 9 – Evolution mensuelle des nouvelles immatriculations de voitures particulières et à usage mixte neuves



Source : STATEC

Graphique 10 – Evolution mensuelle des autorisations de bâtir



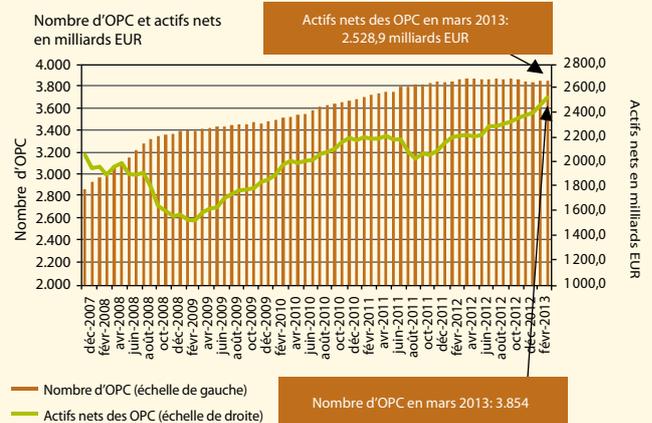
Source : STATEC

Graphique 11 – Evolution mensuelle de la somme bilantaire des établissements de crédit



Source : BCL

Graphique 12 – Evolution mensuelle du nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de leurs actifs nets



Source : CSSF

Parole à un chef d'entreprise: Marc Meyers

■ Focus sur l'appréciation personnelle du chef d'entreprise

Pour chacun des indicateurs, Marc Meyers a précisé, sur une échelle allant de 1 (situation totalement insatisfaisante) à 5 (situation excellente), sa perception des performances actuelles des différents indicateurs sous revue ainsi que ses perspectives en termes d'évolution de la situation conjoncturelle.

Selon les dernières statistiques disponibles, il semble que le **produit intérieur brut (PIB)** plafonne et subisse même une contraction. La médiatisation de l'introduction au 1er janvier 2015 de l'échange automatique d'informations bancaires pourrait accélérer cette contraction. Nous observons, d'une part, au sein des banques, le départ des clients, personnes physiques non-résidentes et, d'autre part, l'arrivée dans les cabinets d'expertise comptable des non-résidents cherchant à le devenir. La levée accélérée du secret bancaire sonne le glas d'une ère de prospérité révolue. La politique n'a pas contré cette perte de confiance, mais a contribué à faire des scénarii, jusque-là jugés alarmistes, une réalité. La législation FATCA et l'échange automatique d'information financière pour les particuliers pourraient accentuer ce climat de crainte.

Même si cela peut paraître étonnant par les temps qui courent, le secteur des services aux entreprises connaît un instant de relative accalmie et de développement. Les futurs impacts en matière de TVA et d'allègement du secret bancaire pourraient être contrés par un cadre réglementaire et fiscal attractif et innovant; le secteur des fiduciaires peut être porteur dans l'économie luxembourgeoise en y mettant tout le «know-how» de la place financière luxembourgeoise pour relever ce défi de taille et regagner la confiance des clients étrangers.

Nous devons nous rendre compte que nous ne sommes plus dans une situation économique particulière de pré- ou post-crise, mais dans une nouvelle réalité économique. Il faut repenser les modèles d'affaires pour renforcer la compétitivité.

En termes de **chômage et d'emploi**, la progression est forte là où, historiquement, le taux de chômage a toujours été très bas. On pourrait donc s'en alarmer. Il y a eu quelques plans sociaux sur la Place mais aussi des licenciements répétés qui n'ont pas été directement visibles du grand public. L'incertitude et le manque d'opportunités sur le marché du travail poussent bon nombre d'employés à rester à leur poste actuel.

L'emploi intérieur est souvent en décalage par rapport à l'évolution du PIB et devrait donc encore se rétracter. L'effet de «nettoyage» des clients non-résidents dans les banques aura certainement un effet collatéral de diminution de masse salariale. Créativité, savoir-faire et organisation spécifique peuvent offrir au Luxembourg des occasions d'attirer de nouveaux clients européens et de nouveaux pays émergents et, ainsi, assurer la création de valeur. Une telle évolution permettrait d'offrir des emplois bien rémunérés pour des personnes compétentes et prêtes à s'investir et à perpétuer une expertise enviée à l'étranger.

L'**indice des prix à la consommation**, généralement, plus élevé au Luxembourg que dans le reste de l'Europe, est en diminution et en alignement sur l'IPCH européen. Nous notons, dans le secteur des fiduciaires et de l'expertise-comptable, une très grande élasticité des prix pour des services similaires. Nous ressentons que les clients sont très sensibles aux prix et cherchent par tous les moyens à limiter leurs coûts et ce parfois au détriment de la qualité du service. Ceci est dommageable sur le moyen et long termes pour l'ensemble de la profession.



Marc Meyers, expert-comptable associé de la Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg et ancien président de l'Ordre des Experts-Comptables

Indicateurs	Situation actuelle	Prévisions
Croissance du PIB	3	3
Taux de chômage	4	3
Emploi total intérieur	4	3
Inflation	4	4

En ce qui concerne **l'inflation**, l'indexation des salaires telle que prévue offre un soutien à l'endigement de l'inflation, mais est une pénalisation trop importante pour les entrepreneurs. Si nous voulons relancer l'emploi, nous devrions postposer l'indexation de plusieurs années.

En guise de **conclusion**, je dirais qu'il est important de maintenir nos principaux avantages: cadre législatif et fiscal suffisamment attractif, esprit ouvert et international, maintien de l'investissement à un haut niveau. L'action publique devra prendre la forme d'innovations légales et réglementaires et veiller à une adaptation fine de directives supranationales.

En tant que chefs d'entreprises, nous avons une responsabilité par rapport à nos employés et par rapport à l'économie luxembourgeoise dans son ensemble. Nous ne devons pas succomber au marasme et à la négativité ambiante mais saisir les opportunités, chercher de nouvelles solutions créatives et intelligentes, nous remettre en question afin de dynamiser l'ensemble des secteurs de la production et des services et ouvrir encore plus le Luxembourg au reste du monde. ■

■ **Appréciation de la situation conjoncturelle par Carlo Thelen, chef économiste de la Chambre de Commerce**



Dans son récent rapport sur les perspectives de l'économie mondiale datant du mois d'avril 2013, le FMI déclare que l'économie mondiale connaît une reprise à 3 vitesses. En effet, les pays émergents¹ continuent de croître à des rythmes soutenus (5,3 % en 2013) tandis que les Etats-Unis évoluent en territoire positif (1,9 % en 2013) mais que la zone euro reste engluée dans la récession (-0,3 % en 2013).

Je constate des divergences entre les trajectoires économiques des Etats-Unis et de la zone euro. D'une part, la BCE a abaissé, le 2 mai dernier, de 25 pb son principal taux directeur (désormais à 0,5 %) tandis que la Commission européenne accorde des délais supplémentaires à plusieurs pays de la zone euro (Espagne, France, Pays-Bas) afin de se conformer au critère de déficit du PSC. Le taux de chômage dans la zone euro est de 12,1 %.

D'autre part, le président de la FED s'inquiète du risque de bulles financières aux Etats-Unis alors que Wall Street bat de nouveaux records. De nombreux économistes pensent que la FED va commencer à réduire ses achats de dette publique d'ici la fin de l'année. Le taux de chômage s'élève à 7,6 %.

Par conséquent, la zone euro continue de perdre du terrain vis-à-vis des Etats-Unis.

En se rapportant aux prévisions économiques de printemps de la Commission européenne, il ressort qu'au sein même de la zone euro, la théorie de la reprise à 3 vitesses s'applique. Ainsi, selon les projections de la Commission, le PIB progressera, en 2013, de plus de 1 % dans 4 pays, entre 0 % et 1 % dans 5 pays (dont l'Allemagne 0,4 %, la Belgique 0,0 % et le Luxembourg 0,8 %) (N.B.: le Statec prévoit un taux de 1% pour 2013 dans sa nouvelle note de conjoncture) et reculera dans 8 pays (dont la France -0,1 %). Avec cette reprise inégale au sein de la zone euro, et étant donné son grand degré d'ouverture, l'économie luxembourgeoise évoluera, en 2013, dans un environnement de fortes incertitudes.

Ces incertitudes se traduisent d'ailleurs dans la situation conjoncturelle. Le taux de chômage a de nouveau fortement progressé en mars et s'établit désormais à 6,6 % de la population active. La production industrielle a chuté de 6,9 %, au mois de mars, et la production dans le secteur de la construction a fortement diminué en janvier 2013, avec une baisse de presque 10 % sur un mois et de plus de 20 % sur un an. La valeur ajoutée du secteur financier poursuit son recul au 4^e trimestre 2012.

Il est par conséquent primordial de mener les réformes structurelles nécessaires au niveau de la zone euro, en général, et du Luxembourg, en particulier, afin de renouer avec une croissance vigoureuse, condition sine qua non pour inverser la courbe du chômage et assainir les finances publiques. ■

¹ Qu'il conviendrait d'ailleurs d'appeler désormais pays convergents.

Besoin d'infrastructures pour vos conférences ?



6.500 m² modulables, un véritable espace de travail adaptable à la dimension de vos conférences et réunions. Idéalement placée au Kirchberg, au coeur du quartier d'affaires, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux doté d'outils technologiques récents pour faire de vos événements un véritable succès.

- 4 grandes salles de conférences
- 36 salles de formation
- 650 places de parking privé

Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Tél.: + 352 42 39 39 - 240
events@cc.lu
www.cc.lu



Près de 250 participants au Logistics Business Forum 2013



Le forum a rassemblé près de 250 participants et 15 sponsors ont choisi de soutenir l'événement rehaussé par la présence des ministres Schneider et Wiseler

Le Logistics Business Forum 2013 s'est déroulé ce lundi 13 mai 2013 à la Chambre de Commerce. L'événement a été l'occasion d'analyser l'avenir du secteur de la logistique au Luxembourg, un des piliers de la politique de diversification du Gouvernement, et de proposer des orientations nouvelles dans le but de renouer avec la croissance. La logistique exige une adaptation constante, particulièrement dans le contexte actuel où les coûts de production du transport augmentent structurellement (infrastructures, taxes, énergie ...) sur fond de crise économique et de ralentissement du commerce mondial. Pour autant, il n'était pas question d'abandonner l'idée d'une rencontre des acteurs du secteur de la logistique. Le forum a rassemblé près de 250 participants et 15 sponsors ont choisi de soutenir l'événement (BIL, Cargolux, CFL cargo, CFL Multimodal, CLdN, DHL, ING, Kuehne & Nagel, LuxairCargo, Panalpina, DB Schenker, Transalliance, SL Logistics, Total et le Cluster Maritime). Un beau succès pour les organisateurs, qui ont également vu pour la première fois cette année, la participation du Cluster logistique de Bâle (Suisse), du Cluster de Rhône-Alpes (France) et de la Bundesvereinigung Logistik (BVL, Allemagne).

En qualité de Président du Cluster for Logistics, Pierre Gramegna a remercié chaleureusement le public d'être venu si nombreux. Il a rappelé le rôle du Cluster for Logistics, qui se fait le porte-parole du secteur de la logistique auprès des autorités publiques, en favorisant le rapprochement avec les autres clusters européens, en participant à des congrès

et salons internationaux et en maintenant le contact avec les institutions européennes. Les membres du Cluster for Logistics bénéficient des analyses des composantes du marché actuel, des informations quant à l'évolution de ce marché, des données relatives aux projets communautaires, des initiatives de recherche et développement, d'un networking national et européen et d'un lobbying pour le secteur. Le Cluster for Logistics est ouvert à tous les acteurs désireux de partager l'information et les bonnes pratiques. Créé en 2009, il rassemble aujourd'hui une centaine de membres. M. Gramegna a ensuite annoncé que les conclusions de l'étude «Future for Logistics» avait été remise au gouvernement. En effet, le Cluster for Logistics avait été chargé de réaliser cette étude qui constitue une démarche prospective sectorielle visant à détecter les enjeux auxquels seront confrontés les acteurs à moyen et long terme, à définir les objectifs stratégiques à poursuivre pour s'y préparer et, enfin, à fixer les pistes d'actions et projets concrets à suivre et mettre en œuvre pour les atteindre.

Deux membres du gouvernement ont pris part aux débats. Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a réaffirmé la volonté du gouvernement de soutenir activement le développement du Luxembourg comme hub logistique pour assurer l'avenir économique du pays. A ce titre, le ministre a mentionné la mise en service au Cargo Center, du «Pharma & Healthcare Hub», un centre dédié au stockage et au transit de fret à caractère pharmaceutique et médical, l'inauguration du train de l'autoroute ferroviaire qui relie désormais Bettembourg à la Turquie connectant ainsi l'Europe

à l'Asie et la pose de la première pierre de la zone franche au Luxembourg. Etienne Schneider a ensuite évoqué le début des travaux du site Eurohub Sud. Eurohub Centre (Contern) et Eurohub Sud (Bettembourg/Dudelange) ont été désignés comme zones dédiées à des projets logistiques à valeur ajoutée. L'une privilégie la logistique en relation avec les flux aériens, et l'autre, celle avec les flux ferroviaires. Eurohub Sud est destiné à devenir une zone logistique de premier choix en Europe. Le parc logistique présente de nombreux atouts comme sa connectivité ferroviaire aux ports européens, son accès direct au réseau autoroutier, la proximité du terminal pour conteneurs, le centre de tri ferroviaire, ainsi que l'autoroute ferroviaire. Le ministre est aussi revenu sur le Plan Marshall pour le Luxembourg dévoilé récemment et a rappelé qu'un montant de 70 millions sera alloué à S.O.L.E.I.L. (Sogaris Logistics Estates International Luxembourg), la structure en charge de l'exploitation de la future zone d'activités logistique sur les anciennes installations de WSA à Bettembourg. Le ministre a poursuivi en annonçant le lancement du portail www.logistics.lu chargé de promouvoir le secteur de la logistique au Luxembourg, avant de remercier le Cluster for Logistics pour ses travaux et ses 222 recommandations issues de l'étude «Future for Logistics». Il a déclaré que les trois quarts de ces recommandations avaient déjà été implémentées ou étaient en cours d'implémentation. Enfin, le ministre a annoncé que le plus grand salon européen de la communauté logistique spécialisée dans la chaîne du froid et de la température contrôlée, «CoolChain Logistics Europe 2014», aura lieu en janvier 2014 au Luxembourg.

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, est intervenu en soirée dans le cadre d'un dîner des sponsors avec le concours d'une centaine d'acteurs de la logistique. Lors de son intervention, le ministre a rappelé l'importance d'avoir du personnel qualifié, afin d'être en mesure de répondre efficacement au développement de solutions de technologie avancée. Le ministre a également mis en avant la multimodalité permettant une meilleure utilisation des véhicules, des infras-

structures et la réduction des émissions de carbone. Il a encouragé les entreprises à prendre part au programme européen Marco Polo qui offre des possibilités de cofinancement intéressantes pour les idées innovantes et efficaces visant à repenser la chaîne logistique. Dans ce contexte, il a également annoncé un régime d'aides nationales qui favorisera le transfert modal de la route vers la navigation intérieure ou le rail afin d'inciter les opérateurs à opter pour des solutions de transport combiné.

Egalement au programme de la journée: une intervention de Heiner Siegmund, journaliste su site en ligne «CargoForwarder», qui a placé l'écologie et la sécurité au centre des préoccupations des principaux opérateurs logisticiens, suivie par une présentation du Delta Rhin-Escaut, un point de jonction d'importantes voies routières, ferroviaires et navigables qui peut, à juste titre, être considéré comme l'une des régions les plus accessibles au monde, par Indra Vonck de l'ITMMA-Université d'Anvers.

Duisport, la compagnie qui gère le port public de Duisburg, a été introduite par Lars Nennhaus. Duisport est le centre d'un réseau fluvial de 272 km de long pouvant accueillir des navires allant jusqu'à 4.500 tonnes. Ce site s'étend sur 1000 ha et compte 40 km de quais. Le port de Duisburg est tourné à 87 % vers le trafic fluvial intérieur et dispose de connexions maritimes vers les premiers ports européens que sont Rotterdam et Anvers. Uwe Peters de la *Bundesvereinigung Logistik* (BVL), a présenté au public la Fédération allemande de la Logistique. La BVL, qui compte quelque 10.000 membres, rassemble les entreprises et les experts du monde de l'industrie, du commerce, des services et de la recherche spécialisés en logistique et en gestion de la chaîne d'approvisionnement, en vue d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques. Le Cluster for Logistics est devenu membre de la BVL en 2013.

Robert van den Weg a enchaîné avec la présentation des activités de Cargolux. Jean-Marc Reynaerts a passé en revue les activités de la société LuxairCargo qui vient de se doter de son «Pharma & Healthcare Hub» avec de toutes nouvelles installations dédiées à la logistique phar-



La logistique est un des piliers de la politique de diversification du Gouvernement



Créé en 2009, le Cluster rassemble aujourd'hui une centaine de membres



Le ministre Etienne Schneider



Le ministre Claude Wiseler



Pierre Gramegna



Heiner Siegmund



Alain Krecke



Indra Vonck



Lars Nennhaus

maceutique. David Arendt, administrateur délégué de Natural Le Coultré, la société qui pilote le projet du port franc du Findel, dont l'ouverture est prévue pour 2014 a ensuite pris la parole. Le *Freeport* sera un hub logistique hautement sécurisé pour l'entreposage dans des conditions de conservation et de préservation optimales, de biens et d'objets de valeur de nature variée et de taille parfois imposante.



Uwe Peters

Enfin, la journée a également offert l'occasion à Alain Krecké, Senior Manager du Cluster for Logistics, de présenter les conclusions de l'étude *Future for Logistics*. Avec ses 780 entreprises pour 13.000 employés et une complémentarité qui favorise la multimodalité, le Luxembourg dispose d'atouts majeurs pour favoriser le développement futur de la logistique. A moins de 300 kilomètres de trois grands ports d'envergure internationale, Rotter-



Robert van den Weg



Jean-Marc Reynaerts



David Arendt



Quinze sponsors ont présenté leurs activités sur des stands

dam aux Pays-Bas, Anvers en Belgique et Hambourg en Allemagne, et des principaux aéroports de fret aérien, le Grand-Duché est également idéalement situé à la croisée des grands corridors ferroviaires et routiers en Europe, au centre de la mégalopole européenne qui s'étend du Sud de l'Angleterre au Nord de l'Italie, sans oublier le potentiel de développement économique en Europe de l'Est, notamment en Turquie et en Russie. Le développement de la logistique au Luxembourg passera par une synergie entre les différents modes de transports disponibles et une utilisation optimale des transports multimodaux afin de capter des flux logistiques à valeur ajoutée des produits en transits dans les corridors de fret. Le Freeport et les nouveaux parcs logistiques dédiés pourront opérer en ce sens. Le Luxembourg doit se positionner sur des secteurs de niche et proposer des services loin de la

logistique traditionnelle et à forte valeur ajoutée, notamment dans les secteurs pharmaceutiques, les secteurs de la chimie et de l'agro-alimentaire. Il est primordial de créer un environnement idéal en terme de développement durable, d'infrastructure, d'innovation, de formation et de financement en créant ainsi un mix compétitif pour attirer d'autres opérateurs logistiques avec leur clientèle internationale au Luxembourg.

Pierre Gramagna a prononcé le mot de la fin et s'est dit heureux que le gouvernement reste à l'écoute des professionnels de la logistique. Il a relevé trois priorités pour le Luxembourg en matière de logistique: le positionnement sur des secteurs de niches à valeur ajoutée, le rôle primordial des «forwarders» ou transitaires et une meilleure connectivité aux ports en rappelant la venue du port d'Anvers qui sera reçu par le Cluster au mois de septembre 2013. ■

Luxembourg : when location matters

**Global logistics.
Tailor-made solutions.**

Cluster for Logistics
Luxembourg
ADDING VALUE IS THE KEY

www.clusterforlogistics.lu

**CLUSTER
MARITIME**
Luxembourgeois

www.cluster-maritime.lu

Bundesvereinigung Logistik International

BVL gründet Regionalgruppe Luxemburg



(von links nach rechts) Bei der Gründung der zehnten internationalen Regionalgruppe der BVL in Luxemburg: Die Regionalgruppensprecher Alain Krecké und Thomas Mayer sowie Uwe Peters, kaufmännischer Geschäftsführer der BVL, IEE-Logistikmanager Ralph Gerten, Hans-Peter Peters, Vice Chairman Lincoln International, und Bernhard Strömich, BVL Regionalgruppensprecher Saar/Rheinpfalz

Am 13. Mai wurde im Rahmen des luxemburgischen Logistics Business Forum vor rund 250 Anwesenden die neue internationale BVL-Regionalgruppe Luxemburg gegründet. Als erste Regionalgruppensprecher wurden Alain Krecké, Senior Cluster Manager, Cluster for Logistics, sowie Thomas Mayer, Global Logistics and Supply Chain Manager, IEE Inter-

national Electronics & Engineering, von den anwesenden BVL-Mitgliedern gewählt. Beide Sprecher bedankten sich für das Vertrauen und versprachen bereits für das Jahr 2013 eine Vielzahl interessanter Veranstaltungen vor Ort. Der luxemburgische Wirtschaftsminister Etienne Schneider wünschte dem Team viel Erfolg. ■

Business Club Luxemburg

Logistikstandort Europa:
Ergänzende Partnerschaften zwischen
Luxemburg und Nordrhein-Westfalen

Anlässlich der Amtseinführung des neuen luxemburgischen Honorarkonsuls Prof. Dr. Siegfried H. Elsing fand am 15. Mai 2013 ein hochrangiger Workshop zum Thema „Logistikstandort Europa: Ergänzende Partnerschaften zwischen Luxemburg und Nordrhein-Westfalen“ in Düsseldorf statt.

Die Veranstaltung wurde vom Business Club Luxemburg in Zusammenarbeit mit dem Honorarkonsulat des Großherzogtums Luxemburg und der Industrie- und Handelskammer Düsseldorf ausgerichtet. Neben dem luxemburgischen Leiter des Logistik-Clusters, Alain Krecké, sprach auch der Geschäftsführer des Luxem-

bourg Freeport, David Arendt, und präsentierte ein hochmodernes Hochsicherheitslager für Wertgegenstände in Luxemburg. Aus NRW waren vertreten Thomas Maaßen, Mitglied der Geschäftsleitung von Rhenus Port Logistics, der die Bedeutung des Standortes Luxemburg aufgrund seiner zentralen Lage und Multimodalität für die Rhenus Gruppe hervorhob. Die Rhenus ist seit Anfang der 1990er Jahre an der luxemburgischen Gesellschaft Luxport beteiligt. Gerton Hulsman, Geschäftsführer der Flughafen Düsseldorf Cargo GmbH stellte die Bedeutung des Düsseldorfer Flughafens in einer der wirtschaftsstärksten Regionen Europas dar und warb

mit zahlreichen Standortvorteilen für die Rückkehr der Cargolux an den Flughafen Düsseldorf. Moderiert durch den auf Logistikthemen spezialisierten Wirtschaftsjournalisten Heiner Siegmund, wurden die Möglichkeiten einer engeren Vernetzung der Logistikstandorte NRW und Luxemburg diskutiert.

Im Rahmen des an die Veranstaltung anschließenden Festakts, bei dem die nordrhein-westfälischen Ministerin für Bundesangelegenheiten, Europa und Medien, Frau Dr. Angelica Schwall-Düren anwesend war, hat der Botschafter des Großherzogtums Luxemburg, Georges Santer Prof. Dr. Siegfried H. Elsing das großherzogliche Ernennungsschreiben zum Honorarkonsul des Großherzogtums Luxemburg in Nordrhein-Westfalen überreicht. Der Konsularbezirk von Prof. Dr. Elsing umfasst das Land Nordrhein-Westfalen mit Ausnahme der Stadt Aachen sowie der Kreise Aachen, Düren und Heinsberg.

In seiner Begrüßungsansprache zeigte sich Botschafter Santer zuversichtlich, dass die Eröffnung des neuen großherzoglichen Honorarkonsulats in Düsseldorf zu einer weiteren Vertiefung der engen politischen und wirtschaftlichen Beziehungen mit Nordrhein-Westfalen beitragen wird. Er erinnerte in diesem Zusammenhang an den Besuch von Ministerpräsidentin Hannelore Kraft am 23. April in Luxemburg, bei dem konkrete Perspektiven einer engeren Zusammenarbeit beraten wurden.



Der Business Club Luxemburg knüpft Kontakte mit Unternehmen in Nordrhein-Westfalen

Mitgeteilt vom Business Club Luxemburg e.V.,
www.businessclub-luxemburg.de ■

www.logistics.lu

Nouveau site Internet pour renforcer la promotion du secteur logistique à l'étranger

Le 14 mai 2013, le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a annoncé la mise en ligne officielle du nouveau site Internet de «Luxembourg for Business – Proud to promote Logistics». Ce site dédié aux activités du secteur de la logistique est accessible via l'URL www.logistics.lu. Le Luxembourg s'est établi au cours des années comme base opérationnelle idéale pour des activités logistiques à forte valeur ajoutée. Ainsi, le nouveau site vise à informer tous les intéressés, et notamment les entreprises internationales actives dans le domaine de la logistique sur les atouts que le Luxembourg offre dans ce domaine. Dans ce contexte, Étienne Schneider a salué l'étroite collaboration des divers acteurs privés et publics dans le développement et la promotion du secteur de la logistique sous le sigle commun «Luxembourg for Business Proud to Promote Logistics».



Communiqué par le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et Luxembourg for Business G.I.E. ■

Projets soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministère de la Justice

Projet de loi portant approbation de la Convention européenne sur la nationalité, fait à Strasbourg le 6 novembre 1997, et modification de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise. (4114TAN/AAN)

■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Avant-projet de loi relatif à la mise en application du règlement (CE) n° 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 1774/2002 et du règlement (UE) n° 142/2011 de la Commission du 25 février 2011 portant application du règlement (CE) n° 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et portant application de la directive 97/78/CE du Conseil en ce qui concerne certains échantillons et articles exemptés des contrôles vétérinaires effectués aux frontières en vertu de cette directive et modifiant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. (4119SMI)

Projet de loi

- concernant certaines modalités d'application et la sanction du règlement (UE) No 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux;
- abrogeant la loi du 28 mai 2009 concernant certaines modalités d'application et la sanction du règlement (CE) n° 689/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux. (4121AAN)

Projet de règlement grand-ducal fixant la liste nationale des variétés des espèces de plantes agricoles. (4122SMI)

■ Ministère de la santé

Avant-projet de règlement grand-ducal:

- portant sur les études et l'exercice de la profession de santé de podologue;
- complétant la liste des professions réglementées du domaine de la santé figurant à l'article 3, paragraphe (2) de la loi du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est a. du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles b. de la prestation temporaire de service, et
- modifiant le règlement grand-ducal du 1er décembre 2011 ayant pour objet:
 - d'établir la liste et le champ d'application des activités artisanales prévues à l'article 12(1) de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales;
 - de déterminer les critères d'équivalence prévus à l'article 12(3) de la loi du 2 septembre 2011 réglementant d'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales;
 - d'abroger le règlement grand-ducal du 4 février 2005 déterminant le champ d'activité des métiers principaux et secondaires du secteur artisanal;
 - d'abroger le règlement grand-ducal du 4 février 2005 ayant pour objet d'établir une nouvelle liste des métiers principaux et secondaires, prévus à l'article 13 (1) de la loi

modifiée du 28 décembre 1988; 5. d'abroger le règlement grand-ducal modifié du 15 septembre 1989 fixant les critères d'équivalences prévues à l'article 13 de la loi modifiée du 28 décembre 1988. (4129SMI)

■ Ministère des Finances

Projet de loi portant modification – de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;- de la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 («Abgabenordnung»). (4117TAN)

■ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2013/2014 des formations aux métiers et professions qui sont organisés suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale. (4118TRO)

- Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et les branches fondamentales des classes de l'enseignement secondaire.
- Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique.
- Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien – ancien régime. (4120TRO)

Projet de règlement grand-ducal déterminant:

- l'évaluation et la promotion des élèves des classes de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale auxquelles les dispositions nouvelles de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle s'appliquent;
- les conditions d'attribution des certificats et diplômes sur la base des modules acquis et mis en compte pour l'apprentissage tout au long de la vie. (4123TRO)

Projet de règlement grand-ducal

- fixant les métiers et les professions sur lesquels porte la formation professionnelle de base;
- déterminant les critères d'admission et l'organisation de la formation professionnelle de base;
- déterminant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission spéciale. (4124TRO)

Projet de règlement grand-ducal déterminant

- la nature des modules préparatoires par type de formation accordant l'accès aux études techniques supérieures;
- l'organisation et la nature des projets intégrés. (4125TRO)

Projet de loi portant sur l'enseignement secondaire. (4128JJE)

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 février 2000 concernant la teneur en soufre de certains combustibles liquides. (4126MST)

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département des Transports

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2010 concernant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure.

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 30 décembre 1992 portant application de la directive n° 91/672/CEE du Conseil du 16 décembre 1991 sur la reconnaissance réciproque des certificats de conduite nationaux de bateaux pour le transport de marchandises et de personnes par navigation intérieure. (4127SMI)

SYMPOSIUM

PUBLIC-PRIVATE COOPERATION IN THE FIGHT AGAINST CORRUPTION

- > **Wednesday 5 June 2013**
From 14.00 to 20.30
- > Chamber of Commerce
7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg
- > Free parking
- > French/English with simultaneous translation

13.00 – 14.00 > Symposium registration

14.00 – 17.45 > WORKSHOPS

14.00 – 15.45 > **Integrity and competitiveness?**

What can businesses do? What should be the role of the public sector?

Chair: *Christophe Jung, Compliance Programme Officer & General Counsel – Luxembourg, ArcelorMittal*

Challenges faced by Luxembourg companies relating to corruption prevention

Gérard Zolt, Luxembourg Country Practice Leader Fraud Investigation & Dispute Services, Ernst & Young

Anti-corruption initiatives- linking to competitiveness, growth and emerging markets

Alex Wong, World Economic Forum

Collective action in anti-corruption - a business perspective

Birgit Forstnig-Errath, Siemens

15.45 – 16.00 > Coffee break

16.00 – 17.45 > **Rule of law and deregulation?**

What can the government do? What should be the role of the private sector?

Chair: *Martin Kreutner, Dean, International Anti-Corruption Academy (IACA)*

Corruption prevention in parliaments, governments, the judiciary

Marin Mrčela, Council of Europe/GRECO

Implementing new anti-corruption legislation

Roderick Macauley, United Kingdom Ministry of Justice

Anti-corruption and anti-fraud enforcement in the EU

Giovanni Kessler, European Anti-Fraud Office (OLAF)

17.45 – 18.30 > Coffee break

18.30 – 19.30 > **High-level segment: Public-private cooperation – Vision or reality?**

Chair: *Octavie Modert, Minister of Justice*

Reports from the experts panels

Intervention by Viviane Reding, European Commission

Global anti-corruption trends and perspectives

Martin Kreutner, International Anti-Corruption Academy (IACA)

The level playing field and its fair players

Pierre Gramegna, Luxembourg Chamber of Commerce

19.30 – 20.30 > Networking dinner

Registration Luxembourg Ministry of Justice Email : corruption2013@mjetat.lu Phone : (+352) 24784-517.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice



CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG



Business Support at Your Doorstep



INTERNATIONAL
ANTI-CORRUPTION
ACADEMY





Chronique juridique

Embauche d'un étudiant: quand conclure un contrat d'étudiant, un contrat de travail, une convention de stage?

Au printemps, nombreuses sont les entreprises à recevoir des CV d'étudiants désireux de trouver un «job d'été». Principalement motivé par des considérations financières, ce passage dans le monde professionnel se déroule le plus souvent pendant les vacances scolaires et, dans ce cas, il s'agit d'un contrat d'occupation étudiant. Alternativement, l'occupation de l'étudiant peut avoir un caractère permanent et se dérouler parallèlement aux études: il s'agit alors d'un contrat de travail. Quoiqu'il en soit, l'occupation d'un étudiant prévue dans ces deux cas de figure ne doit pas être confondue avec le stage qui répond essentiellement à un objectif éducatif. Afin de permettre aux employeurs de bien différencier les situations conditionnant la conclusion de tel ou tel contrat, voici un résumé synthétique de la réglementation applicable à chacun d'eux.

■ Occupation occasionnelle pendant les vacances scolaires: contrat d'occupation étudiant¹

L'engagement d'un étudiant sous contrat d'occupation étudiant est possible si:

- l'étudiant est âgé d'au moins 15 ans et n'a pas dépassé l'âge de 27 ans accomplis,
- il est inscrit dans un établissement d'enseignement luxembourgeois ou

étranger et suit de façon régulière un cycle d'enseignement ou a terminé l'école depuis moins de quatre mois,

- la durée de l'occupation ne dépasse deux mois par année civile, même en cas de pluralité de contrats.

Il est important de souligner que la nature du travail à exécuter ne doit pas nécessairement être en rapport avec la formation scolaire de l'élève ou de l'étudiant.

L'employeur et l'étudiant devront conclure un contrat d'engagement par écrit² au plus tard au moment de l'entrée en service de l'étudiant en trois exemplaires (le troisième étant à expédier à l'ITM dans les 7 jours). A défaut d'écrit, l'engagement sera réputé fait sous contrat de travail.

Parmi les spécificités du contrat d'occupation étudiant, signalons:

¹ Ce contrat est réglementé par les articles L.151-1 et suivants du Code du travail

² Un règlement ministériel du 28 juillet 1982 établit le contrat type à utiliser et contient les mentions obligatoires devant y figurer (nom et adresse des parties, date de début et de fin du contrat, nature et lieu du travail, durée journalière et hebdomadaire, salaire et époque de paiement)..

- la rémunération de l'étudiant qui, si elle varie en fonction de l'âge de celui-ci, ne peut être inférieure à 80 % du SSM,
- l'alignement des conditions de travail de l'étudiant avec celles des salariés de l'entreprise avec la différence que l'étudiant ne bénéficie pas du congé annuel payé de 25 jours,
- le droit aux congés extraordinaires et jours fériés légaux mais non rémunérés,
- l'absence de rémunération des jours de maladie de l'étudiant.

Du point de vue de la sécurité sociale, si l'employeur est tenu de déclarer l'entrée de l'étudiant auprès du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS), ce dernier sera affilié au seul titre de l'assurance accident. L'employeur ne cotise donc que pour assurer le risque accident et n'a pas à verser de cotisations pour l'assurance maladie et l'assurance pension.

■ Occupation régulière d'un étudiant: contrat de travail

Si l'occupation de l'étudiant se fait en dehors des vacances scolaires et présente un caractère habituel (par exemple, si l'étudiant travaille tous les samedis), l'engagement de cet étudiant ne pourra pas se faire sous contrat d'occupation étudiant: l'employeur et l'étudiant devront conclure un contrat de travail. Il s'agira en principe d'un contrat à durée déterminée (CDD).

Il existe toutefois de restrictions légales dans le cas où l'étudiant est un ressortissant d'un Etat tiers à l'Union européenne:

- ce dernier n'est autorisé à exercer une activité salariée qu'à condition d'être inscrit à une formation menant au grade de master ou doctorat (en cas d'inscription à des formations menant au brevet de technicien supérieur ou

au grade de bachelor, les deux premiers semestres d'études devront avoir été accomplis);

- en outre, l'activité salariée est limitée à une durée maximale d'une moyenne de 10 heures par semaine sur une période d'un mois (toutefois, cette limitation ne s'applique pas durant les vacances scolaires).

Dès lors qu'un contrat de travail est conclu, l'étudiant devra être affilié auprès de toutes les branches de la sécurité sociale en tant que salarié.

■ Travail essentiellement éducatif: convention de stage

La mission première du stage étant avant tout éducative (information et orientation de l'étudiant), le stage se situe à cheval entre le monde scolaire et le monde professionnel et implique que le stagiaire ne soit pas affecté à des tâches requérant un rendement comparable à celui d'un travail normal.

Le plus souvent, le stage s'inscrit dans le cadre d'un cursus scolaire et est exigé par l'établissement d'enseignement (on parle alors de stage obligatoire). Toutefois, la pratique a également développé des stages volontaires, à l'initiative de l'étudiant qui souhaite prendre un premier contact professionnel.

Compte tenu de sa vocation essentiellement éducative, le stage – qu'il soit obligatoire ou volontaire – peut être rémunéré ou non, à la discrétion de l'employeur (le cas échéant, le terme d'indemnisation est plus approprié). Il n'y a donc pas de minimum ni de maximum légal. Ce point distingue fondamentalement la convention de stage des deux précédents contrats.

Lorsque le stage est obligatoire, une convention de stage devra être rédigée en trois exemplaires destinés à l'étudiant, à

l'entreprise et à l'établissement scolaire. Le modèle standard sera proposé par l'établissement d'enseignement. Enfin, il n'y a pas lieu d'affilier l'étudiant stagiaire à la sécurité sociale (la protection dont il jouit pendant ses études étant maintenue pendant le stage). Une affiliation à l'assurance accident peut toutefois s'avérer nécessaire lorsque l'étudiant stagiaire est domicilié à l'étranger et qu'il n'est pas couvert pour ce risque dans son pays de résidence.

Quant au stage volontaire, s'il n'est pas réglementé, il est recommandé d'établir une convention de stage qui déterminera les relations entre l'entreprise et le stagiaire et permettra ainsi de prévenir tout malentendu. Du point de vue de la sécurité sociale, le stagiaire volontaire est assimilé à un salarié de sorte que l'employeur a en principe l'obligation de l'affilier à toutes les branches de la sécurité sociale. Des dispenses de cotisations à l'assurance maladie et à l'assurance pension sont toutefois possibles si le stage ne dépasse pas trois mois sur l'année civile.

En traitant d'une autre catégorie de contrats particuliers, la présente chronique juridique vient boucler la série de chroniques consacrées au contrat de travail (CDI et CDD) et au contrat d'apprentissage (voir à cet égard la chronique juridique, ainsi que la chronique de jurisprudence reproduites dans le précédent *Merkur*).

Clause de non-responsabilité: la présente chronique constitue un commentaire général et ne vise en aucune manière à fournir une description exhaustive de la législation et de la jurisprudence concernées.

Retrouvez régulièrement les
chroniques juridiques
de la Chambre de Commerce

www.cc.lu/services/publications



VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE
www.cc.lu



Campagne «Trajet, sécurisons-le!»

Le permis à points



L'UEL, en partenariat avec l'Association d'assurance accident et forte de la participation d'acteurs nationaux, a actualisé l'action «Trajet, sécurisons-le!» en 2012. Le but de la campagne est de sensibiliser les entreprises et leurs salariés à l'adoption d'un comportement responsable et préventif en circulation routière.

La campagne offre 12 modules regroupant différents thèmes pouvant utilement être promus au sein des entreprises à raison d'un module par trimestre par exemple ou selon un rythme choisi par l'entreprise. Ces modules peuvent être téléchargés du site www.securite-sante.lu.

Le dixième module porte sur «Le permis à points» qui concerne tout conducteur qui circule sur le territoire

du Grand-Duché de Luxembourg, indépendamment de son lieu de résidence.

Le permis à points repose sur un retrait pondéré de points en fonction de la gravité de l'infraction commise. Il ne remplace pas une condamnation judiciaire. Les conducteurs professionnels sont également concernés par cette mesure. Certaines infractions peuvent engager non seulement le conducteur, mais également le propriétaire ou le détenteur du véhicule.

■ Retrait de points

Tous les permis de conduire sont affectés d'un capital de 12 points. Lors d'une infraction qui entraîne une perte de points, le retrait intervient de plein droit, dès que la réalité de l'infraction est établie soit par paiement de l'aver-

tissement taxé, soit par une condamnation judiciaire définitive.

Le conducteur ne perd jamais l'intégralité des points en une seule fois. Il ne peut pas perdre plus de 6 points en une fois. Si toutefois il y a au moins un délit parmi les infractions commises, le retrait maximal est de 8 points.

Comment restituer le capital de points?

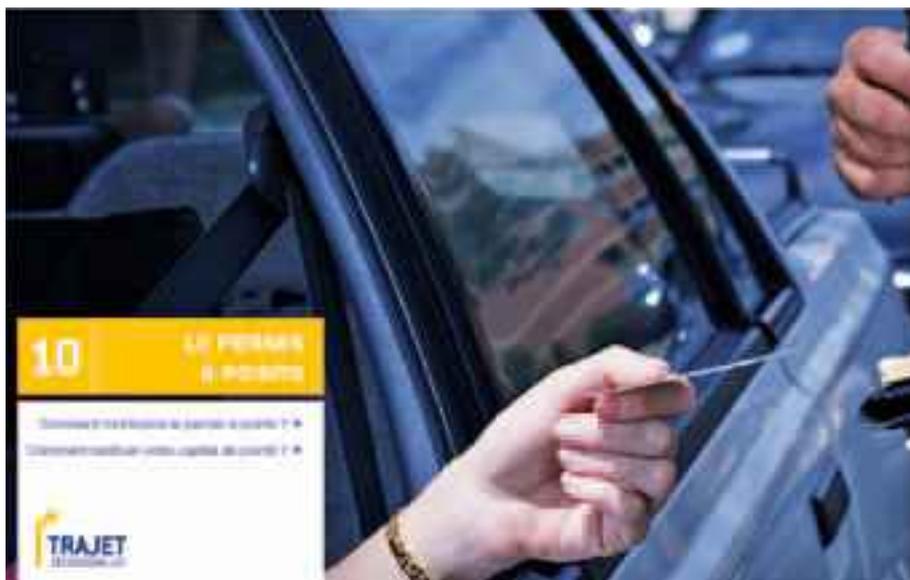
- Le capital de 12 points est restitué automatiquement si, pendant, trois ans, le conducteur ne commet pas d'infraction entraînant une perte de points.
- 3 points peuvent être récupérés en cas de participation à un cours de formation d'une journée au Centre de Formation pour Conducteurs à Colmar-Berg. Un tel cours ne peut être suivi qu'une seule fois dans un délai de 3 ans.
- Toute restitution de points est communiquée au conducteur par le Ministère ayant les Transports dans ses attributions.

Après la perte totale des points

- Le droit de conduire est suspendu pour une durée de 12 mois.
- Dans le cas d'une nouvelle perte de la totalité des points dans un délai de 3 ans, à compter de la fin d'une 1^{re} suspension, la durée de la suspension est de 24 mois.
- Au cours de la suspension du droit de conduire du conducteur, celui-ci doit obligatoirement participer à un cours de formation de cinq jours auprès du Centre de Formation pour Conducteurs à Colmar-Berg.
- Lors de la restitution du droit de conduire, le conducteur dispose de nouveau d'un capital de 12 points.

Saviez-vous que

- Même si à la fin de la suspension, le droit de conduire est restitué, il se peut que le permis de conduire ne soit pas restitué si le conducteur fait l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire de retrait ou de restriction du permis de conduire.



Prochain module: «L'eco-conduite»

Pour plus d'informations: www.trajet.lu – E-mail: trajet@uel.lu

- Contrairement à ce qui est possible en matière d'interdiction de conduire judiciaire ou de retrait administratif du permis, la suspension du droit de conduire dans le cadre du permis à points ne permet pas de modulation des effets de la mesure, p.ex. pour tenir compte du besoin professionnel du titulaire.
- Le retrait immédiat du permis par la Police, pour une durée maximale de 8 jours, y non compris les samedis, dimanches et jours fériés, intervient,
 - en cas d'ivresse au volant (taux d'alcool supérieur ou égal à 1,2‰),
 - en cas de refus de se prêter à un test d'alcoolémie ou de drogues,
- en cas d'un excès de vitesse supérieur à 50 % de la vitesse maximale autorisée, le dépassement devant être au moins de 40km/h,
- le retrait immédiat du permis de conduire ne constitue pas une mesure du permis à points.

Communiqué par l'UEL www.uel.lu ■

Compétitivité

L'UEL plaide pour une réforme de l'économie luxembourgeoise en 2013



L'UEL a présenté à la presse la position des organisations patronales sur la situation économique du pays

Dans le contexte du débat consultatif sur la compétitivité de l'économie nationale qui s'est déroulé à la Chambre des Députés le 16 mai dernier, l'UEL a présenté à la presse la position des organisations patronales sur la situation économique du pays, ainsi que des pistes de réforme à mettre en œuvre sous l'intitulé «Réformer l'économie luxembourgeoise en 2013».

Lors de la conférence de presse, Michel Wurth, président de l'UEL, a esquissé les facteurs d'inquiétude qui pèsent sur l'avenir du Luxembourg, à savoir la régression de l'économie luxembourgeoise, l'augmentation du chômage malgré la création d'emplois, la dégradation de la compétitivité et surtout de la compétitivité-coût (une inflation plus élevée que chez nos pays voisins et un coût salarial unitaire qui est en constante augmentation), le dérapage des finances publiques et une image ternie du Luxembourg en 2012 et 2013.

Cette situation préoccupante fait appel à un revirement de la politique économique dans la période législative en cours

alors que le Luxembourg ne peut se permettre un scénario de 5 années supplémentaires de stagnation économique et de déficits budgétaires. Les mesures à engager doivent viser à réformer l'économie luxembourgeoise, renforcer l'attractivité du site et augmenter l'efficacité de l'économie nationale, éléments essentiels de la compétitivité.

Michel Wurth a souligné l'urgence de mettre en place un plan de réforme ambitieux pour renouer avec une croissance dynamique. Le plan de réforme présenté par l'UEL s'articule autour de 6 thèmes majeurs:

1. Simplifier les procédures administratives et réformer la gouvernance de l'Etat;
2. Rétablir la compétitivité-coût par une politique réduisant l'inflation et liant les salaires à l'évolution la productivité;
3. Rétablir l'équilibre des finances publiques;
4. Inverser la courbe du chômage;
5. Engager une vraie réforme des pensions;

6. Annoncer une initiative pour préparer l'avenir et répondre aux grands défis sociétaux dans les 20 prochaines années.

Ces propositions ont par ailleurs fait l'objet de présentations par l'UEL lors de discussions avec le gouvernement en amont du discours du Premier ministre sur l'état de la nation et avec la Commission parlementaire de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire en vue du débat de consultation sur la croissance économique et la compétitivité du Luxembourg.

Pour l'UEL, le déploiement à court terme d'une politique globale et cohérente qui se caractérise par des mesures de réformes structurelles est indispensable pour relancer la confiance des investisseurs et des consommateurs et partant l'activité économique.

La présentation faite à l'occasion de cette conférence ainsi que la position connexe de l'UEL sont téléchargeables du site www.uel.lu.

Communiqué par l'UEL ■

Jonk Entrepreneuren Luxembourg A.s.b.l.

Une cinquantaine d'élèves célèbrent la clôture du 4^e Job Shadow Day



Les participants après la remise des certificats

Organisé par l'A.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg en coopération avec la Fedil et la Chambre des Métiers, la manifestation de clôture du 4^e Job Shadow Day s'est déroulée cette année en présence de Michel Lanners, représentant du ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, des responsables de la Fedil et de la Chambre des

Métiers et de nombreux représentants des entreprises et lycées ayant participé au projet. Parallèlement à la remise de leur certificat aux élèves, étudiants et dirigeants d'entreprise ont également témoigné de leur expérience lors de leur Job Shadow Day à l'occasion d'une série d'interviews animée par Sandie Lahure.

Le Job Shadow Day, qui s'est déroulé entre le 18 et le 22 mars 2013, a permis

à une cinquantaine d'élèves à découvrir la vie d'entreprise et d'accompagner un dirigeant d'entreprise, voire son représentant, pendant une journée de travail. Deux à trois élèves méritants de 19 lycées ont répondu favorablement à l'appel lancé par la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, à l'adresse des directeurs de lycées.

24 entreprises membres de la Fedil et de la Chambre des Métiers ont accueilli deux, voire plusieurs élèves: Accumalux, ArcelorMittal, Cactus, Createam, Chaux de Contern/Eurobéton, Citibank International, CLdN Cobelfret, Codiprolux, DuPont de Nemours, Entreprises des P & T, HITEC Luxembourg, IFC International Fire Control, Mediation, No-Nail Boxes, Pall Center, SES, State Street Bank Luxembourg, CDCL, Kaempff-Kohler, Grant Thornton, Norbert Brakonier, Soludec, Sermelux, Coplanning.

Fondée en 2005, l'A.s.b.l. Jonk Entrepreneuren a pour mission d'encourager la créativité et l'esprit d'entreprise des jeunes et de les initier à la vie professionnelle par le biais de différents projets organisés à chaque niveau de l'enseignement luxembourgeois à l'aide de volontaires du monde économique. Notons que pendant l'année scolaire 2011/2012, 7.000 jeunes et 120 volontaires ont participé aux 10 programmes proposés par l'A.s.b.l..

Communiqué par l'A.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg ■

La Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie au Luxembourg

Le blog www.futurabold.lu est en ligne

Ce blog se présente comme reflet virtuel du colloque (13.06) et du co-design workshop Futura Bold? (27-29.06),

deux événements majeurs du Festival d'Architecture éponyme qui se déroulera du 13 juin au 14 juillet 2013. Par le biais de cette plate-forme ouverte, toutes

sortes de données, de faits et de références seront rassemblés pour préparer et stimuler le processus de spéculation spatiale.

La vocation de **www.futurabold.lu** est d'inciter et d'illustrer des débats constructifs et des projets visionnaires à travers la compilation de statistiques pertinentes et de données cartographiques.

Téléchargeables sous la forme de glossaire et d'atlas, ces données se rapportent aux cinq sujets et aux cinq échelles (XS,S,M,L,XL) qui seront abordés lors du colloque et du workshop. Réactions, questions et propositions peuvent y être postées dans toutes les langues courantes (L, F, D, ENG).



ADAL – Association des Distributeurs Automobiles Luxembourgeois

Introduction du contrôle technique périodique des voitures dans les garages

Le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a annoncé fin 2012 un certain nombre de mesures en vue de simplifier le contrôle technique des véhicules. Dorénavant, il sera possible de faire contrôler sa voiture ou camionnette dans un garage conventionné par la SNCT (Société Nationale de Contrôle Technique). La mise en place de centres de contrôle supplémentaires devrait contribuer à éviter, à moyen terme, que des situations d'encombrement ne se reproduisent.

A l'avenir, les détenteurs d'automobiles auront le libre choix, soit de présenter leur véhicule à l'une des stations de contrôle technique de la SNCT à Sandweiler, Esch-sur-Alzette ou Wilwerwiltz, soit chez un garagiste spécialement conventionné par la SNCT.

Ainsi, après réception d'une notification d'échéance du contrôle technique de son véhicule, le détenteur pourra prendre rendez-vous auprès du garagiste de son choix. La prise de rendez-vous dans un garage annulera celui proposé par les services de la SNCT. Le jour du contrôle et à l'heure convenue, l'automobiliste pourra confier son véhicule au garage qui se chargera de faire passer le véhicule au contrôle technique et d'effectuer, avec l'accord du client, les réparations éventuellement nécessaires. Le véhicule pourra être récupéré

en fin de journée, réparé et muni d'un nouveau certificat de contrôle d'une durée de validité d'un an. Sur rendez-vous spécifique, le client peut également attendre sur place la fin du contrôle, et récupérer son véhicule immédiatement après si aucune réparation ne s'est avérée nécessaire.

L'inspection du véhicule sera réalisée conformément aux standards de qualité de la SNCT par deux techniciens assermentés à l'aide d'un équipement technique du garage agrément. Cet équipement est soumis à un contrôle strict par la SNCT, de manière à ce que les inspections techniques dans les garages s'effectuent avec le même niveau de qualité que dans les stations de contrôle propres à la SNCT. L'ensemble des contrôles techniques est accrédité suivant la norme internationale ISO 17020 (type A).

En complément des inspections techniques dans les centres de la SNCT, les contrôles dans les garages devraient à moyenne échéance être proposés par une vingtaine d'entreprises du secteur à travers tout le pays. Les premiers contrôles techniques de ce type sont proposés à partir du 24 avril 2013 tous les mercredis matins dans les ateliers du garage Jean Wagner à Diekirch. Fondé en 1871, ce garage dispose déjà d'une longue expérience dans le domaine des contrôles techniques pour véhicules utilitaires. Dans les semaines à venir,

5 autres garages seront conventionnés par la SNCT et pourront également proposer des inspections techniques pour véhicules légers. Les garages qui proposeront des contrôles techniques seront communiqués sur le site Internet de la SNCT (www.snct.lu) avec l'indication des horaires à respecter. Pour des raisons d'organisation, le contrôle technique dans les garages nécessitera dans tous les cas la prise d'un rendez-vous.

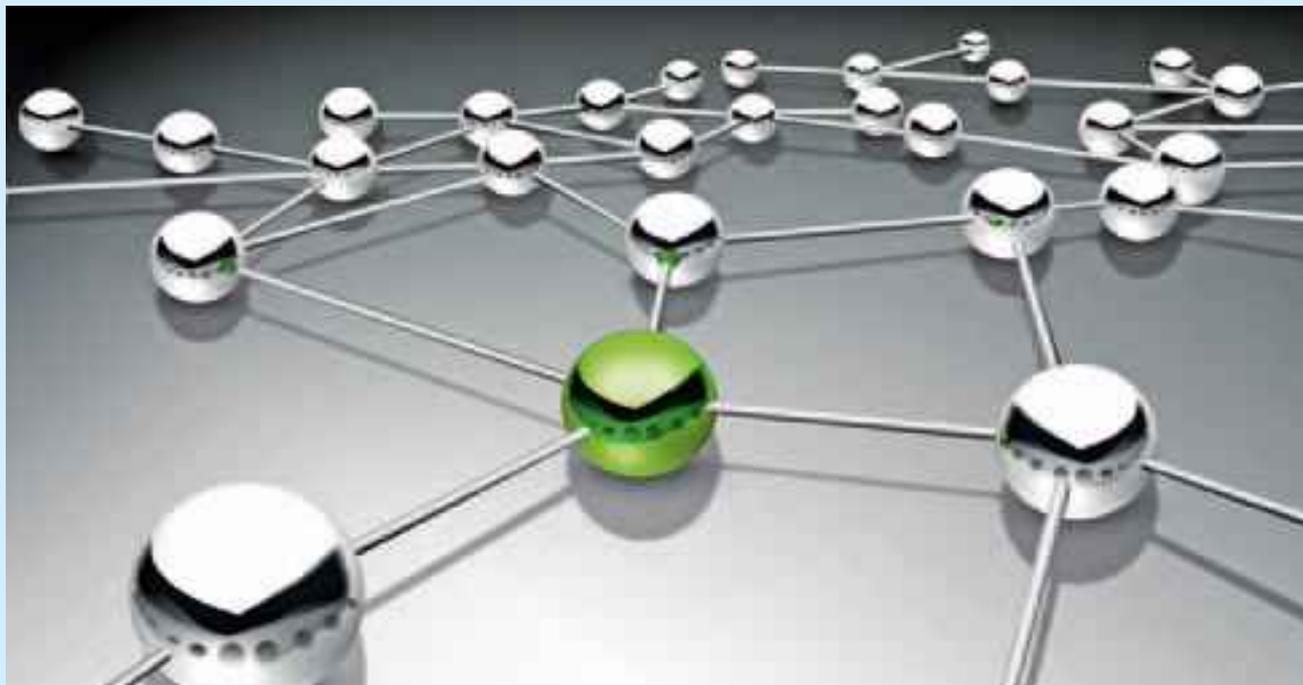
Le contrôle technique proposé par les garages se voit généralement complété par d'autres services visant à simplifier les obligations légales du client. Le garage est libre de proposer des prestations supplémentaires telles que la mise à disposition d'un véhicule de remplacement ou d'une navette qui ramènera le client vers son domicile ou lieu de travail. Le tarif appliqué par la SNCT pour le contrôle technique d'une voiture auprès d'un de ses propres centres de contrôle s'élève actuellement à 27 EUR TTC. En fonction des services accessoires fournis par les garages, ceux-ci pourront déterminer librement le tarif qu'ils appliqueront.

Le nouveau service est proposé pour les véhicules des catégories M1 et N1, c'est-à-dire les voitures et les camionnettes jusqu'à 3.500 kg.

Communiqué par l'ADAL ■

Appel à candidatures

Prix de l'environnement de la Fedil – Promotion 2013



Le Prix de l'environnement de la Fedil, qui est organisé tous les deux ans, vise à récompenser les entreprises dont les efforts techniques et financiers ont pour but de concilier productivité et préservation des ressources naturelles.

Le concours se déroule en deux étapes: dans un premier temps, les prix seront attribués au niveau national, et dans un deuxième temps, les lauréats nationaux pourront participer au concours européen.

Les différents sujets retenus pour le Prix de l'environnement de la Fedil sont les suivants:

- les technologies propres: la mise en place dans une entreprise d'un procédé novateur réduisant l'impact de l'activité des entreprises sur l'environnement (dépollution à la source, recyclage des déchets industriels, amélioration de la qualité de l'environnement)
- les produits «verts»: conception d'un produit tenant compte de la protection de l'environnement aux différentes étapes de son cycle de vie (conception, fabrication, utilisation, élimination)
- la gestion de l'environnement: action novatrice pour améliorer la gestion de l'environnement dans l'entreprise, y compris des projets dans le domaine des «Green IT».

Les entreprises souhaitant participer au Prix de l'environnement de la Fedil peuvent obtenir le règlement ainsi que le formulaire de candidature pour introduire les dossiers de candidature, au secrétariat de la Fedil en envoyant un courriel à fedil@fedil.lu. ■

Les dossiers doivent être envoyés **avant lundi 17 juin 2013** à la Fedil, à l'attention de René Winkin, secrétaire général, boîte postale 1304, L-1013 Luxembourg.

ING

En matière de RSE, ING ne manque pas de «best practices»!

La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) est au cœur de la culture et de la stratégie d'ING Luxembourg. Pour la Banque, le bien-être de ses employés constitue l'une de ses principales priorités. Elle offre une grande flexibilité à ses collaborateurs, leur permettant d'atteindre un meilleur équilibre entre leur vie privée et professionnelle: plages horaires élargies, télétravail, temps partiel et rachat de congés sont en effet proposés à tous. Un «Programme Santé» a aussi été instauré: des «Check-Ups Santé», des formations en gestion du stress, nutrition, activités physiques ... sont organisés chaque

année. En outre, pour prévenir l'épuisement professionnel, ING informe et accompagne ses employés, entre autres, grâce à un Réseau de Vigilance qui est à leur écoute.

ING Luxembourg, banque locale, s'engage aussi pour la communauté et apporte son soutien au secteur associatif luxembourgeois, grâce à de nombreuses actions caritatives (team buildings, collectes de fonds ...) et surtout avec la création en 2012 du concours «ING Solidarity Awards» qui a récompensé 48 associations locales.

Enfin, la Banque est consciente de son impact sur l'environnement et a

donc mis en place des mesures de sensibilisation à la consommation, d'amélioration de l'infrastructure et a ratifié une charte environnement. En septembre 2012 ING Luxembourg a obtenu le label «Entreprise Socialement Responsable» de l'INDR qui récompense ses efforts en matière de RSE et certifie sa contribution au développement durable.

- **Dénomination:** ING Luxembourg
- **Activité:** Banque
- **Localisation:** Luxembourg
- **Effectif:** 800 employés

BNP Paribas Securities Services Luxembourg

The benefits of being a Socially Responsible Enterprise

There are many benefits of being a “Socially Responsible Enterprise” for BNP Paribas Securities Services Luxembourg. A “Socially Responsible Enterprise” label is a clear signal to all stakeholders that Corporate Social Responsibility (CSR) values are an implicit and integral part of way in which the company approaches an ever-widening range of economic, environmental and social matters.

BNP Paribas Securities Services Luxembourg is keen to act locally and to contribute effectively to the BNP Paribas global CSR strategy. 60 companies in Luxembourg have now been labelled “Socially Responsible Enterprises” by the INDR and BNP Paribas Securities Services Luxembourg is proud to be part of a group of like-thinking corporates. The recent signing of the Luxembourg Diversity Chart with 7 other

BNP Paribas entities present in Luxembourg is another important element of being a Socially Responsible Enterprise. Diversity is key not only to staff well-being but also to business continuity. These two initiatives enable BPSS to respond clearly to customer and staff expectations as well as to those of the up and coming generations.

Si vous aussi, vous souhaitez faire connaître vos efforts en matière de RSE, n'hésitez pas et contactez-nous par e-mail à l'adresse: indr@indr.lu ou par téléphone: (+352) 27 33 01

Si vous souhaitez évaluer l'état d'avancement de votre entreprise en matière de RSE, nous vous invitons à consulter le site de l'INDR: www.indr.lu



Rick Minor, author & executive

American Chamber of Commerce in Luxembourg

“I was fortunate to be in the right place at the right time”

Mr. Minor is a lawyer and the former CEO of AOL Europe Services. He has published numerous articles on legal issues impacting e-commerce businesses in Europe, including tax, internet privacy law, and corporate governance, and promotes Luxembourg as an e-commerce jurisdiction. His first book, *VAT on Electronically Supplied Services to EU Consumers: A Practical Compliance Guide for Cross-Border Supplies*, was published in 2012.

It was recently announced that the U.S. intends to begin negotiations on a Transatlantic Trade and Investment Partnership with the EU. As an American business person, what is the view towards Europe in general – and Luxembourg specifically – as a business location?

Personally, I wish there were more trade between the U.S. and Europe

and hope this agreement will enhance that. In fact, I expect it to do so. The strong commercial ties to Europe have been overshadowed in the past decade by an increased focus on China in the U.S. The digital economy will drive a new generation of trading relationships between Europe and the U.S. Just beneath the surface of everyday public consciousness is a struggle

between the U.S. and EU over internet privacy rules. Interested parties will no doubt use these negotiations to drive privacy agendas as well. Luxembourg, more than any other EU country in the last 10 years, has created almost from scratch an attractive location for e-commerce businesses. It is not just about the finance sector anymore.

Through AOL's investment, you helped create the e-commerce economy in Luxembourg and have been a part of that landscape since 2000. How do you see the state of e-commerce in the Grand Duchy today, and what are your thoughts about the change in VAT rules planned for 2015?

We're seeing the third phase, or consolidation, of the development of Luxembourg's e-commerce economy. The first phase was the startup phase (2003-2007), the second the expansion phase (2007-2011). There's an ideal mix of real e-commerce operations here on the ground. I'm confident that through close partnership with key business stakeholders, the government will be nimble enough to maintain the momentum for an important niche of the economy. I was always skeptical of the decision to introduce new rules, given the burden especially on SMEs of having to comply in multiple jurisdictions, but there were many political factors at play in that decision. Hopefully, new opportunities in Luxembourg for these companies will emerge by or before 2015.

You have recently written a book on VAT practice and policy for global suppliers of e-commerce services in the EU. Why did you decide to write this book? What feedback have you received so far?

I was fortunate to be in the right place at the right time when I joined AOL, a "first mover" of the U.S. e-com-

merce companies investing in and looking to duplicate their US success in Europe. My responsibilities at AOL allowed me to confront the regulatory, commercial and fiscal challenges facing fast-growing e-commerce companies in Europe. Early on, we enjoyed an unusual amount of scrutiny from EU authorities as one of the first major US companies to set up significant investments in operations on the ground. I often represented AOL before government authorities, which also included educating them on our business model and corporate culture. I noticed there was very little information available in the public domain on the VAT compliance rules for the digital economy – and I knew that I help could fill this gap from my experiences at AOL. The book has been well received by VAT experts in government, public institutions such as the OECD, universities, and European and non-European e-commerce businesses. I was pleased the book could be launched through Librairie um Fieldgen, and is now available on amazon.com.

You have been in Luxembourg since 2000, although you also have lived and worked in Brussels, Munich and London as well. What do you most enjoy about the expatriate life in Luxembourg?

What I have enjoyed about Luxembourg is the notion that there is no single dominant nationality. Luxembourg truly is a melting pot of cultures



and nationalities, albeit on a very small scale, and I've found national rivalries less prevalent here. I think that ensures a more welcoming environment for those who come to Luxembourg seeking success for themselves and their families. And of course, each of us can contribute to this goodwill on a daily basis. Courtesy counts, especially where so many cultures overlap. I try to stay mindful of that every single day.

*Interview: Natalie Gerhardstein, AMCHAM
Photos: Stephen Roberts*

Interested in joining AMCHAM? Visit www.amcham.lu or call (+352) 43 17 56

100% EFFICACE.
L'ergonomie est source d'économies



- Chargement, déchargement et transferts
- Préparation de commandes • Gerbage
- Manutention en allées étroites

Pour magasinage - 7 châssis de base et une gamme complète de modules offrant des milliers de variantes

**SERVICE MULTIMARQUES
PIÈCES DE RECHANGE**

- Équipements et matériel de manutention
- Équipements de nettoyage
- Équipements de traitement de déchets
- Systèmes de rayonnages
- Batteries et accessoires

Groupe AGRILUX S.A.

122, route de Diekirch • L-7220 Walferdange
Tél. +352 332716-231 • Fax +352 332710
e-mail: contact@agrilux.lu • www.agrilux.lu

Chariots frontaux électriques, Diesel et GPL



Capacités entre 1.25 et 3.50 tonnes et „poids lourds“

EN BREF



Cargolux Services to Ouagadougou

Cargolux Airlines International S.A. announced that it will add Ouagadougou, the capital of Burkina Faso, to its network of African destinations. Often called the center of the nation, Ouagadougou is the country's largest city; its main industries are food processing and textiles. The first Cargolux flight was operated on April and will be followed by weekly flights every Wednesday. Exports from Burkina Faso primarily include perishable goods – mainly fresh beans and mangoes – that greatly benefit from the sophisticated temperature-controlled environment of Cargolux's modern Boeing 747 freighters. Cargolux flight CV8043/CV8053 offers shippers in this region the fastest and most comfortable connection to the major markets in Europe and all points beyond in the worldwide Cargolux network.



Cactus Ouverture d'un nouveau hobbi Center à Diekirch

Ouvert depuis mi-avril, sur une surface de vente de 300m², le nouveau cactus Hobbi propose un choix impressionnant de lave-linges, réfrigérateurs, sèche-linges, machines à café, robots de cuisine, brosse à dents électriques et bien plus. Le secteur des petits et grands électroménagers est traditionnellement un domaine dans lequel il y a beaucoup d'évolutions. Innovations techniques, nouvelles normes entrant en vigueur pour la consommation énergétique ... Cactus mise beaucoup sur le service à la clientèle: des vendeurs qualifiés et spécialisés sont à ainsi à disposition pour dispenser les meilleurs conseils.



Sales-Lentz travelexperts.lu remporte l'award 2012 de l'innovation dans le tourisme

Cette distinction a été remise par le magazine professionnel «Travel Magazine». **travelexperts.lu** a misé sur le conseil et l'expertise que peut apporter le personnel de Sales-Lentz pour la préparation et la réservation de séjours. En plus de leurs excellentes connaissances et de leur formation professionnelle, beaucoup d'agents de voyages de Sales-Lentz ont des expertises particulières sur des destinations ou des types de voyages. C'est ce conseil que **travelexperts.lu** met en évidence sur son site. Car rien ne remplacera jamais le service que peut apporter un agent de voyages. En sélectionnant une destination ou un type de voyage, ce nouveau site web sert ainsi de moteur de recherche et aide le client à trouver son expert. Grâce à sa grande simplicité d'utilisation, **travelexperts.lu** permet à l'internaute de trouver rapidement LA personne de contact idéale. Le site est conçu comme une véritable plateforme de communication entre l'expert et son client internaute. Et si ce dernier était en mal d'idées, **travelexperts.lu** peut servir de source d'inspiration en explorant le team des experts ou les expertises disponibles.



Belle Etoile Ouverture d'un barbershop

Tout comme à Londres, Dublin ou New York, le Luxembourg a désormais un Barbershop. Situé au 1^{er} étage de la Belle Etoile (côté C-Inn), les hommes peuvent y trouver tous les soins nécessaires à leur bien-être. Outre les services de barbier (également à l'ancienne) et de coiffure, le salon dispose de deux cabines VIP et d'une équipe spécialement formée et compétente pour prendre soin de ces messieurs. Des soins de peau, épilation, massages, mais aussi manucure et pédicure sont proposés. Même les premiers cheveux gris peuvent être camouflés selon l'envie, et tout cela dans un cadre

European CSR Award

Une première édition couronnée de succès



Les heureux gagnants de la première édition du European CSR Award

Plus d'une centaine de personnes ont participé à la première édition des European CSR Award au Centre Drosbach, avec la présence exceptionnelle du président du jury, Nicolas Schmit, ministre du Travail et de l'Emploi. La soirée de remise de prix, présentée par le rédacteur en chef de PaperJam, Jean-Michel Gaudron, a également accueilli Marine De Bazelaire, directrice développement durable chez HSBC France et Luisa Ferreira, Economic Advisor à l'Institut BEI. Marine de Bazelaire a apporté son témoignage sur les partenariats mis en place par HSBC, ainsi que leur impact,

en France et à l'International. Quant à Luisa Ferreira, elle a présenté l'Institut BEI et sa plateforme d'échange, qui permet aux salariés de s'engager dans des initiatives sociales.

Trois entreprises étaient nommées dans chaque catégorie. Le prix qui récompensait les PME et leur(s) partenaire(s) associatif(s) était disputé par:

- Ketterthill et l'Association Don de moelle,
- Ecowash Mobile et EPI (Association luxembourgeoise pour l'Encouragement, la Promotion et l'Intégration),
- Polygone et INTER-ACTIONS.



Le jury était présidé par Nicolas Schmit, ministre du Travail et de l'Emploi

Dans la catégorie grandes entreprises, les trois finalistes étaient:

- UBS et la Fondation Kraïzberg,
- ING Luxembourg et le Service de Rééducation Précoce – Hëllef fir de Puppelchen,
- ALD Automotive et MyClimateLux.

Le jury, composé de plusieurs experts indépendants a décidé de récompenser Ketterthill et son partenariat avec l'Association Don de moelle, qui a permis l'inscription de 300 nouvelles personnes aux registres du don de moelle en 3 ans. Par ailleurs, les laboratoires Ketterthill offrent, dans le cadre de ce partenariat, le soutien paramédical nécessaire à l'association au niveau des prélèvements, de la logistique et du contact métier.

La grande entreprise ALD Automotive a été sélectionnée par le jury pour son partenariat avec l'association à but non lucratif MyClimateLux. Le partenariat permet de compenser, voire neutraliser, les émissions de CO₂ résiduel via une compensation carbone.

Ces Awards, lancés par la Commission européenne, sont co-organisés par CSR Europe (dont l'IMS Luxembourg est le représentant national) et Business in the Community. L'initiative se déroule simultanément dans 28 pays européens, qui se retrouveront, ainsi que leurs vainqueurs nationaux à Bruxelles le 25 juin prochain, pour un événement unique en présence de représentants de la Commission européenne. ■

Pour de plus amples informations: www.csrluxembourg.lu

Charte de la Diversité Lëtzebuerg

8 CEOs du Groupe BNP Paribas prennent un engagement fort



(de g. à d., au 1^{er} rang) Gerry Wagner, directeur Général Arval Luxembourg; Noël Didier, administrateur directeur général Fidupar; Fabienne Dasnoy – country diversity officer BNP Paribas; Robert Christophory, general manager BNP Paribas Lease Group Luxembourg; Sylvie Baijot, deputy chief executive officer BNP Paribas Investment Partners (de g. à d., 2^e rangée) Thierry Schumann, responsable RH Pays, membre du Comité de Direction de BGL BNP Paribas; Frédéric Perard, managing director BNP Paribas Securities Services; Carlo Thill – président du Comité de Direction de BGL BNP Paribas; Fabrice Bagne, administrateur délégué Cardiff Lux Vie; Jean-Yves Marquet – chief financial officer BNP Paribas Real Estate

Depuis octobre 2012, le Grand-Duché de Luxembourg est le 12^e pays européen à disposer

d'une charte nationale en faveur de la diversité sous le patronage du ministère de la Famille et de l'Intégration.

EN BREF

exceptionnel, très retro à l'ambiance vintage et cosy. La boutique du Barbershop propose à la vente des marques de cosmétiques très «british» comme Molton Brown, Floris London, ou Dr. Perricone, marque américaine unique au Luxembourg.

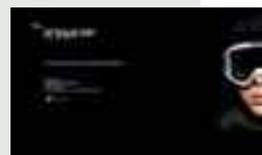
Abitare Dommeldange Des couleurs, du frais et du neuf: total relooking du magasin

Après 1 an de travaux, Abitare inaugure ses nouveaux changements. Tout d'abord, par la réfection de sa nouvelle façade extérieure réalisée par l'architecte Philippe Schmit. Cette architecture à la façade composée de panneaux en fibre de verre teintée en bleu Klein lui donne un rythme individuel propre sur deux niveaux, ce qui crée un ensemble mouvant au bâtiment. Depuis plus de 15 ans, cet ancien magasin de bricolage sert de vaste boutique et showroom pour du mobilier contemporain et design. Le magasin permet de découvrir de nouveaux concepts, de nouvelles collections (Kare, Xooon, H&H et FERMOB). De plus, au 1^{er} étage du magasin, Le Goumet café vient compléter l'offre. Les clients peuvent également profiter d'une terrasse en hauteur pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes dont le mobilier extérieur provient de la collection Fermob, un fabricant français qui véhicule une valeur forte, celle du respect de l'environnement.



Vérandas Grand-Ducales Une véranda basse énergie réussie

Réduire de 20 % les consommations énergétiques des bâtiments dès 2021 est l'ambition affichée par le Parlement européen qui a adopté une directive imposant aux Etats membres, de nouvelles normes en matière de performances énergétiques. Le maître vérandailier Vérandas Grand-Ducales a confié à son département R&D la mission de développer des solutions thermiques performantes. Pour garantir une isolation maximale, Vérandas Grand-Ducales propose un vitrage haute performance, non teinté, à la fois pour la toiture et les façades. Il a pour particularité d'être deux fois plus efficace que du double vitrage tant en termes de réduction des pertes calorifiques qu'en ce qui concerne l'apport énergétique. Pour les propriétaires d'une Vérandas Grand-Ducales Basse Energie, cela se traduit par une réduction notable des factures d'énergie car ils sont amenés à moins chauffer et à moins éclairer leur pièce de vie. Côté isolation, c'est un véritable «mur de verre». «Ce type de vitrage laisse passer deux à trois fois plus de lumière, notamment durant la saison hivernale où elle s'avère un atout énergétique dont il serait dommage de se passer. Imaginez, c'est trois fois plus performant que des panneaux photovoltaïques», ajoute Monsieur Caruso administrateur délégué de Vérandas Grand-Ducales. Avec l'appui de son département R&D, Vérandas Grand-Ducales a développé, dans ses ateliers, une technologie unique: l'Alu-Thermo-Bois. Le résultat est particulièrement probant puisque les performances énergétiques s'avèrent jusqu'à 4,4 fois supérieures à celles des profilés Alu de dernière génération, actuellement référencés sur le marché. Depuis plus de 20 ans, Vérandas Grand-Ducales conçoit et fabrique des vérandas et des pergolas. Installée aujourd'hui au cœur de la zone d'activités de Bascharage, la société s'impose comme la référence en matière de vérandas basse consommation au Luxembourg.



Le 11 mars dernier, à l'occasion de la 2^e cérémonie officielle de signature de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg, les responsables de huit entités luxembourgeoises du groupe BNP Paribas ont, en présence de madame la ministre Marie-

Josée Jacobs, pris l'engagement public de poursuivre la construction d'une entreprise plus inclusive, au profit de quelque 4.000 collaborateurs présents au Luxembourg et des clients.

Les signataires de la charte sont Carlo Thill pour BGL BNP Paribas, Frédéric Perard pour BNP Paribas Securities Services, Fabrice Bagne pour Cardiff Lux Vie, Sylvie Baijot pour BNP Paribas Investment Partners, Robert Christophory pour BNP Paribas Leasing Solu-

tions, Noël Didier pour Fidupar, Gerry Wagner pour Arval et Jean-Yves Marquet pour BNP Paribas Real Estate.

Au-delà de cette signature, les huit entités du groupe BNP Paribas au Luxembourg se sont déjà engagées dans ce changement vers la culture de l'inclusion en désignant des référents «Diversité», en préparant des programmes de formation et de sensibilisation, et en s'appliquant à la recherche d'indicateurs pertinents pour chaque processus en matière

de Ressources Humaines afin de voir la compétence au-delà de la différence.

Depuis longtemps, BNP Paribas reconnaît et valorise la diversité comme un enjeu tant de performance que de responsabilité sociale. En effet, dans un monde qui change, la diversité, tant de la main d'œuvre que de la clientèle, est une réalité que toute entreprise doit être apte à appréhender afin d'assurer sa sérénité sociale tout comme sa pérennité économique. ■

25 ans Luxembourg Air Rescue A.s.b.l.

L'assistance médicale déploie ses ailes ...



En avril 1988 fut officiellement fondée Luxembourg Air Rescue – LAR. Aujourd'hui LAR, avec ses 5 hélicoptères de sauvetage, fait partie du service luxembourgeois de sauvetage SAMU, dans lequel elle est intégrée depuis 1991. Depuis, les hélicoptères du sauvetage aérien ont effectué plus de 18.500 interventions, soit pour transporter le médecin urgentiste sur le lieu de l'accident et/ou transporter un malade ou un blessé à un hôpital. Dans environ 75 % des interventions, il s'agit d'urgences en médecine interne, c'est-à-dire infarctus du myocarde, attaque d'apoplexie ou crises d'asthme et d'épilepsie, etc. 365 jours par an, 24 heures sur 24, les équipes et le matériel sont en service de permanence. En dix minutes, un des rapides hélicoptères de sauvetage LAR doté d'équipements les plus modernes, peut aller des bases de Luxembourg ou d'Ettelbruck à n'importe quel endroit dans le pays, même à des endroits qui

ne sont que difficilement ou pas du tout accessibles pour une ambulance. Depuis 1998 Air Rescue a aussi des avions sanitaires à son service: ce sont des véritables unités volantes de soins intensifs avec du personnel hautement spécialisé à bord. Depuis, presque 5.000 vols ont été effectués surtout pour rapatrier des membres LAR blessés ou malades depuis les endroits les plus éloignés du monde vers le Luxembourg. Ce service, qui n'est pas remboursé par les caisses de maladie, est offert gratuitement par LAR à ses membres. Le matériel le plus moderne et les procédures professionnelles avec le certificat de qualité ISO-9001 sont les garants d'une sécurité optimale et d'une qualité dans l'intérêt du blessé. Les 150 membres du personnel de la LAR, dont les pilotes, les médecins et les techniciens hautement qualifiés, s'engagent de façon compétente et non bureaucratique pour permettre à Air Rescue de se rapprocher chaque année

un peu plus de son but ambitieux, qui n'est pas de devenir la plus grande organisation du secours aérien, mais d'être parmi les meilleures dans son domaine. S'arrêter signifie reculer: LAR ne peut et ne veut pas s'arrêter. Pour l'avenir, elle veut continuer d'investir dans la qualification de son personnel et dans le matériel afin de pouvoir secourir encore mieux et plus rapidement les personnes en danger. Par responsabilité envers ses 185.000 membres, LAR va continuer de s'investir pour une amélioration des services d'urgences.

Sans les membres, l'utilisation d'un hélicoptère de sauvetage ne serait pas possible au Luxembourg. Sans les membres, la LAR n'existerait pas. Mais les cotisations ne suffisent pas. Ainsi LAR rentabilise ses avions sanitaires en les utilisant non seulement pour des vols retour pour ses membres de partout dans le monde, mais aussi pour des rapatriements pour des sociétés d'assistance et d'assurance. En 2012 LAR a ainsi réa-

lisé plus de 900 vols dans 94 différents pays du monde. Depuis 2005 LAR met à disposition de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre un hélicoptère de sauvetage qui assure plus de 900 interventions par an. En cas de catastrophes humanitaires, elle met à disposition son savoir, son personnel et son matériel. Depuis 2008 LAR est exclusivement responsable des transports d'organes en France. Depuis 2010 ses hélicoptères peuvent intervenir lors d'incendies de forêt grâce

au Bambi Bucket. Depuis deux ans en collaboration avec SES TechCom, Hitec et le ministère luxembourgeois de la Coopération LAR gère Emergency.lu, qui offre un système de communication par satellite en cas de catastrophe internationale. LAR est devenue un «global

Player» dans les services d'urgences. LAR est devenue l'organisation de sauvetage aérien des Luxembourgeois; comme le montrent les plus de 185.000 membres qu'elle compte aujourd'hui et qu'elle a remercié à l'occasion de son 25^e anniversaire. ■

Informations sur l'affiliation et la LAR: Tél. 48 90 06 ou www.lar.lu

Partenariat

Cactus a choisi Telindus Telecom pour ses datacenters

Cactus compte dans ses rangs 2 hypermarchés, 11 supermarchés, 6 supérettes Cactus Marchés, 4 Cactus Hobbi et 18 épiceries Cactus Shoppi, mais aussi une branche restauration, un service traiteur et une importante branche de production de produits alimentaires. Ce vaste réseau de production et de points de vente se doit d'être interconnecté par une technologie innovante et fiable, réduisant au minimum les impacts d'une coupure de service, dans un souci permanent de qualité de service pour sa clientèle et ses collaborateurs. Le challenge pour Cactus était de créer une 2^e infrastructure système redondante sur un site distant. Les deux centres de calculs, l'un à Bertrange et l'autre dans les nouveaux bâtiments de Windhof, sont au cœur du réseau de Cactus. Pour des raisons évidentes de sécurité et de continuité de service 24h/24 et 7j/7, leur interconnexion doit s'opérer via deux chemins totalement distincts. La diversité des activités du groupe, depuis la production jusqu'à la vente en magasins, impose également un «Recovery Point Objective» (RPO) et un «Recovery Time Objective» (RTO) particulièrement ambitieux. La solution proposée par Telindus consiste en une combinaison de services intégrateur – opérateur. En s'engageant de bout en bout, Telindus a mis à profit son expérience pluridisciplinaire apportant ainsi une réelle valeur ajoutée au projet. Cette solution intègre d'une part la

Fibre Optique passive fournie par Cactus, et d'autre part, le réseau de Telindus Telecom. L'ensemble, activé par des équipements de marque ADVA Optical Networking, est supervisé et opéré par les équipes de Telindus Telecom, proposant ainsi à Cactus des qualités de services et un «Service Level Agreement» (SLA) unique. Cactus profite aujourd'hui d'une solution flexible,

assurant une bonne maîtrise des coûts, évolutive, hautement sécurisée et parfaitement intégrée à l'environnement existant. Cactus bénéficie dorénavant d'un interlocuteur unique pour la fourniture et la gestion de bout en bout de ces nouveaux services de connectivité Ethernet et Fibre Channel. Ceux s'inscrivent comme une extension au contrat d'infogérance existant. ■





CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, *Merkur* vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents services.



Blazenka Bartolovic

Première secrétaire à l'Espace Entreprises au sein du Service aux PME

Blazenka travaille en tant que secrétaire à l'Espace Entreprises au sein du Service aux PME (anc. Département Création et Développement des entreprises) de la Chambre de Commerce. La tâche principale de Blazenka est de conseiller les porteurs de projet de création d'entreprise, notamment pour les démarches à effectuer en vue d'obtenir une autorisation d'établissement. Elle fournit également des conseils en matière de reprise d'entreprise dans le cadre de l'initiative Business Exchange et est chargée de faire le lien entre les repreneurs et les cédants. Parfois, Blazenka est amenée à établir des attestations CE (Certificat européen) pour les ressortissants de la Chambre de Commerce qui souhaitent s'établir dans un autre Etat membre de l'UE. Ce certificat européen atteste des activités exercées au Grand-Duché de Luxem-

bourg. Enfin, elle apporte son aide aux commerçants et personnes physiques pour l'inscription ou la radiation au Registre de commerce et des sociétés (RCSL). Au-delà de sa satisfaction d'être en contact avec les clients, Blazenka estime que les projets de création d'entreprises sont très intéressants et variés. Les demandes touchent de nombreux domaines de compétence, comme le droit d'établissement, le droit des sociétés, la sécurité sociale, la fiscalité, la propriété intellectuelle ou encore le financement de projets, etc. Souvent confrontée à des demandes de plus en plus complexes, elle estime qu'il est indispensable de se tenir informée et de se former continuellement pour fournir une assistance et un conseil de qualité. Pour se détendre, Blazenka pratique la course à pied et la lecture. Elle aime aussi faire des virées entre amis. ■



Frank Zeien

Premier agent technique au sein du Service Immeuble

En tant que premier agent technique au sein du service Immeuble, les tâches principales de Frank, serrurier et ajusteur de formation, sont la surveillance, la gestion et le suivi de la maintenance des installations techniques du site. En outre, Frank assiste son responsable dans l'établissement de devis, dans la planification et le suivi des travaux des entreprises externes ou encore dans le réaménagement des bureaux en fonction des besoins de la Chambre de Commerce. Il effectue également les réparations nécessaires au bon fonctionnement du matériel. L'immeuble – qui comprend les bâtiments de la Chambre de Commerce et ceux du Centre Administratif Pierre Werner (CAPW) – se compose de six bâtiments sur cinq niveaux, un rez-de-chaussée, un rez-de-jardin, ainsi que quatre niveaux de parking offrant 650 places au sous-sol. La «maison de l'économie luxembourgeoise» s'étend sur un rez-de-jardin sur une surface de

6.500 m² d'un Centre de Conférences de 4 salles pour 470 personnes et d'un Centre de Formation de 36 salles modulables et équipées de matériel de haute technologie pour 1.000 personnes. A cela s'ajoutent plusieurs espaces détente et une cafétéria. L'espace restaurant, la «Table de Mercure», offre 240 places assises. En septembre 2003, le projet de la Chambre de Commerce a reçu le Prix Européen de la Construction Métallique de l'ECCS (European Convention for Constructional Steelwork). «Il s'agit d'être très flexibles au quotidien et de pouvoir réagir rapidement aux différentes demandes. Une bonne connaissance de nos installations s'impose», affirme Frank en gardant le sourire. Après une semaine de travail bien remplie, Frank se consacre à la restauration de voitures de course et de collection. Amateur de sensations fortes à moto, il assouvit sa passion sur des circuits. ■

Je veux financer du matériel professionnel sans puiser dans les fonds de mon entreprise.

**Avec les solutions de leasing de la BIL,
financez à 100% vos équipements professionnels
sans aucun apport initial.**

Pour équiper votre entreprise, rencontrez nos spécialistes et élaborons ensemble votre solution de leasing sur mesure. Que vous soyez un professionnel libéral, un responsable de PME ou un institutionnel, nos offres de leasing sont adaptées à tous vos biens d'équipement à usage professionnel. Composez votre formule de leasing selon vos besoins et financez dès maintenant vos nouveaux équipements, en toute sérénité avec la BIL.

Pour en savoir plus sur nos offres de leasing, rendez-vous dans votre agence BIL
ou sur www.bil.com

Vous avant tout



BANQUE
INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG

Le luxe, c'est d'avoir le choix !

Choisissez quand et comment recevoir vos extraits de compte

Tous les
extraits
GRATUITS



extrait électronique



extrait mensuel



extrait bimensuel



extrait hebdomadaire



extrait journalier

Postchèque

Recevoir ses extraits de compte en version électronique, c'est économique et écologique !



Division des Services Financiers Postaux - L-2997 Luxembourg - Téléphone gratuit : 8002 4334 - www.pt.lu

ec+ P&TLuxembourg : acteur du développement durable.